

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2021**



FACE AUX CRISES, LA RÉGION ACCOMPAGNE L'EFFORT DE RELANCE



Ce rapport d'activité valorise une année d'action régionale, au service des citoyennes et des citoyens de Bourgogne-Franche-Comté.

L'année 2021 a de nouveau été marquée par la crise sanitaire, et par ses conséquences inédites, tant sur le plan économique que social. Ce rapport en témoigne : **la collectivité régionale a mené une action déterminée pour aider les Bourguignons-Francs-Comtois à affronter cette crise** et pour contribuer à l'effort de relance.

Après son adoption en octobre 2020 en réponse à la crise sanitaire, **le plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR) a été mis en œuvre tout au long de l'année 2021**. Ce plan, doté de 435 millions d'euros de fonds régionaux, complétés de 116 millions d'euros de fonds européens, a permis de déployer de nombreuses actions sur le territoire régional : pour accélérer la transition écologique et énergétique ; pour soutenir les acteurs économiques locaux et l'emploi ; pour renforcer la cohésion sociale et territoriale ; pour accompagner la transition numérique.

La volonté politique de soutenir vigoureusement l'effort de relance se traduit par un pic d'investissement inédit pour notre collectivité. Ainsi, en 2021, c'est une hausse de plus de 38% qui est constatée par rapport à 2020. Grâce à ces investissements, notre Région a mené une action exceptionnelle de soutien au territoire et aux acteurs les plus durement touchés par la crise. Cette ambition lui a également permis de tenir le cap fixé dans son plan de mandat, sur l'ensemble de ses domaines de compétences. Elle a également pu renforcer son action dans le champ de la santé, en poursuivant son soutien aux établissements de formation des professions de santé, aux maisons pluridisciplinaires de santé ou encore en contribuant au développement de la télémédecine.

En 2021, notre collectivité s'est également fortement engagée pour **préserver le pouvoir d'achat des Bourguignons-Francs-Comtois**, notamment par la gratuité des ressources pédagogiques dans les lycées, l'augmentation de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle, l'aide au permis de conduire et les tarifs attractifs dans les TER.

Enfin, cette année 2021 a été celle du **renouvellement de notre assemblée régionale**, à la suite des élections régionales des 20 et 27 juin 2021. Ce nouveau mandat constitue une **opportunité d'approfondir et de renforcer notre action**, que nous voulons **résolument orientée vers la transition énergétique et écologique**. Face à l'urgence climatique, ces enjeux sont le pivot de notre nouveau plan de mandat pour 2022-2028.

Pour mener à bien l'ensemble de ses missions, notre collectivité s'appuie à tout moment sur l'expertise et l'engagement de ses agents, que je tiens ici à saluer. Ce document dresse le panorama des actions menées en 2021 grâce à l'implication de tous les services de la Région.

Marie-Guite Dufay

Présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté

LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES



Cette année encore, notre collectivité a dû s'adapter aux difficultés et aux incertitudes liées à la crise sanitaire. Nos priorités ont été d'**assurer la protection de nos agents, de garantir la continuité du service public et de mettre en œuvre les actions de soutien et de relance** prévues dans le cadre du plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR). Dans les lycées, la collectivité a renforcé les effectifs pour garantir la continuité du service public de l'éducation et l'application des protocoles sanitaires.

L'année 2021 a également été marquée par un travail important d'accompagnement et de sécurisation de **l'installation de la nouvelle assemblée régionale**, en juillet, à la suite des élections de juin. L'administration a également contribué à l'élaboration d'un **nouveau projet de mandat**, déclinant les orientations et priorités de la nouvelle majorité pour 2022-2028 et leur traduction opérationnelle pour 2022.

Afin d'accompagner la mise en œuvre de ces ambitions, **notre projet d'administration** a été restructuré autour de 21 objectifs, visant l'amélioration du fonctionnement des services administratifs, des pratiques et postures professionnelles. Deux idées-forces le sous-tendent : améliorer la qualité de service aux usager-es, et moderniser notre environnement de travail. Sur le plan des moyens, la collectivité a mené une troisième démarche adéquation missions moyens, aboutie en 2022.

Enfin, l'engagement de la **révision concertée des grands schémas, qui orientent les politiques publiques régionales** en matière d'aménagement du territoire, de développement durable, d'économie, de tourisme, nous permettra de disposer de solides fondations pour l'action du nouveau mandat.

Gilles Da Costa

Directeur général des services

SOMMAIRE

FAITS MARQUANTS 2021	6
FONCTIONNEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL	10
UN AN DE MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACCÉLÉRATION DE L'INVESTISSEMENT RÉGIONAL (PAIR) EN BOURCOCNE-FRANCHE-COMTÉ	12
I. RÉAGIR FACE À LA CRISE ET CONTRIBUER À LA RELANCE ÉCONOMIQUE	14
A. Assurer la sauvegarde de l'activité économique et de nos entreprises	14
B. Promouvoir la formation professionnelle et l'accompagnement des employeur-euses, des salarié-es et des demandeur-euses d'emploi	16
C. Renforcer les formations dans le secteur sanitaire et social	19
D. Accompagner les acteurs touristiques pour un développement du tourisme durable et social	21
E. Soutenir notre agriculture durable et résiliente	23
F. Consolider l'économie sociale et solidaire	24
II. PRÉPARER L'AVENIR, EN RÉPONDANT AUX ENJEUX DE L'ÉDUCATION ET DES SOLIDARITÉS	26
A. Faire de la recherche et de l'enseignement supérieur des priorités	26
B. Répondre aux enjeux des lycées modernes et engagés dans la transition écologique	28
C. Adapter l'orientation et l'apprentissage au plus près des besoins	32
D. Accompagner les acteurs culturels	34
E. Placer la politique sportive au coeur de l'action régionale	35
F. Encourager la citoyenneté, la vie associative et l'autonomie des jeunes	37
G. Participer au développement d'une offre de santé de proximité	38
H. Favoriser l'égalité et la diversité	40
III. INTENSIFIER L'ENGAGEMENT DE LA RÉGION DANS LES TRANSITIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉCOLOGIQUES ET NUMÉRIQUES	42
A. Mettre en oeuvre le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires	42
B. Adapter les solutions de mobilités au territoire et au changement climatique	43
C. Accélérer la transition énergétique	45
D. Contribuer à la reconquête de la biodiversité	47
E. Soutenir la filière forêt-bois et la politique montagne	49
F. Investir massivement au service de la transition numérique	50
G. Développer l'attractivité régionale	53
IV. GARANTIR LA COOPÉRATION AVEC L'EUROPE, L'ÉTAT, LES TERRITOIRES ET LES CITOYENS POUR UNE ACTION COORDONNÉE, EFFICACE ET SOLIDAIRE	54
A. Poursuivre la mobilisation des fonds européens et assurer le démarrage de la programmation 2021-2027	54
B. Finaliser le contrat de plan État-région (CPER)	56
C. Conforter les actions pour un aménagement du territoire équilibré et solidaire	57
D. Poursuivre la coopération avec nos voisins et développer le rayonnement à l'international	59
E. Agir pour favoriser la démocratie participative	61
V. COMMUNIQUER POUR RENDRE NOS POLITIQUES PUBLIQUES LISIBLES ET ACCESSIBLES AUX USAGERS ET BÉNÉFICIAIRES	62
VI. MOBILISER NOS RESSOURCES HUMAINES ET NOTRE EXPERTISE	64
A. Une politique de ressources humaines pertinente pour les agent-es et le service public	64
B. Une gestion financière adaptée	65
C. La modernisation continue des services régionaux	67
VII. LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL (CESER)	76
GLOSSAIRE	78

FAITS MARQUANTS 2021



Vote du prolongement du volet mobilités du contrat de plan Etat-Région (CPER) jusqu'en 2022, dans le cadre du protocole d'accord de relance avec l'Etat et du PAIR



Renouvellement du bureau du CESER et réélection de D. Roy à l'unanimité



Elaboration et **mise en œuvre d'un dispositif d'aide d'urgence aux étudiant·es les plus précaires** ayant perdu totalement ou partiellement un emploi étudiant, mars-juillet

Signature de la **charte éco-socio-conditionnant les aides économiques du PAIR** avec les organisations syndicales et patronales



Création du fonds régional EnR participatives dédié aux énergies renouvelables

Lancement d'un **appel à projets "territoires intelligents et durables"** pour accompagner les acteurs publics dans le développement de projets numériques globaux

Rédaction et publication de l'axe 2 de l'appel à projets **"Initiatives territoriales innovantes"** en matière de formation



43 consultations de transport collectifs interurbain attribuées, pour un montant global de **271 millions d'euros**

Signature par l'État, Bpifrance et le Conseil régional du **plan d'actions régional pour l'entrepreneuriat des femmes** (PAREF) 2021-2023

JUIN

Signature d'une convention Etat-Région pour augmenter le nombre de places pour les professions d'infirmier·es, aides-soignant·es et accompagnant·es éducatifs et sociaux (Ségur de la santé)

JANVIER

Vote en assemblée plénière et signature du protocole d'accord stratégique du CPER en présence de la ministre J. Gourault

Lancement du réseau des ambassadeurs et ambassadrices de Bourgogne-Franche-Comté (attractivité)

Signature de la commande **des premiers trains à hydrogène de France**



Itinéraire DSI (direction des systèmes d'information) : **15 chantiers structurants** définis à la suite d'un audit externe (2020)

Installation de la **conférence régionale du sport**



Évolution à la **hausse des barèmes nationaux de rémunération des stagiaires** de la formation, sur la base de l'expérimentation menée et des résultats de l'évaluation



TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

- **Accompagnement des lycées dans leur mission restauration**, dans le contexte du covid
- **Mise en œuvre du PAIR** dans le domaine du **tourisme social** et du **tourisme durable**

- Mise en œuvre de la mesure de **soutien à la commercialisation en vente directe** des productions régionales (PAIR)
- Poursuite et renforcement du **Pacte régional avec les territoires** pour soutenir l'économie de proximité

FAITS MARQUANTS 2021



Renouvellement de l'Assemblée régionale

Mise en place du dispositif "choc industriel" à Saint Claude, suite à la liquidation de la société M.B.F, qui prévoit un accompagnement au bénéfice du territoire



Deuxième édition du Festival des solutions écologiques
5-12 septembre

Actualisation du projet d'administration
septembre-décembre



Classement de la réserve naturelle régionale du bief du Nanchez dans le Parc naturel régional du Haut-Jura



Finalisation des programmes européens 2021-2027



Large **campagne d'information et de valorisation** du plan d'accélération de l'investissement régional (**PAIR**) et création d'un site internet commun Etat / Région autour des dispositifs de relance



Fin du plan de soutien ambitieux de la Région aux associations lancé en juin 2020

Adoption du nouveau projet de mandat 2021-2028 et de la trajectoire financière du mandat

JUILLET

AOÛT

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE

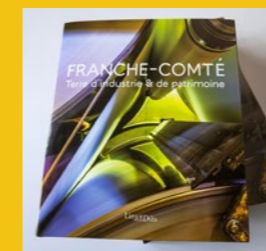
Gestion du changement de mandature :

préparation de la session d'installation des nouveaux élu-es, des rapports concernant le statut de l'élu-e et d'un projet de règlement intérieur

Création du parc naturel régional du Doubs Horloger et renouvellement du classement du parc naturel régional du Morvan pour 15 ans

Achat de casques de réalité virtuelle de présentation des métiers à 360° et déploiement dans les établissements scolaires secondaires (expérimentation : oct. 2021-juin 2022)

Publication remarquable sur le patrimoine industriel de Franche-Comté



Bilan réglementaire du SRADDET et lancement de la procédure de modification

Elaboration d'un schéma directeur immobilier (SDIL) 2022-2028 permettant de prioriser les axes d'intervention et les opérations de travaux dans les lycées

Présidence française de la **Stratégie de l'Union européenne pour la Région alpine** (Suera) et lancement du Conseil de la jeunesse de la Suera



Première édition du Business forum for climate



TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

- **Mise en œuvre du PAIR** sur l'offre de soins en proximité
- **Lancement d'une politique en faveur du bois construction** dans le cadre du PAIR

- **Gestion de la crise sanitaire** : dotation des agent-es régionaux en masques et équipements sanitaires, adaptation des règles de travail, renforcement des remplacements dans les établissements publics locaux d'enseignement, suivi des cas positifs et cas contacts, etc.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL

2,7 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2021 en Bourgogne-Franche-Comté

8 départements : Côte-d'Or, Doubs, Haute-Saône, Jura, Nièvre, Saône-et-Loire, Territoire de Belfort, Yonne

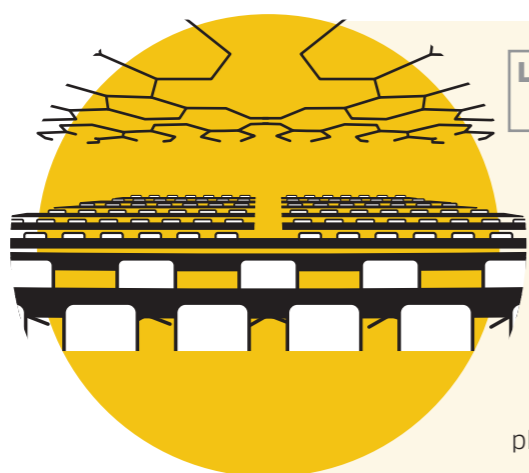
UNE ASSEMBLÉE RÉGIONALE RENOUVELÉE

Renouvelée à l'issue des élections régionales des 20 et 27 juin 2021, l'Assemblée régionale réunit, en Bourgogne-Franche-Comté, 100 conseillères et conseillers régionaux, émanant des huit départements qui composent la région. L'assemblée se réunit au moins une fois par trimestre pour examiner et décider des politiques régionales dans les compétences dont elle a la charge.



LA PRÉSIDENTE

Elue pour la durée du mandat, jusqu'en mars 2028, la présidente dirige l'exécutif régional et fixe les priorités de la politique régionale. Elle préside l'assemblée plénière, conduit les débats et fait exécuter les décisions par les services administratifs. Elle est en outre responsable du budget régional.



LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

En Bourgogne-Franche-Comté, cinq commissions thématiques examinent les dossiers instruits par les services administratifs puis élaborent les délibérations qui seront soumises au vote final de la commission permanente ou de l'assemblée plénière.

- **Commission n°1** : finances - citoyenneté et évaluation des politiques publiques - fonds européens - contrat de plan - relations internationales et franco-suisses - ressources humaines - administration générale et communication



- **Commission n°2** : développement économique pour l'emploi - économie sociale et solidaire - agriculture - bois - forêt - tourisme



- **Commission n°3** : apprentissage et formation professionnelle - sanitaire et social - lycées - enseignement supérieur - recherche



- **Commission n°4** : développement des territoires - transports - déplacements - intermodalités - écologie - énergie - santé - infrastructures numériques - montagnes - parcs



- **Commission n°5** : culture - sport - jeunesse et vie associative - laïcité - lutte contre les discriminations - égalité femme-homme



LA COMMISSION PERMANENTE



Compte tenu du nombre important de décisions et de délibérations, l'assemblée plénière délègue une partie de ses attributions à la commission permanente, composée de 33 conseiller-es, dont la présidente et tous les vice-président-es. La commission permanente délibère sur les dossiers étudiés en commissions thématiques, notamment sur les aides régionales.

L'ADMINISTRATION RÉGIONALE



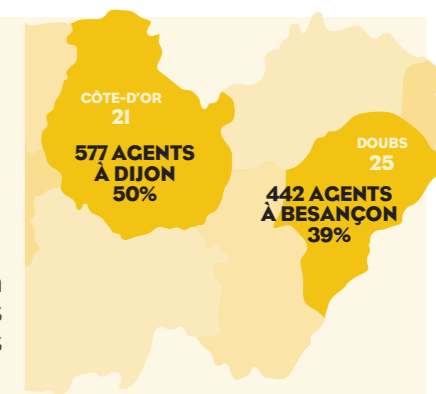
• **4 011 agent-es permanents** (dont 2864 agent-es dans les lycées publics sur l'ensemble du territoire) : 2441 femmes et 1570 hommes.

LIEU D'AFFECTATION ADMINISTRATIVE POUR LES AGENT-ES DU SIÈGE

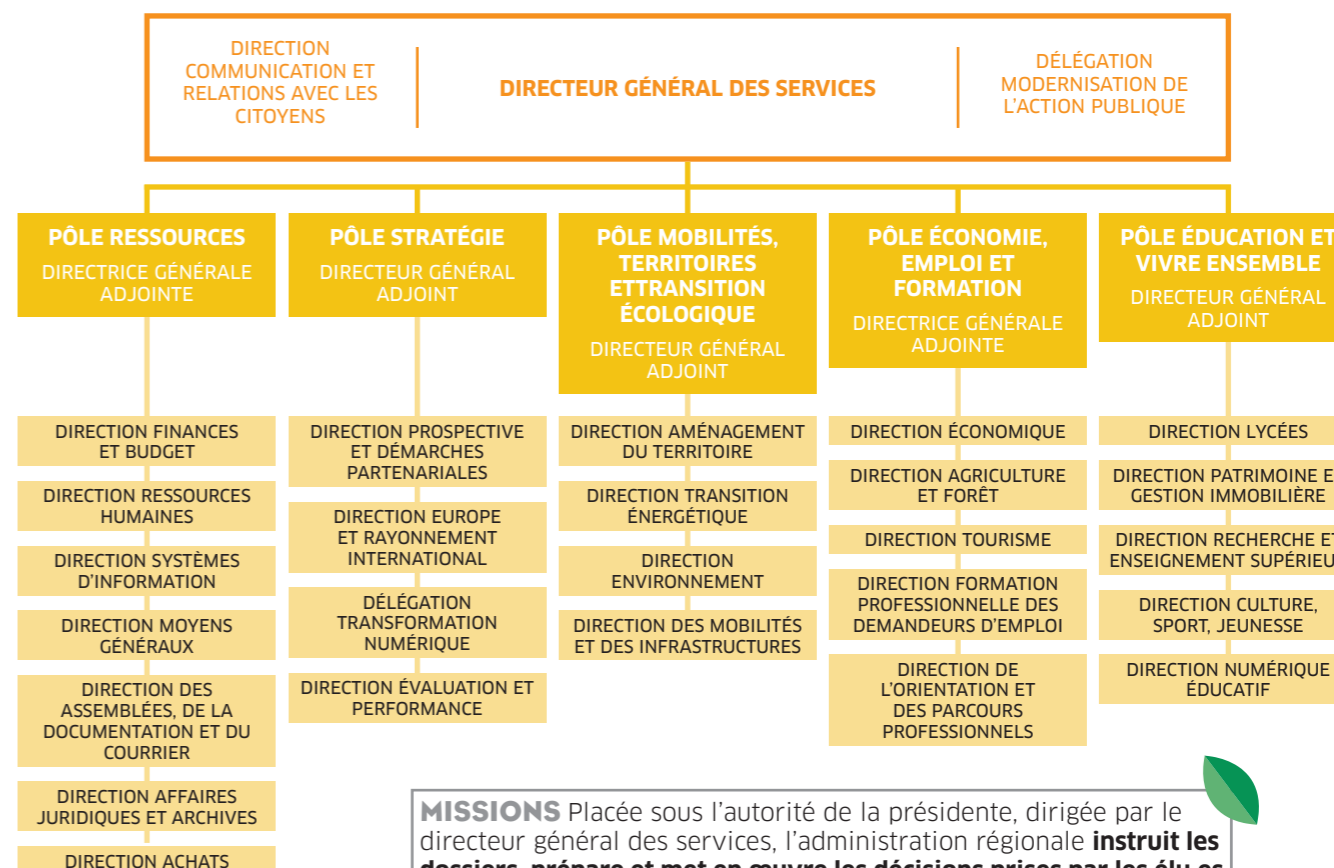
AU TOTAL : 1 147 agent-es

Autres : 128 agent-es (agent-e de maintenance informatique régional (AMIR), unité territoriale)

Les agent-es dont la résidence administrative n'est pas située à Besançon ou Dijon sont principalement les agent-es des unités territoriales transports (hors département 21 et 25), ainsi que les AMIR affectés dans des lycées hors de Besançon et de Dijon.

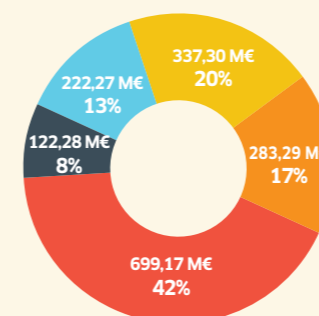


• **27 directions et délégations**, structurées en cinq pôles :



MISSIONS Placée sous l'autorité de la présidente, dirigée par le directeur général des services, l'administration régionale **instruit les dossiers, prépare et met en œuvre les décisions prises par les élu-es pour la collectivité, dans ses différents domaines de compétence.**

BUDGET RÉGIONAL EN 2021 : 1,66 MILLIARD D'EUROS DE DÉPENSES (HORS DETTE)

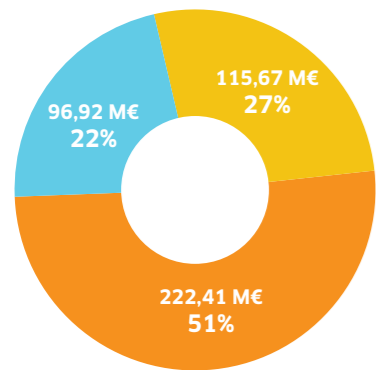


- Réagir face à la crise et contribuer à la relance économique : soutenir les acteurs économiques, préserver les emplois et protéger les salariés
- Anticiper l'avenir, en répondant aux enjeux de l'éducation, des mobilités et des solidarités
- Intensifier l'engagement de la région dans les transitions énergétiques, écologiques et numériques
- Garantir la coopération avec l'Europe, l'Etat, les territoires et les citoyens pour une action coordonnée, efficace et solidaire
- Mobiliser nos ressources humaines et notre expertise

UN AN DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACCÉLÉRATION DE L'INVESTISSEMENT RÉGIONAL (PAIR) EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

La Région Bourgogne-Franche-Comté s'est engagée à soutenir les acteurs et secteurs d'activité qui ont subi les conséquences de la crise sanitaire liée au COVID-19. Adopté en octobre 2020, le plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR) vise à **conforter les mesures d'urgence prises par la Région, à relancer durablement l'économie régionale et à accélérer la transition écologique et énergétique**. Il s'inscrit en complémentarité du plan de relance national France Relance et des actions mises en œuvre au niveau européen.

- 435 millions d'euros de fonds régionaux
- 116 millions d'euros de fonds européens



CE PLAN MASSIF D'INVESTISSEMENT POURSUIT 3 GRANDS OBJECTIFS :

- Environnement** : accélérer la transition énergétique et écologique
- Emploi** : intervenir massivement auprès des acteurs touchés afin de limiter les effets de la crise
- Territoires et solidarités** : participer au rebond le plus fort possible de l'économie régionale

Pour favoriser l'utilisation pleine et entière des crédits dédiés et l'accélération de la mise en œuvre de ses mesures, le PAIR fait l'objet d'un **pilotage et suivi réguliers** depuis son adoption et tout au long de sa mise en œuvre. Ce pilotage s'est traduit par l'adoption de deux avenants en mars et octobre 2021, permettant différents ajustements : évolutions de contenu des mesures et modifications des volumes budgétaires.

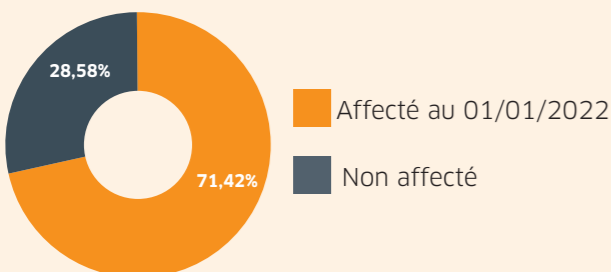
ÉTAT DE PROGRAMMATION DES MESURES DU PAIR AU 31 DÉCEMBRE 2021 DEPUIS SON ADOPTION LE 9 OCTOBRE 2020

- 87 mesures lancées sur les 91 mesures prévues (or React-EU).
- Sur les 4 restantes, 3 ont été lancées début 2022.

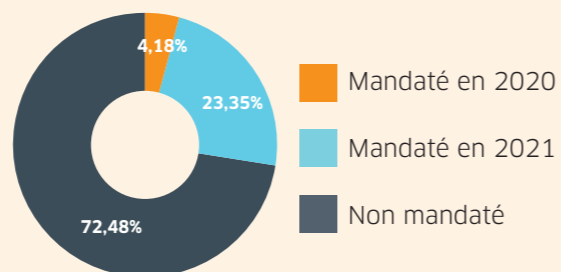
ÉTAT DE LA RÉALISATION BUDGÉTAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2021

Près de 310,70 millions d'euros des autorisations de programme ont été affectées et 119,73 millions d'euros de crédits de paiement ont été mandatés depuis le vote du PAIR

TAUX D'AFFECTATION AU 01/01/2022



TAUX DE MANDATEMENT AU 01/01/2022



LE PAIR A BÉNÉFICIÉ À L'ENSEMBLE DES DÉPARTEMENTS DE LA RÉGION

Les exemples ci-dessous, extraits de la campagne "1 an du PAIR", témoignent de l'importance et de la diversité des projets et acteurs soutenus sur les territoires.



YONNE

35 000 €

Soutien à l'Épicerie solidaire de l'Auxerrois, par la subvention au matériel pour moderniser sa chaîne de froid



HAUTE-SAÔNE

800 000 €

Aide au lancement d'une activité de verrerie de luxe à la française par la verrerie La Rochère



CÔTE-D'OR

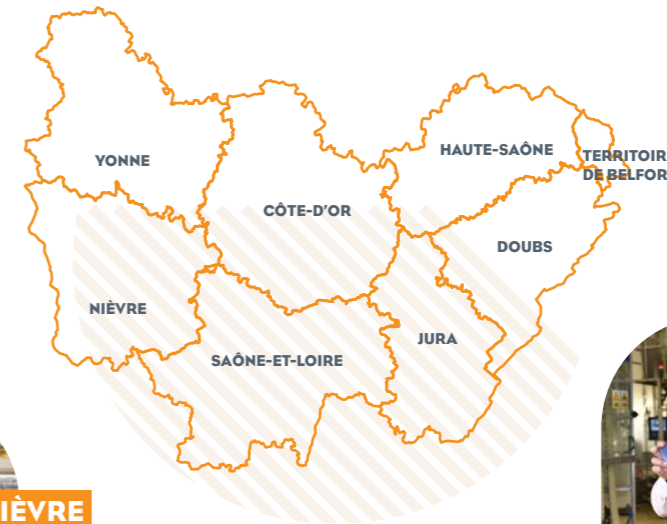


TERRITOIRE DE BELFORT

1,6 million €

L'ISTHY, création du futur centre de référence sur le stockage de l'hydrogène. Unique en France et offrant des compétences de niveau mondial, ISTHY permettra de certifier la conformité des réservoirs à hydrogène. Il ouvrira à Fontaine en 2023.

400 000 €
Création d'un living lab par l'association FoodTech à Dijon. Le living lab de l'association FoodTech conduit des projets dans les domaines de l'alimentation durable sur le territoire de Dijon métropole. En plaçant le citoyen au cœur du processus d'innovation



NIÈVRE

800 000 € Soutien à la transformation de l'activité de fabrication de pailles en plastique pour des pailles en papier biodégradables, par l'entreprise Soyez Frères de Donzy.



DOUBS

800 000 € Aide à la diversification de l'unité de production de briquettes de lait d'Agrodoubs, dans une logique de circuit court écoresponsable.

SAÔNE-ET-LOIRE

392 000 €

Développement de nouveaux produits céramiques Made in France par l'Entreprise du Patrimoine Vivant Émile Henry. Spécialisée dans la fabrication d'articles culinaires en céramique, l'entreprise familiale Emile Henry s'est dotée d'un nouveau four grâce à l'aide de la Région Bourgogne-Franche-Comté.



JURA

321 000 € Rénovation de 51 logements sociaux par le Grand Dole. Avec l'aide du programme régional d'efficacité énergétique, Grand Dole Habitat transforme le foyer Saint-Jean, devenu vétuste, en résidence moderne et accueillante.

RÉAGIR FACE À LA CRISE ET CONTRIBUTER À LA RELANCE ÉCONOMIQUE

A. ASSURER LA SAUVEGARDE DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET DE NOS ENTREPRISES

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

En matière de développement économique, l'année 2021 a été fortement marquée par la crise sanitaire et ses impacts sur l'ensemble des filières et acteurs économiques de Bourgogne-Franche-Comté. En tant que cheffe de fil du développement économique sur le territoire, la Région a investi massivement pour soutenir les acteurs touchés et accompagner la relance. Cette politique s'est d'abord traduite par la mise en place et le suivi des dispositifs d'urgence. La mise en œuvre du plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR) est venue conforter le soutien aux acteurs économiques, en complémentarité avec les politiques de relance portées par l'Etat. La collectivité a porté une attention particulière à l'articulation constante entre ses politiques et les plans filières de l'Etat (aéronautique, automobile, nucléaire, santé, agroéconomie, bois).

FAITS MARQUANTS

- Mise en place du dispositif "choc industriel" à Saint-Claude, suite à la liquidation de la société M.B.F. qui prévoit un accompagnement au bénéfice du territoire
- Déploiement du pacte régional des territoires pour répondre à l'urgence de la crise économique et accompagner la reprise de l'économie de proximité
- Accélération de la relance par le PAIR, à travers plusieurs dispositifs : DIGIT pass (aide au conseil et à l'investissement pour la digitalisation de l'organisation des entreprises), fonds de relocalisation et de transition vers une économie décarbonée, accélérateur à projets d'investissements en matière d'économie sociale et solidaire
- Adoption de la stratégie régionale de l'innovation vers une spécialisation intelligente pour 2021-2027 à l'échelle de la région
- Fin du premier schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation



CHIFFRES CLÉS

11,2 millions d'euros votés dans le cadre du pacte régional pour l'économie de proximité

889 dossiers votés pour 11,7 millions d'euros, dans le cadre du fonds régional d'avances remboursables (FARCT)

Fonds régional des territoires (FRT) :
5 851 aides individuelles attribuées pour 15,5 millions d'euros ; 205 actions collectives pour 1,4 million d'euros ; 107 prestations d'ingénierie réalisées auprès de 46 EPCI pour 86 000 euros

6,3 millions d'euros de subvention d'investissement mobilisés au titre du PAIR pour les projets hydrogène et **1,8 million d'euros** de subvention au titre du fonds de relocalisation et de transition vers une économie décarbonée (FRTED)

63 dossiers votés en 2021 pour des projets d'économie sociale et solidaire dans le cadre du PAIR, pour un montant de 2,7 millions d'euros, soit 1 280 emplois maintenus et 193 emplois créés. Plus de 300 dossiers DIGIT pass

SOUTIEN À MBF ET À LA REPRISE

Le Conseil régional a accordé à la société MBF une aide au sauvetage sous la forme d'un prêt à taux bonifié de 500 000 euros, afin de financer les salaires de la société du mois d'avril 2021, dans l'attente du dépôt de candidature de reprise de la société auprès du tribunal de commerce de Dijon. Cette aide a mobilisé, pour la première fois en région, le régime d'aide d'Etat SA 41259 relatif aux aides au sauvetage et à la restructuration pour les petites et moyennes entreprises en difficulté. Afin de consolider une offre de reprise, suite à une concertation avec l'Etat, l'entrée de la Région au capital de la société MBF a été proposée, à condition que cette opération soit adossée à la candidature d'un repreneur industriel. Afin d'accompagner cette opération et de satisfaire aux exigences réglementaires, plusieurs missions, dont une obligatoire, ont été proposées : mission d'expertise investisseur ; accompagnement par un cabinet de "restructuring" ; accompagnement par un "manager de transition" ; réalisation d'un audit de l'outil industriel et prospection d'investisseurs étrangers.

PACTE RÉGIONAL DES TERRITOIRES

Pour aider les entreprises de l'économie de proximité à supporter les impacts économiques de la crise sanitaire, la Région a proposé aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) un pacte régional avec les territoires, composé de quatre 4 piliers :

- Un **fonds régional d'avances remboursables (FARCT)** mutualisé et solidaire, dont l'instruction est confiée au réseau Initiative Bourgogne-Franche-Comté et la gestion des phases administrative et financière assurée par la région ARDEA. Ce fonds prévoit un cofinancement par les EPCI à hauteur d'1 euro par habitant (2,8 millions d'euros). Cofinancement Région : 4 millions d'euros ; cofinancement Banque des territoires : 5,4 millions d'euros.
- Un **fonds régional des territoires (FRT)** de subventions, géré par les EPCI via une délégation d'octroi des aides par la Région, auquel la Région contribue ;
- Un **fonds régional d'aide aux loyers (FAL)**, en subventions, permettant d'intervenir en complémentarité des crédits mobilisés par l'intercommunalité pour de l'aide aux loyers des entreprises ;
- Un **fonds d'aide à l'ingénierie** des communautés de communes de moins de 15 000 habitants, par subvention forfaitaire, a également été proposé dès la mise en place du Pacte initial.

La Région mobilise potentiellement plus de 11 euros par habitant au titre de ces dispositifs, en contrepartie d'un engagement financier de la part des EPCI.

PLAN D'ACCÉLÉRATION DE L'INVESTISSEMENT RÉGIONAL (PAIR)

En 2020, un nouveau volet "grands projets" a été créé dans le cadre de la convention entre la Région et Bpifrance sur le fonds régional pour l'innovation, permettant de soutenir des projets d'innovation de grande envergure. En 2021, 5 projets ont été présentés à la Commission permanente (investissement total de 6,7 millions d'euros) et 2,5 millions d'euros d'aide régionale ont été octroyés.

STRATÉGIE RÉGIONALE DE L'INNOVATION (RIS 3) 2021-2027

La Région a voté sa stratégie régionale de l'innovation (RIS 3) pour 2021-2027 à la suite de concertations ayant réuni plus de 100 participants sur 18 mois. Ce document structurant identifie les six domaines de spécialisation qui bénéficieront prioritairement des financements régionaux et du Fonds européen de développement régional (FEDER) : chaîne de valeur pour une alimentation durable ; santé, soins individualisés et intégrés ; mobilité durable, intelligente et connectée ; hydrogène ; microtechniques et systèmes intelligents ; matériaux et procédés avancés.

LANCLEMENT DES TRAVAUX DU SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION (SRDEII) 2022-2028

Suite au bilan du premier SRDEII 2017-2021, les travaux du futur SRDEII 2022-2028 ont été lancés le 3 décembre à Dole, avec l'ensemble des partenaires économiques (224 structures) et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) (113 intercommunalités). Trois étapes de concertation permettront la collecte d'orientations nouvelles : des contributions écrites sur le site jeparparticipe (590 réponses sur 12 thématiques de développement économique dont des participations citoyennes) ; des concertations territoriales avec les EPCI et des concertations thématiques.



En 2021, le plan d'accélération de l'investissement régional a permis d'apporter un soutien à des projets industriels d'envergure, en particulier dans le domaine de l'hydrogène :

- centre de certification des réservoirs et composants, unique en France : ISTHY (Institut National de Stockage d'Hydrogène) à Belfort ;
- création de l'unité de production de réservoirs en hydrogène de Faurecia à Allenjoie, dans la continuité de la création du centre de recherche et développement mondial à Bavans en 2019 ;
- soutien au projet de création d'une unité de recherche et développement sur les réservoirs d'hydrogène solide à Belfort porté par l'entreprise MINCATEC ;
- soutien au projet de création d'une remorque à propulsion hydrogène portée par FRUEHAUF en partenariat avec l'entreprise H2SYS et l'Université de technologie de Belfort Montbéliard (UTBM) ;
- soutien au projet GMI Polytech pour la création de réservoirs à hydrogène.



B. PROMOUVOIR LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'ACCOMPAGNEMENT DES EMPLOYEUR·EUSES, DES SALARIÉ·ES ET DES DEMANDEUR·EUSES D'EMPLOI

FORMATION DES DEMANDEUR·EUSES D'EMPLOI

ELÉMENTS DE CONTEXTE

En 2021, dans un contexte toujours marqué par la crise sanitaire, la Région a poursuivi son effort en matière de **formation des demandeurs d'emploi**, tant en **augmentant les places de formations**, qu'à travers le **lancement de nouvelles expérimentations et innovations**. Ainsi, la Région a mis en œuvre l'ensemble des actions prévues au titre du plan de relance PRIC (pacte régional d'investissement dans les compétences) jeunes. Ce plan représentait une dotation de l'Etat de 29 millions d'euros pour le déploiement de 4 200 places de formations supplémentaires, afin d'apporter une meilleure réponse aux enjeux liés à la reprise économique et favoriser l'accès aux formations des publics les plus en difficulté. La Région a également innové en matière de **contenu des formations**, pour s'adapter au mieux aux besoins des entreprises, notamment dans les secteurs du service à la personne et de la maintenance. De même, le **déploiement de dispositifs intégrés et d'expérimentation en matière de rémunération**, répondent aux attentes des publics et à la sécurisation de leurs parcours. L'accompagnement des organismes de formation s'est également poursuivi en 2021 afin de développer des **innovations pédagogiques dans les formations** (autour du numérique, de la transition écologique, du renforcement du lien avec l'entreprise, etc.), tout en les sécurisant financièrement, dans un contexte de fortes absences des stagiaires et des formateurs liées au Covid.

FAITS MARQUANTS

- Évolution à la **hausse des barèmes nationaux de rémunération** des stagiaires de la formation, sur la base de l'expérimentation menée et des résultats de l'évaluation (mai 2021)
- Mise en œuvre d'une expérimentation de **8 plateformes territoriales de formation** dans les métiers des services à la personne (avril 2021)
- Lancement de l'**appel à projets "initiatives territoriales"** pour soutenir des démarches territoriales innovantes en réponse aux effets de la crise sanitaire (34 lauréats) (mai 2021)
- Déploiement du **nouveau dispositif amont de la qualification** (DAQ 2.0), un parcours de formation sur-mesure individualisé, accompagné et contextualisé selon le projet professionnel de chacun des demandeurs d'emploi sans qualification (janvier 2021)
- Mise en place du **simulateur de rémunération en ligne**, pour les personnes souhaitant s'inscrire à une formation financée par la Région (mai 2021). Poursuite de la campagne d'information "J'ai ma place : ma formation pour un emploi !" pour la 3^{ème} année consécutive (octobre 2021)

CHIFFRES CLÉS

7126 euros : dépense moyenne engagée par la Région pour financer une action de formation qualifiante pour un stagiaire (hors rémunération)

Près de **7 stagiaires sur 10** accèdent à l'emploi au cours des 6 mois après avoir suivi une formation financée par la Région (programme qualifiant)

18 700 stagiaires formés sur les dispositifs régionaux à destination des demandeur·euses d'emplois

179 millions d'euros : montant inédit en 2021 du budget dédié à la formation professionnelle des demandeurs et demandeuses d'emploi (base du conventionnement PRIC Etat-Région)

63 % des stagiaires entrant sur les dispositifs de formation Région ont un niveau inférieur au bac

DÉPLOIEMENT DU NOUVEAU DISPOSITIF AMONT DE LA QUALIFICATION DAQ 2.0

En 2021, le DAQ 2.0 a permis à 5852 personnes non qualifiées de bénéficier d'une palette complète de "prestations" : état des lieux de leurs acquis (notamment en littératie, numératie et résolution de problèmes), acquisition de prérequis préalables à l'entrée en formation qualifiante, immersion en entreprises, élaboration de projets professionnels, ou encore passage de certifications professionnelles. Budget de 29,5 millions d'euros.

LANCEMENT DES INITIATIVES TERRITORIALES VIA UN APPEL À PROJETS

L'appel à projets "initiatives territoriales" a été lancé au printemps 2021, à l'issue de diagnostics flash territoriaux, afin de répondre aux effets de la crise liée au covid-19, sur les thématiques de l'emploi, de l'insertion et de la formation. Cet appel à projets vise à soutenir des démarches territoriales innovantes, expérimentales et adaptées aux spécificités locales. 34 projets ont été retenus et soutenus pour un budget de 2,5 millions d'euros, autour des thématiques suivantes : mobilité des publics, méthodes de pédagogies innovantes des apprentissages, émergence d'un cluster "métiers du fluvial", accompagnement des publics en difficulté, lien avec les entreprises, etc. <https://bit.ly/InitiativesBFC>

EXPÉRIMENTATION - INNOVER DANS LA FORMATION DES MÉTIERS DE LA MAINTENANCE

Ce programme a été élaboré avec l'ensemble des partenaires régionaux de l'emploi et de la formation, pour répondre aux enjeux du développement des compétences dans le domaine de la maintenance (dont métiers en tension), dans les secteurs de la métallurgie, de la plasturgie et de l'agroalimentaire. 200 places de formation ont été ouvertes sur les 7 lieux d'expérimentation, pour un budget de 500 000 euros.

EXPÉRIMENTATION - ABONDEMENT AU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

La Région a engagé un million d'euros pour financer des projets de formations individuelles supérieures, dans les secteurs prioritaires (santé, numérique, transition écologique, industrie, etc.). Grâce à ce dispositif, un·e demandeur·euse d'emploi résidant en Bourgogne Franche-Comté et souhaitant réaliser une formation dans les secteurs en tension peut désormais solliciter un financement régional pouvant aller jusqu'à 10 000 euros.

FORMATION DES SALARIÉ·ES ET TRANSITIONS PROFESSIONNELLES

ELÉMENTS DE CONTEXTE

Dans le champ de la formation des salarié·es et des transitions professionnelles, l'année 2021 a été marquée par la publication des **diagnostics territoriaux "emplois compétences"** réalisés fin 2020 et la sélection de 6 projets dans le cadre de l'axe 2 de l'**appel à projets initiatives territoriales innovantes**. L'animation territoriale de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales s'est développée, en coordination avec l'Etat, et s'est notamment traduite par la rédaction d'une feuille de route commune. Par ailleurs, la politique régionale de **soutien à la validation des acquis de l'expérience (VAE)** a été restructurée pour la rendre plus lisible, accessible et mieux intégrée aux parcours professionnels des actifs. Enfin, la Région poursuit son soutien aux projets portés par les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification du territoire, afin d'**accompagner les transitions professionnelles des actifs** tout en répondant aux problèmes structurels de recrutement des entreprises.

FORMER AUX "SERVICES À LA PERSONNE", UNE PRÉOCCUPATION MAJEURE DE LA RÉGION

La filière des services à la personne désigne des activités destinées à répondre aux besoins des personnes dans leur vie quotidienne. Ces emplois non délocalisables sont essentiels pour le dynamisme de nos territoires, pour répondre au maintien du lien social, prévenir l'isolement et la perte d'autonomie. Ils requièrent l'acquisition de savoirs et de compétences aujourd'hui en profondes mutations, dans un contexte d'intensification et de diversification des besoins des particuliers, de recours accru au numérique, d'évolution des structures, etc. Ils sont soumis à une forte tension sur les recrutements, compte tenu du vieillissement de la population.

Afin de répondre à ces enjeux, un travail de diagnostic partagé sur les besoins et les compétences a été conduit début 2020 avec l'ensemble des partenaires régionaux de l'emploi et de la formation. Ce travail s'est traduit par la mise en place, sous forme d'expérimentation, de **huit plateformes de professionnalisation aux métiers des services aux personnes** (une par département). Ces plateformes s'adressent à la fois aux demandeurs et demandeuses d'emplois et aux salarié·es. Elles permettent à chaque apprenant d'accéder à des solutions de formation sur-mesure et à un large choix de modules complémentaires. Ces 8 plateformes proposent près de 600 places de formation supplémentaires par an, pour un coût de 4 millions d'euros. Des aides régionales peuvent être octroyées pour suivre ces formations.



FAITS MARQUANTS

- Rédaction et publication de l'axe 2 de l'appel à projets initiatives territoriales innovantes - stratégie partagée et solutions transversales emploi / compétences, mai
- Adoption de la feuille de route sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT) conjointe entre l'État et la Région

APPEL À PROJETS "INITIATIVES TERRITORIALES INNOVANTES" AXE 2 - STRATÉGIE PARTAGÉE ET SOLUTIONS TRANSVERSALES EMPLOI/COMPÉTENCES

Cet appel à projets permet de financer des démarches territoriales innovantes et expérimentales pour répondre aux problématiques territoriales d'emploi et de formation touchant des salarié·s et demandeur·euses d'emploi. Il vise à encourager l'émergence de solutions de proximité coconstruites par les collectivités et l'ensemble des forces vives des territoires, en réponse aux besoins et enjeux en matière d'emploi et de compétences formalisés dans les diagnostics territoriaux réalisés mi-février 2021 : <https://www.bourgognefranche-comte.fr/limpact-de-la-crise-sur-votre-territoire>.

ADOPTION DE LA FEUILLE DE ROUTE GPECT CONJOINTE ÉTAT-RÉGION

L'État et la Région accompagnent les démarches de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT) sur le territoire régional. Une feuille de route commune a été adoptée par l'État et la Région, structurée autour de trois objectifs :

- donner un cadre clair aux porteurs de démarches de GPECT ;
- inscrire la volonté d'une animation territoriale conjointe État / Région de la démarche ;
- insuffler de nouvelles démarches GPECT.

ADOPTION DE TROIS NOUVEAUX AREFE SÉCURISATION

- **AREFE professionnalisation des organismes de formation** : la mobilisation de l'outil AREFE sécurisation à destination des organismes de formation vise à développer les compétences des salarié·es des organismes de formation, dans un secteur en profonde mutation depuis la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel de 2018 et la crise sanitaire, qui a accéléré la digitalisation et l'innovation. Il doit également permettre de renforcer la professionnalisation des organismes de formation, pour agir sur la qualité des formations financées par la Région pour les demandeurs et demandeuses d'emploi.
- **AREFE encadrement des pratiques artistiques** : la Région entend soutenir un projet ambitieux et collaboratif autour des enjeux emploi-formation dans le secteur de l'encadrement des pratiques artistiques. Le projet prévoit de déployer en Bourgogne-Franche-Comté la première session de la certification d'intervenant·e en pratique artistique avant l'essaimage sur le reste du territoire français.

CHIFFRES CLÉS

6 projets lauréats de l'axe 2 de l'appel à projets initiatives territoriales innovantes - stratégie partagée et solutions transversales emploi / compétences

650 salarié·es et 80 entreprises visés par l'accord de développement de l'emploi et des compétences (ADEC) / appui régional à l'effort de formation des entreprises (AREFE) des microtechniques

300 bénéficiaires / 400 stagiaires et 120 organismes de formation visés dans le cadre de l'AREFE organismes de formation. 75 salariés visés par l'AREFE encadrement des pratiques artistiques

425 stagiaires entrés dans le programme de formation à la création-reprise d'entreprise

2 160 personnes accompagnées dans leur démarche VAE par les points relais conseils du territoire Bourgogne-Franche-Comté

464 personnes éloignées de l'emploi engagées dans un parcours d'insertion et de qualification portés par les 12 GEIQ du territoire



- **ADEC/AREFE des microtechniques** : aux côtés de l'État, la Région souhaite soutenir le domaine des microtechniques pour accompagner, via la formation, la nécessaire adaptation des compétences des salarié·es de ce secteur phare en région. Outre les objectifs de sécurisation des parcours professionnels de ces salarié·es, l'accord a également vocation à favoriser les objectifs de compétitivité et de développement économique des filières microtechniques.

PROGRAMME RÉGIONAL DE FORMATION À LA CRÉATION-REPRISE D'ENTREPRISE

Dans le cadre de l'accompagnement du développement économique et plus particulièrement de la création-reprise d'entreprise, la Région met en place un programme de formation pour toute personne porteuse d'un projet d'installation ou de reprise en région. Pour la première année de mise en œuvre de ce marché reconductible deux fois (2021-2023), les formations-action ont accueilli 425 stagiaires.

PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS DU TOURISME

Dans le cadre du schéma régional du tourisme et des loisirs et en appui de cette politique sectorielle, un accord triennal a été conclu avec le comité régional du tourisme et les opérateurs de compétences (OPCO) en charge des activités de tourisme : l'Afdas (OPCO des secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, des loisirs et du divertissement), OPCO Mobilités, UNIFORMATION (OPCO de la cohésion sociale), pour la professionnalisation des acteurs en Région.

HYDROGÈNE

L'hydrogène est une énergie émergente en Région. Dans le cadre de l'accompagnement au développement économique, une étude a été confiée à EMFOR (emploi, formation, orientation) Bourgogne-Franche-Comté, à laquelle se sont associés les services académiques, afin de recenser les besoins de la filière en matière d'emploi et de formation en région.

DÉPLOIEMENT DE LA POLITIQUE RÉGIONALE DE SOUTIEN À LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

Dans la continuité des dispositions législatives récentes visant à renforcer la visibilité du dispositif et à fluidifier les parcours d'accompagnement, la Région mène une politique active d'accès à la certification s'appuyant sur la VAE. Elle finance, depuis le 1^{er} juillet

2021, un réseau de 8 points relais conseils en VAE chargé d'informer sur le droit à la VAE, d'orienter les publics sur les certifications appropriées et de délivrer une information sur le coût de la démarche et les aides mobilisables. Cet accompagnement se formalise désormais par la mise en place d'un PASS'VAE en trois volets, qui permet de financer :

- Le parcours d'accompagnement méthodologique d'un public ciblé ;
- Une formation complémentaire recommandée en amont du passage devant jury ;
- Une formation préconisée à l'issue de la démarche, en cas de validation partielle.

SOUTIEN AUX GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS POUR L'INSERTION ET LA QUALIFICATION (GEIQ)

Centrés sur les besoins des territoires, les GEIQ rassemblent des entreprises qui parient sur le potentiel de personnes éloignées du marché du travail pour résoudre leurs difficultés de recrutement. Considérant ces groupements comme un outil alternatif et complémentaire aux dispositifs emploi/formation existants, la politique régionale a permis de financer deux études de faisabilité préalables à la création de GEIQ, un projet de création et deux projets de développement sectoriel et territorial de GEIQ existants. Elle a également permis de soutenir l'activité du comité régional des GEIQ de Bourgogne-Franche-Comté.

C. RENFORCER LES FORMATIONS DANS LE SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Dans un contexte de persistance de la crise sanitaire, les structures hospitalières, médico-sociales et sociales ont été très impactées et ont souffert d'une grande pénurie de professionnel·les de santé et de travailleuses et travailleurs sociaux. Dans ce cadre, la Région a **augmenté de manière significative les places de formations** (infirmier·es, aides-soignant·es et accompagnant·es éducatifs et sociaux), à la suite des accords issus du Ségur de la santé. La collectivité s'est également engagée pour **promouvoir l'orientation des jeunes et des demandeur·euses d'emploi vers les métiers du soin et de l'intervention sociale**.

FAITS MARQUANTS

- Signature d'une convention Etat-Région pour **augmenter le nombre de places pour les professions d'infirmier·es, aides-soignant·es et accompagnant·es éducatifs et sociaux** (Ségur de la santé), 24 juin
- Mise en place d'une **indemnité covid de 1200 euros** financée à 50 % par la Région, pour les étudiants de 2^{ème} et 3^{ème} année en formation infirmier dans un institut situé sur le territoire régional, mobilisés en tant que stagiaires pour aider les établissements de santé
- Organisation de **webinaires d'information sur les métiers d'aide-soignant·e et d'accompagnant·e éducatif et social**, au cours de l'automne 2021 Ouverture des filières d'ergothérapeutes et psychomotricien·nes au sein de l'unité de formation et de recherche (UFR) santé de Besançon, pour la rentrée de septembre 2021 Ouverture d'un 25^{ème} institut de formation des aides-soignant·es (IFAS) à Belfort au groupement d'établissements (GRETA) /lycée Raoul Follereau pour 24 places en apprentissage, pour la rentrée de février 2021

CHIFFRES CLÉS

541 nouvelles places d'infirmier-e, aides-soignant-e et accompagnant-e éducatif et social ouvertes pour 9,2 millions d'euros

843 étudiant-es infirmier-es bénéficiaires de la prime covid (1200 euros/mois), pour un coût de 185 000 euros

125 participant-es aux 2 webinaires de présentation des métiers d'aide-soignant-e et d'accompagnant-e éducatif et social

24 apprenti-es dans la nouvelle filière d'aide-soignant-e ouverte au GRETA Haute-Saône Nord Franche-Comté



AUGMENTATION DES PLACES D'INFIRMIER-E, AIDE-SOIGNANT-E ET ACCOMPAGNANT-E ÉDUCATIF ET SOCIAL (AES)

541 nouvelles places ont été ouvertes, dont 161 infirmier-es, 321 aides-soignant-es et 60 AES, dans le cadre d'une convention de plus de 9 millions d'euros signée avec l'Etat.

PRIME COVID

Une nouvelle indemnité de 1200 euros par mois a été mise en place en avril-mai 2021 par la Région et l'agence régionale de santé : 843 étudiant-es infirmiers en ont bénéficié pour un coût de 185 000 euros.

WEBINAIRES

Deux conférences en ligne (webinaires) ont été organisées en direction des prescripteurs et des structures d'orientation pour leur présenter les métiers d'aide-soignant-es et d'AES.

NOUVELLES FILIÈRES PSYCHOMOTRICITÉ ET ERGOTHÉRAPEUTE

Dans le cadre des expérimentations en santé conduites par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'UFR santé de Besançon a ouvert deux nouvelles filières de formation aux métiers de la rééducation. 12 places d'ergothérapeutes et 10 places de psychomotricien-nes ont été créées pour ces métiers en tension ; la Région soutient deux postes de professeurs associés, pour un coût de 29 445 euros.

OUVERTURE D'UN 25^{ÈME} INSTITUT DE FORMATION DES AIDES-SOIGNANT-ES (IFAS)

La Région a autorisé l'ouverture d'une nouvelle filière d'aide-soignant-e en apprentissage au GRETA Haute-Saône Nord Franche-Comté pour 24 places au sein du lycée Raoul Follereau à Belfort.

SOUTIEN À L'INSTITUT RÉGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL

Dans le cadre du PAIR, la Région a soutenu l'institut régional du travail social de Besançon à hauteur de 30 477 euros (coût total du projet : 60 954 euros) pour le développement de **cours en mode hybride à destination des étudiant-es en travail social**, nécessitant l'achat de matériel d'enregistrement vidéo et sonore, d'un logiciel de réalité virtuelle et d'équipements de salle de cours.



En 2021, deux projets ont été soutenus par la Région dans le cadre du plan d'accélération de l'investissement régional :

- **Rénovation de l'institut de formation en soins infirmiers d'Auxerre** : travaux d'amélioration thermique et de rénovation des salles de l'institut ;
- **Lancement de l'appel à projets équipement numérique** à destination de l'ensemble des établissements de formation, afin de développer les nouveaux usages liés aux pratiques d'enseignement collaboratif utilisant les technologies numériques. 13 dossiers éligibles ont été reçus, pour un montant de subvention total de 716 989 euros.



D. ACCOMPAGNER LES ACTEURS TOURISTIQUES POUR UN DÉVELOPPEMENT DU TOURISME DURABLE ET SOCIAL

ELÉMENTS DE CONTEXTE

La stratégie touristique régionale a pour finalité d'**encourager un développement touristique générateur** de flux de visiteurs et de **retombées économiques, respectueux de l'environnement** et contribuant à l'aménagement du territoire ainsi qu'à la qualité de vie de la population régionale. L'économie du tourisme a été durement touchée par la pandémie du covid-19 et par les mesures qui ont été adoptées pour limiter la propagation du virus. La Région doit adapter ses actions pour aider les entreprises à sortir de la crise d'une part, et pour **prendre en compte les nouvelles tendances de consommation des voyageurs** d'autre part. Il s'agit de **forger une économie touristique plus forte, plus durable et plus résiliente**. Le plan d'accélération de l'investissement régional participe à la mise en œuvre de ces objectifs en favorisant la transition énergétique des installations et le développement d'un tourisme durable.

FAITS MARQUANTS

- Mise en œuvre du **plan d'accélération de l'investissement régional** dans le domaine du tourisme social et du tourisme durable
- **Etats généraux de la transition du tourisme en montagne** les 23 et 24 septembre 2021
- Adoption du **contrat de canal du centre** et de la **charte fluviale de territoire Rives de Saône** le 9 avril 2021
- Ouverture de la **nouvelle maison du comté** à Poligny, le 4 mai 2021 (photos)
- Ouverture des **Thermes de Santenay**, le 8 octobre 2021



CHIFFRES CLÉS

8,28 millions d'euros d'aides attribuées en faveur de l'itinérance touristique, dont **6 millions d'euros** en faveur des voies navigables

4,56 millions d'euros d'aides attribuées à 66 projets d'hébergements touristiques et 27 aides au conseil

836 lits touristiques créés et 253 lits requalifiés en 2021

328 établissements labellisés Qualité Tourisme fin 2021 : 210 hébergements, 50 restaurants, 38 sites et lieux de visites, 6 activités sportives et de loisirs, 19 offices de tourisme, 4 commerces, 1 séminaire

3^{ÈME} ÉDITION DE L'APPEL À PROJETS "ENCOURAGER UN DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE INNOVANT DES SITES PATRIMONIAUX RÉGIONAUX"

Cet appel à projets vise à soutenir les projets d'investissement de sites patrimoniaux d'envergure régionale, afin d'accroître la qualité de l'offre culturelle et touristique, de renforcer l'attractivité des sites et de générer des retombées économiques. 5 projets ont été sélectionnés en 2021 et ont bénéficié d'un montant d'aide de 956 236 euros : Maison Pasteur à Arbois (39), Maison des patrimoines à Matour (71), Ferme-Château de Dumplun (58), Tour du Pouilly Fumé (58) et Temple Saint-Martin de Montbéliard (25).



CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE POUR L'HÔTELLERIE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

La foncière hôtelière régionale a été créée en juillet 2021 avec la Banque des territoires et Batifranc. Elle a pour objectif de faciliter la réalisation et la mise en exploitation de projets hôteliers. La Région a participé au financement de cette opération à hauteur d'un million d'euro, via une augmentation de capital de Batifranc.

AMÉNAGEMENT DE L'EUROVÉLO 6

L'itinérance est un enjeu majeur pour l'économie régionale. Le tourisme à vélo contribue fortement à l'émergence de destinations touristiques. L'Eurovélo 6, également dénommée "la véloroute de fleuves", traverse l'Europe centrale de l'océan atlantique à la mer noire, sur plus de 3 600 km. En 2021, la Région a affecté 1,6 million d'euros pour la poursuite des aménagements de l'Eurovélo 6 :

- section de 19 km entre Saint Laurent d'Andenay et Montceau les Mines (71) ;
- section de 4 km entre la rive droite du Doubs de Bavans à Colombier-Fontaine et une passerelle de franchissement du Doubs (25).

AMÉNAGEMENT DE LA BASE DE LOISIRS D'OSSELLE (25)

La base de loisirs d'Osselle est située dans un méandre du Doubs et comprend cinq plans d'eau, riches en faune et flore. Cette opération vise à développer une nouvelle offre de services et de loisirs nautiques pour les habitant-es et les touristes du Grand Besançon, dans un cadre naturel préservé, avec l'apport d'activités nouvelles et attractives. Il s'agit de diversifier l'offre actuelle offerte sur le plan d'eau et de permettre, à terme, un fonctionnement sur les quatre saisons. La Région a soutenu cette opération à hauteur de 512 556 euros.

RÉHABILITATION ET AGRANDISSEMENT DU CENTRE DE VACANCES DU DUCHET À PRÉNOVEL (39)

L'établissement, situé au cœur du parc naturel régional du Haut Jura, appartient à la commune de Prénovel et est exploité par le Foyer rural de Prénovel les Piards. Un ambitieux projet de développement (coût total : 4,8 millions d'euros) a été engagé en 2021 avec le soutien de la Région :

- rénovation des installations existantes visant le niveau de performance énergétique BBC ; rénovation de 46 chambres et salles de bain, réalisation de travaux de mise aux normes, de sécurité et d'amélioration de l'accueil des groupes ;
- construction d'un second bâtiment destiné à accueillir une piscine couverte accessible toute l'année, création de 8 nouvelles chambres et d'un local de location de skis et vélos.

Au titre de sa politique touristique, la Région a soutenu ce projet à hauteur 610 000 euros, dont 200 000 euros dans le cadre du PAIR. Le projet a en outre bénéficié d'aides complémentaires dans le cadre du programme Effilogis, pour un montant de 170 650 euros.

- **Cité internationale de la gastronomie et du vin (CIGV)** à Dijon. La Région a attribué 7 millions d'euros à la Ville de Dijon pour la création du pôle culturel de la CIGV, dont les 1 700 m² d'expositions donneront les clés pour comprendre le repas gastronomique des français et françaises, mais aussi l'importance du vin dans ce patrimoine culturel.
- **Création d'une activité de luge 4 saisons à Métabief.** Cette opération, qui a bénéficié d'une aide régionale de 1 million d'euros, s'inscrit dans le projet de transition climatique du contrat de station Lacs et Montagnes du Haut-Doubs et Grand Pontarlier. Cet équipement fonctionnera quelles que soient les conditions (avec ou sans neige), sur une période d'ouverture de 10 mois par an.
- **Création d'une maison de la pêche, de la nature et de la biodiversité dans la Nièvre.** Ce projet, qui a bénéficié d'une aide de 720 000 euros, s'inscrit en complémentarité avec les différents produits et services existant sur le site des étangs de Baye et de Vaux, au bord du canal du Nivernais.
- **Touroparc-zoo à Romanèche Thorins.** Le site a bénéficié de 200 000 euros pour le développement des espaces de loisirs et aquatique : nouvelle attraction "babyflume", nouvelle installation aquatique "splashpad", rénovation et modernisation du "petit train".
- **Tourisme social.** 7 villages ou centres de vacances ont bénéficié du dispositif visant à réaliser les travaux urgents de mise en œuvre ou de transition énergétique, nécessaires au maintien de leur activité. Ces opérations bénéficient d'un taux d'intervention exceptionnel de 80 %. 884 048 euros ont été attribués en 2021.



E. SOUTENIR NOTRE AGRICULTURE DURABLE ET RÉSILIENTE

ELÉMENTS DE CONTEXTE

Après trois années de sécheresses entre 2018 et 2020, l'élevage a moins souffert en 2021. Les productions végétales ont en revanche été durement touchées par l'épisode de gel tardif du printemps et les mauvaises conditions météorologiques de l'été 2021. Dans ce contexte, **l'objectif d'adaptation au changement climatique est resté prioritaire** dans les interventions de la Région, avec l'émergence d'une thématique liée aux impacts de la crise sanitaire : le regain d'intérêt pour le **développement de l'alimentation de proximité**. La mise en œuvre du PAIR s'est notamment traduite par l'attribution de près de 3,8 millions d'euros au titre du dispositif "soutien à la commercialisation en vente directe des productions régionales". Des aides à l'investissement pour la **diversification des productions agricoles** au titre des programmes de développement rural de Bourgogne et de Franche-Comté ont également permis de concrétiser l'action régionale dans ce domaine. Par ailleurs, les interventions de **soutien à la modernisation des outils de production, à l'innovation dans les filières et dans les exploitations agricoles** ont également permis d'accompagner de nombreux projets. Enfin, l'épidémie de Covid a eu un impact important sur l'événementiel, conduisant notamment à l'annulation du salon international de l'agriculture et de la conférence régionale agricole, initialement prévue en juin 2021.

FAITS MARQUANTS

- Mise en œuvre de la mesure de **soutien à la commercialisation en vente directe** des productions régionales dans le cadre du PAIR (photo)
- Réalisation d'une **évaluation des aides à l'investissement en agriculture**, en vue de préparer le nouveau plan de mandat et le plan stratégique national 2023-2027
- Forte mobilisation pour la **préparation et la rédaction du plan stratégique national 2023-2027**
- Lancement de la **nouvelle génération d'audits et conseils stratégiques** pour les agriculteurs et agricultrices (triple performance, transition climatique et bas carbone) et de deux audits territoriaux (360°) dans le Tonnerrois et en Saône-et-Loire
- **Présentation des résultats de l'observatoire prospectif de l'agriculture**, le 7 septembre

CHIFFRES CLÉS

94 dossiers de soutien à la commercialisation en vente directe des productions régionales pour un total de 3,7 millions d'euros d'aide

7 millions d'euros d'aide à l'investissement pour la modernisation et la diversification des exploitations agricoles et leur adaptation aux enjeux environnementaux et climatiques

12 projets retenus au titre de l'appel à projets 2021 du partenariat européen d'innovation "agriculture et foresterie productives et durables" pour 2,5 millions d'euros (dont 1,2 million d'euros du fonds européen agricole pour le développement rural)

271 dossiers de qualification en agriculture biologique pour un montant d'aide de 100 225 euros, en croissance de 26% par rapport à 2018

64 dossiers d'aide aux filières agricoles, notamment pour la mise en œuvre des 5 contrats de filières, pour 2,5 millions d'euros



AUDITS 360

Deux premiers audits expérimentaux ont été lancés dans le Tonnerrois (89) et sur le périmètre de la communauté de communes "Entre Arroux, Loire et Somme" (71). Ces audits, portés par les chambres départementales d'agriculture en collaboration avec les communautés de communes, ont pour objectif de reconnecter le secteur agricole avec les autres acteurs des territoires.

PARTENARIAT EUROPÉEN D'INNOVATION EN AGRICULTURE ET FORESTERIE (PEI-AGRI)

Lors du dernier appel à projets de la programmation 2014-2022 du PEI-AGRI, une nouvelle procédure d'accompagnement et de sélection des projets a été mise en place par la Région, intégrant notamment des sessions d'audition des porteurs de projet. Cette nouvelle procédure s'est traduite par une montée en qualité des projets retenus et un renforcement des liens avec les institutions partenaires du monde agricole (direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, direction régionale environnement aménagement logement, agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, agence économique régionale, etc.).



Le programme de soutien à la commercialisation en vente directe des productions régionales, issu du PAIR, vise à accompagner financièrement le développement d'outils de commercialisation et de distribution en circuits courts, pour favoriser la consommation de produits agricoles régionaux sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté.



FROMAGERIE DES PLATEAUX D'AMANCEY

Dans le cadre du programme de soutien à la commercialisation en vente directe des productions régionales, une subvention de 140 720 euros a été attribuée (votée en octobre) au magasin de produits régionaux de la fromagerie des plateaux d'Amancey, pour financer des équipements de stockage et matériel de vente.



F. CONSOLIDER L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

En 2021, la Région a poursuivi et **amplifié la mise en œuvre des dispositifs de soutien aux entreprises touchées par la crise sanitaire**. Elle a également réactivé certains dispositifs de droit commun de la politique de **soutien aux très petites entreprises (TPE) et à l'économie sociale et solidaire**, dont le déploiement avait été fortement ébranlé par la crise sanitaire et ses conséquences. La mise en place des dispositifs régionaux de soutien à l'économie sociale et solidaire s'est faite en tenant compte des dispositifs d'urgence ou de sortie de crise portés par l'Etat et ses organismes.

FAITS MARQUANTS

- **Poursuite et renforcement du Pacte régional avec les territoires** pour soutenir l'économie de proximité, en réponse à la poursuite de la crise et des restrictions administratives
- Maintien de l'animation de la **politique de soutien à la création et à la reprise d'entreprises (SIEG)**, compte tenu d'un rebond de la création, malgré la crise
- **Mise en œuvre d'un volet économie sociale et solidaire (ESS) au PAIR**, ayant dépassé les prévisions en termes de dépôts de dossiers
- **Poursuite du dispositif d'aide à l'emploi ESS** (soutien aux associations d'aide à domicile et aux entreprises d'insertion et de travail temporaire d'insertion), selon des modalités assouplies pour les structures, compte tenu notamment de leur rôle en première ligne
- **Appui à la mise en œuvre d'outils financiers** répondant aux problématiques de trésorerie des TPE et des entreprises de l'ESS



CHIFFRES CLÉS

11,2 millions d'euros votés en 2021 en faveur du Pacte régional avec les territoires pour soutenir l'économie de proximité

11,7 millions d'euros pour le Fonds régional d'avances remboursables (FARCT) - 889 dossiers votés

15,5 millions d'euros octroyés au titre du Fonds régional des territoires (FRT) : 5851 aides individuelles, 205 actions collectives, 107 prestations de soutien à l'ingénierie auprès de 46 EPCI

2000 expertises financières réalisées dans le cadre du service public régional de l'accompagnement à la création-reprise d'entreprise. 56% des accompagnements ont débouché sur une création-reprise

63 dossiers votés pour un montant de 2,7 millions d'euros au titre du PAIR ESS, 1 280 emplois maintenus et 193 créations d'emplois

PACTE RÉGIONAL AVEC LES TERRITOIRES

Afin d'aider les entreprises de l'économie de proximité à supporter les impacts économiques de la crise sanitaire, la Région a proposé aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), dès juin 2020, un Pacte régional avec les territoires pour soutenir l'économie de proximité. Le Pacte est constitué de 4 piliers :

- Un **fonds régional d'avances remboursables (FARCT)**, mutualisé et solidaire : cofinancement par les EPCI : 1 euro par habitant, (2,8 millions d'euros), cofinancement Région : 4 millions d'euros, cofinancement Banque des territoires : 5,4 millions d'euros (instruction confiée au réseau Initiative et gestion par la régie ARDEA) ;
- Un **fonds régional des territoires (FRT)** géré par les EPCI via une délégation d'octroi des aides par la Région, auquel la Région contribue ;
- Un **fonds régional d'aide aux loyers (FAL)** permettant d'intervenir en complémentarité des crédits mobilisés par l'intercommunalité pour de l'aide aux loyers des entreprises ;
- Un **fonds d'aide à l'ingénierie des communautés de communes de moins de 15 000 habitants**, par subvention forfaitaire.

La Région contribue au double des crédits apportés par les communautés de communes et intervient à parité pour les communautés d'agglomération, urbaines et la métropole.

CRÉATION-REPRISE D'ENTREPRISE

Le service public régional de l'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise, élaboré à l'origine pour 3 ans (2019-2021), a été prolongé d'un an dans sa configuration actuelle, jusqu'à fin 2022. Il bénéficie d'un budget annuel de 4 millions d'euros. L'année 2021 a été marquée par un fort besoin d'accompagnement (132,6 % de taux de réalisation). Plus de 1 900 outils financiers ont été mobilisés dans ce cadre en 2021.

AIDE À L'EMPLOI DANS LE CHAMP DE L'ESS

La Région mène une politique de soutien aux emplois des associations d'aide à domicile et d'insertion des entreprises d'insertion et des entreprises de travail temporaire d'insertion. Cette politique sans équivalent dans d'autres régions est financée à hauteur de 5 millions d'euros par an. Elle a permis, en 2021, d'aider plus d'une centaine de structures, soit 1 814 équivalents temps plein bénéficiaires.

OUTILS FINANCIERS

Au titre de sa politique de soutien aux TPE et aux entreprises de l'ESS, la Région a développé un ensemble d'outils financiers visant à répondre aux besoins des entrepreneurs et entrepreneuses, en partenariat avec Bpifrance et la Banque des territoires. La collectivité assure l'animation de la coordination des opérateurs de l'ingénierie financière, sur ces outils dont la gestion a été confiée à la régie ARDEA (avances remboursables), aux acteurs associatifs France Active (garanties, outils ESS) et à Initiative France (prêts d'honneur).

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) - PROJETS D'INVESTISSEMENTS

Ce dispositif permet de renforcer l'accompagnement des projets d'investissements matériels et immobiliers des structures de l'ESS, afin de soutenir la relance de ce secteur particulièrement impacté par la crise sanitaire. Il a également permis de soutenir des projets retenus dans le cadre de l'accélérateur à projets économie circulaire (ADEME- Région), d'appels à projets nationaux, ainsi que des structures accompagnées par France Active. Plus de 200 dossiers ont été déposés entre mai et octobre 2021, ce qui a conduit la Région à augmenter l'enveloppe dédiée de 4 à 12 millions d'euros.

ESS - GARANTIES

La Région développe des outils financiers pour soutenir les projets d'entreprise ou structurer une activité économique sur le territoire régional. A ce titre, elle a contribué à hauteur d'un million d'euros au Fonds de garantie régional France Active, visant à apporter une couverture en garantie renforcée auprès des porteurs de projets accompagnés par les associations territoriales France Active. Cette dotation doit permettre de garantir l'engagement de 5 millions d'euros et le soutien à plus de 700 projets.



II. PRÉPARER L'AVENIR, EN RÉPONDANT AUX ENJEUX DE L'ÉDUCATION ET DES SOLIDARITÉS

A. FAIRE DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES PRIORITÉS

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

En 2021, la Région s'est mobilisée pour aider les étudiant-es et chercheur-euses, fortement impactés par la crise sanitaire, pour la deuxième année consécutive. Par ailleurs, le label I-SITE (Initiative-Science-Innovation-Territoires-Economie) de l'université Bourgogne Franche-Comté (UBFC) n'a pas été renouvelé. **L'intervention régionale et le rôle fédérateur accordé à UBFC se sont néanmoins poursuivis**, conformément au schéma régional de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation (SRESRI) 2019-2021. Le chef de filât conféré par la loi, de même que la compétence de **coordination des initiatives régionales de culture scientifique, technique et industrielle (CSTI)**, se sont concrétisés par la tenue d'une série d'évènements, tels que l'organisation du comité de pilotage du SRESRI en décembre 2021 et du troisième forum régional de CSTI en novembre 2021.

FAITS MARQUANTS

- Elaboration et mise en œuvre d'un **dispositif d'aide d'urgence aux étudiant-es les plus précaires** ayant perdu totalement ou partiellement un emploi étudiant
- **Soutien à l'attractivité et au rayonnement** de la région en accompagnant la mission structurante et les projets d'UBFC, notamment sur le volet recherche
- **Premier comité de pilotage du SRESRI** post-élections régionales (10 décembre), et troisième **forum régional de culture scientifique, technique et industrielle** (25-26 novembre). Déploiement sur le territoire de la manifestation de CSTI "Réseaux ! Partout tu tisses"
- Finalisation des engagements liés à la **construction / rénovation / extension du bâti universitaire** au titre du contrat de plan Etat-Région 2014-2020, des contrats de développement métropolitain et du PAIR
- **Création d'un unité "santé"** au sein de la fondation Franche-Comté' Innov, pour accompagner la maturation de projets innovants

CHIFFRES CLÉS

1 087 étudiant-es précaires ayant perdu leur emploi étudiant soutenus à hauteur de 800 euros

7,4 millions d'euros octroyés à UBFC au titre de la politique régionale ESRI, dont 7,3 millions d'euros pour la recherche (projets et thèses principalement)

42,6 millions d'euros de crédits de paiement pour 42 opérations de bâti universitaire et d'amélioration de la performance énergétique

2 090 visiteurs par mois - 5 120 pages vues par mois - 101 inscriptions - 570 publications sur la plateforme régionale de CSTI Echosciences (<https://www.echosciences-bfc.fr/>)

13 projets collaboratifs labo/entreprises soutenus pour 1,9 millions d'euros et 17 entreprises concernées

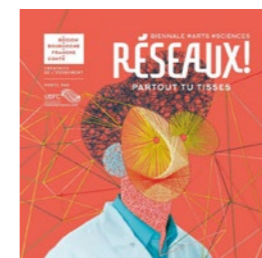
SOUTIEN AUX PROJETS DE RECHERCHE PORTÉS PAR UBFC

La Région reconnaît à UBFC un rôle prééminent dans sa politique en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, avec un soutien majeur à la recherche. Ainsi, 60 projets de recherche portés par UBFC ont été soutenus en 2021 par la Région, pour un montant de 5,37 millions d'euros. 34 projets ont été soutenus pour un total de 2,7 millions d'euros, afin d'inciter à la recherche d'excellence, dans le cadre des trois axes de l'ex-I-SITE.

MISE EN ŒUVRE DE LA COMPÉTENCE RÉGIONALE EN MATIÈRE DE COORDINATION DES INITIATIVES RÉGIONALES DE CULTURE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE (CSTI)

Deux temps forts ont marqué l'année 2021 :

- La mise en œuvre sur l'ensemble du territoire de la biennale ArtSciences "Réseaux ! Partout tu tisses", en forte interaction avec UBFC, l'université de Franche-Comté (UFC), l'université de Bourgogne (uB) et le pavillon des sciences (prévue en 2020 et reportée pour cause de pandémie).
- Le troisième forum régional de CSTI les 25 et 26 novembre 2021, dédié à l'inclusion dans la médiation culturelle et scientifique.



ENGAGEMENTS EN FAVEUR DU PATRIMOINE IMMOBILIER UNIVERSITAIRE ET DE SA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

42 opérations de construction ou de rénovation ont été financées au titre du CPER (5,07 millions d'euros engagés), des contrats de développement métropolitain (près de 15,6 millions d'euros engagés) et du PAIR (3,36 millions d'euros réalisés). Ces projets concernent notamment : des bâtiments de l'UFC et de l'école nationale supérieure de mécanique et des microtechniques (ENSMM) à Besançon, un bâtiment de

AIDETU

Un nouveau dispositif exceptionnel d'aide aux étudiant-es en difficulté - inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur de la région et ayant perdu un emploi étudiant - a été mis en place (vote de l'assemblée plénière du 5 février 2021). D'un montant de 800 euros par bénéficiaire, il a été géré en régie directe dans des délais très contraints (dispositif ouvert entre le 15 mars et le 31 juillet 2021). 1 087 jeunes en ont bénéficié, pour un montant total alloué de 869 600 euros.



AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE IMMOBILIER UNIVERSITAIRE

22,7 millions d'euros ont été octroyés dans le cadre du PAIR pour l'enseignement supérieur, au titre de la transition écologique et énergétique, de la transition numérique et de l'amélioration de l'offre de formation. Les opérations suivantes peuvent

l'UB pour l'école supérieure d'ingénieurs de recherche en matériaux et en infotronique (ESIREM) à Dijon, la rénovation énergétique à l'ENSMM à Besançon et à Arts et Métiers à Cluny, la création d'espaces de la vie étudiante à Besançon et au Creusot, ou encore la construction de l'école spéciale des travaux publics du bâtiment et de l'industrie (ESTP) et de l'école supérieure d'électronique de l'Ouest (ESEO) à Dijon. 166 logements étudiants ont également été rénovés à Besançon.

MOBILITÉ INTERNATIONALE DES JEUNES

Malgré l'impact de la crise sanitaire pour la deuxième année consécutive, l'intervention de la Région a permis à 1 135 jeunes de partir à l'étranger, essentiellement en Europe, pour une période d'études ou un stage : 1047 étudiant-es, 21 apprenti-es post-bac, et 38 jeunes demandeurs et demandeuses d'emploi.

PREMIER COMITÉ DE PILOTAGE DU SRESRI POST-ÉLECTIONS RÉGIONALES

Les acteurs et actrices phares de l'ESRI se sont réunis au Creusot le 10 décembre 2021. Ce comité de pilotage a permis de partager les grandes priorités du plan de mandat 2021-28 en matière d'ESRI, d'échanger sur les modalités de travail conjoint à l'échelle de la région et l'élaboration du schéma de la vie étudiante, ou encore de présenter des réalisations d'un projet d'excellence dans le cadre de l'EUR - EIPHI (ingénierie et innovation par les sciences physiques, les hautes technologies et la recherche interdisciplinaire).

CRÉATION D'UNE "BUSINESS UNIT SANTÉ" AU SEIN DE FRANCHE-COMTÉ' INNOV (FC' INNOV)

La fondation "FC' Innov" souhaite développer un axe santé au sein de sa structure dédiée à la maturation de projets de recherche, en s'associant avec l'établissement français du sang Bourgogne-Franche-Comté. Cette "business unit santé" a pour ambition de renforcer l'ensemble de la filière locale de bioproduction, à travers la création d'un centre d'innovation et de transfert.

tout particulièrement être mises en exergue en 2021 :

- Grand Besançon Métropole : réhabilitation des espaces extérieurs du campus Bouloie-Temis, rénovation énergétique de l'unité de formation et de recherche (UFR) Droit, construction du campus de l'institut supérieur d'ingénieurs de Franche-Comté, maison du sport ;
- Ville de Besançon : jardin des sciences ;
- CROUS : création d'un lieu de vie étudiante sur le campus Bouloie-Temis ;
- rénovation énergétique de l'ENSMM ;
- uB à Dijon : extension de la médecine préventive, restructuration du bâtiment sciences Mirande pour l'ESIREM, reconstruction des serres, rénovation énergétique ;
- uB au Creusot : rénovation énergétique ;
- Arts et Métiers à Cluny : réhabilitation de la résidence étudiante.



B. RÉPONDRE AUX ENJEUX DES LYCÉES MODERNES ET ENGAGÉS DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

FONCTIONNEMENT ET EQUIPEMENT DES LYCÉES

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Le premier semestre 2021 a été marqué par la fin de la mise en place de la réforme du lycée. **Les lycées ont continué d'adapter leur pédagogie aux contraintes générées par la crise sanitaire.** Dans ce contexte inédit, la Région a conforté son engagement auprès des établissements pour :

- **continuer à apporter les justes moyens financiers, matériels et humains pour couvrir le juste besoin des établissements.** Le maintien à niveau des équipements des lycées est resté une volonté forte, afin d'offrir de bonnes conditions d'apprentissage aux lycéennes et lycéens, qu'il s'agisse des équipements pédagogiques ou du mobilier général ;
- **renforcer l'accompagnement des établissements dans la transition énergétique et écologique,** notamment en conditionnant les subventions d'investissement aux lycées privés à des critères écologiques. Les lycées volontaires ont bénéficié d'un accompagnement dans la démarche écolycée pour favoriser la complémentarité avec la démarche académique E3D (établissement en démarche de développement durable) ;
- **renforcer l'accompagnement des établissements dans les usages du numérique éducatif ;**
- **continuer à soutenir le pouvoir d'achat des familles,** via l'acquisition des ressources pédagogiques, et par l'application d'une tarification sociale des services d'hébergement et de restauration, visant à offrir un service public de restauration de qualité et accessible à toutes et tous ;
- **encourager l'alimentation de proximité.** L'accompagnement vers les objectifs de qualité gustative, nutritionnelle et de sécurité sanitaire a été poursuivi, pour garantir la satisfaction et soutenir les producteurs locaux. A ce titre, la charte qualité en restauration scolaire a donné lieu à la remise de la reconnaissance de restauration d'excellence à 8 lycées en juin 2021.

FAITS MARQUANTS

- ➔ **Accompagnement des lycées dans leur mission restauration,** dans le contexte du covid : conseil pour la mise en œuvre des protocoles sanitaires, accompagnement des lycées pour maintenir la continuité du service
- ➔ **Mise en place de deux dispositifs dans le cadre du PAIR :** investissements pour les lycées privés et mise à disposition de purificateurs d'air dans les restaurations scolaires
- ➔ Préparation et vote des principes de la **dotation globale de fonctionnement 2022** (homogénéisation des critères de calcul, application des taux d'inflation énergie, appel à contribution des fonds de roulement)
- ➔ **Structuration de la relation avec les représentant-es régionaux désignés** pour siéger dans les conseils d'administration de lycées le 4 octobre 2021 : diffusion d'un guide dédié, mise en place d'un webinar avec la vice-présidente et les directions concernées, mise à disposition de ressources dématérialisées pour les représentant-es élus et non élus
- ➔ **Journée écolycée itinérante** dans trois lycées bisontins, le 7 octobre 2021

CHIFFRES CLÉS

- 108 320 élèves** inscrits pour l'année scolaire 2020-2021 dans les 204 établissements publics et privés, dont plus de 20 000 internes
- 55,6 millions d'euros** pour assurer le fonctionnement des 204 établissements publics et privés
- 13,8 millions d'euros** pour le financement des mobiliers, de l'équipement et des matériels des 129 lycées publics
- 1 million d'euros** pour le financement de l'équipement professionnel des élèves des filières professionnelles et/ou techniques dans les lycées publics et privés
- 2,2 millions d'euros** pour le financement des ressources pédagogiques
- 13 005 lycéen-nes** boursiers éligibles à la tarification sociale pour l'année scolaire 2020-2021

ORGANISATION D'ACTIONS AVEC LES LYCÉES PENDANT LA SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Trois actions ont eu lieu durant la semaine du développement durable :

- **lancement d'un accompagnement d'un an auprès des lycées dijonnais par Bio Bourgogne pour favoriser l'introduction de denrées bio,** autour du défi "cuisine à alimentation positive", le 22 septembre.
- **organisation de deux ateliers culinaires "protéines végétales" et "cuissons basses températures"** au lycée d'enseignement général et technologique agricole de Fontaines et au lycée Jules Haag, afin de développer des techniques culinaires bénéfiques à la santé, à une agriculture plus durable et permettant de lutter contre le gaspillage, 29 septembre et 6 octobre.
- **journée itinérante "écolycée"** dans trois lycées bisontins, à l'invitation de la vice-présidente O. Charret-Godard, marquée par une cérémonie de remise du trophée écolycée à 4 lycées franc-comtois, le 7 octobre.



RENFORCEMENT DES DIALOGUES DE GESTION ET DES DISPOSITIFS CONVENTIONNELS

En 2021, les dialogues de gestion avec les établissements ont été renforcés : 32 ont été organisés en 2021 contre 15 en 2020. Les conventions de mutualisation des services restauration et hébergement ont augmenté (48 en 2021 contre 31 en 2020), de même que les contractualisations avec les collectivités pour l'usage des 48 installations sportives (48 conventions en 2021 contre 28 en 2020).

CONFIRMATION D'UNE POLITIQUE VOLONTARISTE DE SOUTIEN AUX ACTIONS PÉRI-PÉDAGOGIQUES

Les dispositifs EVEIL (enveloppe pour la vie, l'épanouissement et l'implication des lycéens), échappée littéraire et Bourgogne-Franche-Comté reporter ont été confirmés pour l'année scolaire 2021-2022.

CONCRÉTISATION DE LA RELATION RÉGION-LYCÉES

Diverses rencontres ont été organisées : réunions du groupe de concertation proviseurs ; réunions du groupe de concertation des adjoints gestionnaires ; journée écolycée itinérante dans trois lycées bisontins ; accueil des nouveaux proviseurs et gestionnaires ; 20 visites de lycées par la vice-présidente, O. Charret-Godard. Par ailleurs, la Région a mis en place un journal hebdomadaire, rédigé par les directions concernées, dès juin 2021. Son contenu technique permet de maintenir un bon niveau de relations avec les établissements.

DES PURIFICATEURS D'AIR POUR LES RESTAURATIONS SCOLAIRES

Plus de 500 purificateurs d'air ont été commandés suite à un recensement des besoins et après lancement d'un marché. Les premières installations dans les unités de restauration ont eu lieu en décembre 2021 dans plus de 90 lycées.

SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT DANS LES LYCÉES PRIVÉS

2 millions d'euros ont été attribués afin d'amplifier le soutien régional aux projets portés par les lycées privés contribuant à la transition énergétique.



BFC REPORTER

BFC reporter est un concours journalistique ouvert à tous les lycéens et lycéennes de Bourgogne-Franche-Comté. Pour la première fois, les 9 lycées candidats étaient invités à participer à un Hackathon spécial médias le jeudi 25 mars 2021.

Le défi de cette journée était de coréaliser un journal sur le thème "ces inconnus de notre quotidien", afin de mieux connaître et faire connaître les adultes de la communauté éducative, personnel d'état non enseignant (chef d'établissement, gestionnaire, etc.) et agent-es techniques. Les journalistes en herbe de chaque établissement, accompagnés de journalistes professionnels, ont proposé un titre pour le journal, un édito, deux articles et des photos en un temps limité. Ils ont pu également assister à la visite virtuelle du pôle régional des industries graphiques. A l'issue de cette journée, un journal de 8 pages "Bas les masques !" a été maqueté puis édité. Ce journal, présentant notamment des portraits et interviews de personnel-les régionaux travaillant dans les lycées, a été diffusé à l'ensemble des lycées et aux agent-es techniques.



ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La Région, en tant que propriétaire et maître d'ouvrage, doit maintenir, réparer, moderniser, rendre accessible et sécuriser son patrimoine. Le patrimoine des lycées représente, pour 129 lycées : 224 sites et 1 400 bâtiments, pour une superficie de 2,3 millions de mètres carrés. Celui-ci nécessite des investissements soutenus, dans un contexte de densification des obligations réglementaires. Par ailleurs, malgré quelques fusions et la rationalisation de sites, le patrimoine apparaît aujourd'hui démesuré au regard de la baisse des effectifs des lycées enregistrée ces dernières années au niveau régional (-6% depuis 2017). Tout en assurant la continuité et l'exécution des travaux inscrits aux différents programmes opérationnels (programme pluriannuel d'investissement, grosses réparations, accessibilité, réparations courantes du propriétaire), **l'objectif majeur de l'année 2021 a été d'engager et de préparer le schéma directeur immobilier des lycées.**

FAITS MARQUANTS

- **Elaboration d'un schéma directeur immobilier (SDIL) 2022-2028** permettant de prioriser les axes d'intervention et les opérations de travaux dans les lycées, décembre
- Démarrage des travaux du **projet de construction de l'Institut de formation des professionnels de santé (IFPS)** au technopôle Temis santé de Besançon sur 5 300 m², pour un montant de 27 millions d'euros, septembre
- Lancement de la consultation du **nouvel accord cadre travaux et études du gros entretien dans les lycées**, avec 220 marchés de travaux, octobre
- Désignation des **mandataires en charge de la mise en accessibilité** de l'ensemble des sites et engagement des consultations des maîtres d'œuvre, décembre
- Inauguration d'un **espace pédagogique de vinification et de dégustation** (nouveaux chais) au Lycée agricole de Cosne-sur-Loire (820 000 euros), décembre (photos)



SCHÉMA DIRECTEUR IMMOBILIER (SDIL) 2022-2028

Le SDIL vise la connaissance structurée de l'état du parc immobilier, recense et priorise les besoins de travaux sur l'ensemble des bâtiments. Il sera fondé sur un diagnostic homogène et partagé et sur une identification des besoins réels et prioritaires. Ce socle fondamental permettra d'appuyer et d'éclairer les futures décisions d'intervention de la Région, tout en couvrant tous les champs d'intervention imposés (accessibilité, sécurité, conformité, amélioration de la performance énergétique, adaptation des bâtiments aux besoins des usagers). Sa formalisation est prévue en 2022, dans un cadre financier maîtrisé.

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DANS LES LYCÉES

Dans la continuité de la stratégie d'investissement 2017-2021, la Région a poursuivi en 2021 le programme de rénovation et de réhabilitation de son parc immobilier scolaire, avec 8 projets achevés et mis en service en 2021 (dont la restructuration du Bâtiment Boichut au Lycée Fertet de Gray, pour 17,8 millions d'euros) et 23 projets en cours de travaux en 2021 (dont la restructuration et la réhabilitation de l'internat du lycée La Prat's à Cluny, pour 10,5 millions d'euros).

POURSUITE DE LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DES LYCÉES

Les opérations de mise en accessibilité des lycées, menées selon une approche progressive et raisonnée depuis 2019-2020, se sont accélérées en 2021. 10 mandataires ont été désignés, et une consultation lancée pour la désignation de 27 équipes de maîtrise d'œuvre, afin de démultiplier l'action de la Région. L'objectif est de rendre accessibles dans un premier temps toutes les fonctions principales des établissements en 2023, puis dans un second temps la totalité des 224 sites des établissements en 2025.

NOUVEL ACCORD-CADRE TRAVAUX ET ÉTUDES 2022-2028

Concernant les accords-cadres dédiés aux opérations de travaux de gros entretien dans les lycées, le renouvellement des marchés travaux - pour améliorer la réactivité et la capacité à répondre aux besoins des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) - s'est opéré en 2021 et comporte désormais 11 lots techniques (au lieu de 18), 20 secteurs géographiques (au lieu de 27) et 220 marchés (au lieu de 968). Le découpage a ainsi été simplifié avec la mise en place en 2021 d'un système de bons de commande, pour un montant maximum de 150 000 euros (au lieu de 25 000 euros).

AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Les actions en faveur de la transition écologique se multiplient : les travaux d'installation de chaufferies biomasse dans 5 lycées ont été exécutés en 2021 pour un montant de 10,5 millions d'euros. Le plan de déploiement de l'énergie solaire est lancé à travers 22 projets, dont 5 projets en toitures photovoltaïques ou panneaux solaires (installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du gymnase Mathias à Chalon pour 14,4 millions d'euros), et 17 projets d'ombrières parking ou de préaux.



RESTRUCTURATION DU BÂTIMENT BOICHUT AU LYCÉE PROFESSIONNEL FERTET À GRAY

Cette opération permet d'intégrer au sein du bâtiment Boichut les fonctions déployées sur deux autres bâtiments du site, qui ont été déconstruits. Le coût de cette opération s'élève à 17,8 millions d'euros, pour plus de 8000 m². La réception du bâtiment Boichut, dont les travaux ont débuté en mars 2018, a été prononcée en 2021.

Dotation exceptionnelle pour les réparations courantes du propriétaire à finalité énergétique

Dans le cadre du PAIR, l'ensemble des 129 EPLE et le CREPS ont bénéficié d'une dotation aux investissements unique (complémentaire à leur dotation annuelle), visant à contribuer à l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments et à la réduction des dépenses énergétiques. 7,89 millions d'euros ont été consacrés à cette dotation exceptionnelle en 2021.

Plan de développement de la solarisation et du photovoltaïque

Des études de faisabilité sur le photovoltaïque ont été réalisées en 2021, pour une mise en œuvre opérationnelle en 2022. Il s'agit principalement d'ombrières parking ou de préaux pour un montant prévisionnel de 15 millions d'euros, à échéance juin 2023. 5,13 millions d'euros ont été affectés en 2021 pour 22 projets identifiés.

Lancement d'un appel à projets subvention et travaux en direction des EPLE et du CREPS

Une enveloppe de 14,33 millions d'euros est destinée à la réalisation par les lycées ou par la Région d'opérations de travaux permettant de concourir à la transition énergétique ou à la sécurisation des bâtiments. 145 projets dans 91 lycées ont été identifiés en 2021.

Plan de relance dédié à la modernisation et à l'extension du CREPS

Le CREPS de Dijon, identifié comme une base arrière de préparation des Jeux olympiques de Paris 2024, a bénéficié d'une opération de modernisation et d'extension, pour un montant de 11 millions d'euros. La livraison du centre de préparation et performance athlétique et de l'hébergement NOTOS est prévue en juillet 2023, pour une surface de 1 345 m² sur deux niveaux.

CHIFFRES CLÉS

104 millions d'euros mandatés pour les travaux dans les lycées en 2021

129 lycées (dont 61 propriété totale de la Région et 68 lycées en cours de transfert) représentant 224 sites, 1 400 bâtiments et 2 300 000 m² de superficie

160 opérations de travaux engagées ou en attente pour un montant de 581 millions d'euros, dont 36 opérations de travaux déléguées à 7 mandataires pour 346 millions d'euros

18 millions d'euros engagés au titre des investissements PAIR dans les lycées et le CREPS

22 projets de solarisation dans les lycées (toitures en photovoltaïques et ombrières parking ou préaux) pour un montant de 15 millions d'euros



C. ADAPTER L'ORIENTATION ET L'APPRENTISSAGE AU PLUS PRÈS DES BESOINS

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

L'année 2021 a été la **première année de mise en œuvre de la compétence information et métier par la Région**. Elle s'est caractérisée par l'édition des **guides d'orientation** de portée régionale post 3^{ème} et post bac, ainsi que par le lancement en mars 2021 d'un **premier appel à projets** visant à susciter et soutenir la conception et la diffusion d'outils et de ressources innovants. L'effort régional s'est également porté sur un important travail de consolidation et de **développement des outils numériques** dans le champ de l'orientation. Enfin, la Région a poursuivi sa mission d'**accompagnement des acteurs** de l'orientation, des équipes éducatives et des familles.

FAITS MARQUANTS

- **Achat de casques de réalité virtuelle** de présentation des métiers à 360° et déploiement dans les établissements scolaires secondaires
- **Réalisation des guides d'orientation** post 3^{ème} et post bac
- **Concours "je filme le métier qui me plaît"** : 44 vidéos émanant de 28 établissements bourguignons-franc-comtois ont participé à la sélection nationale. La cérémonie régionale organisée le 29 septembre a récompensé 5 vidéos
- **La Région est devenue pilote du lab régional**, instance dédiée au décrochage scolaire et composée des services de l'Etat, de l'éducation nationale et de l'association régionale des missions locales. Le lab s'est réuni à 5 reprises en 2021
- **L'équipe des jeunes compétiteurs des métiers** a continué ses entraînements et ses regroupements organisés par la Région. 39 jeunes ont représenté la Bourgogne Franche-Comté lors du concours organisé à Lyon 2022 (photo)

CHIFFRES CLÉS

530 établissements de la Région destinataires des guides d'orientation "Après le bac j'ai le choix 2021" et "Après la 3^{ème} j'ai le choix" accèdent gratuitement aux informations de la plateforme "la galerie de l'orientation"

550 casques de présentation des métiers en réalité virtuelle à 360° mis à disposition des établissements scolaires

39 jeunes participants aux finales nationales de la compétition Worldskills Lyon 2022. 18 médailles gagnées (3 médailles d'or, 2 d'argent, 8 de bronze et 5 médailles d'excellence)

19 projets soutenus au titre de l'appel à projets "actions innovantes d'information métiers"

43 950 jeunes accompagnés par les missions locales

APPEL À PROJETS NUMÉRIQUES DANS LES CENTRES DE FORMATION D'APPRENTIS (CFA).

19 projets d'innovation numériques ont été financés dans les CFA de la Région à hauteur d'un million d'euros.

ACHAT DE 550 CASQUES DE RÉALITÉ VIRTUELLE. 600 000 euros ont été consacrés à l'achat de 550 casques de présentation des métiers en réalité virtuelle et à la création de 10 nouveaux films à 360° dédiés à des compétences spécifiques à la Bourgogne Franche-Comté.



PLATEFORME "LA GALERIE DE L'ORIENTATION"

Cette plateforme, installée sur l'espace numérique de travail ECLAT-BFC depuis avril 2021 et en accès direct, rassemble les ressources élaborées par l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP), complétées des informations disponibles en Région (dont Cléor, clés pour l'évolution et l'orientation en région). Elle met à disposition gratuitement des informations habituellement payantes aux élèves des 530 établissements de la région.

DEUX DOCUMENTS DE PORTÉE RÉGIONALE SUR LES ENSEIGNEMENTS ET LES PROFESSIONS

Ces éléments d'information, prioritaires pour les temps d'orientation des élèves de 3^{ème} et de terminale, sont élaborés en partenariat avec EMFOR. Pour la première fois, ces outils sont construits à l'échelle de Bourgogne-Franche-Comté : "Après le bac j'ai le choix 2021" (février 2021) et "Après la 3^{ème} j'ai le choix" (avril 2021). Ces deux guides sont intégrés à la "galerie de l'orientation".



CONCOURS RÉGIONAL "JE FILME LE MÉTIER QUI ME PLAÎT"

Proposé à un public de jeunes issus de formation initiale, de l'apprentissage ou suivi en missions locales, ce concours invite les jeunes à filmer un métier. Une cérémonie nationale déclinée en région récompense les réalisations les plus intéressantes. 44 films présentés en 2021 consultables à l'adresse suivante : <https://www.parcoursmetiers.tv/chaîne/276-region-bourgogne-franche-comte?page=1>.

ACTIONS DE PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS DU



SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE L'ORIENTATION (SPRO)

Le programme d'accompagnement des professionnels de l'orientation porté par EMFOR s'est prolongé en 2021 avec notamment 7 webinaires d'information sur les métiers et les secteurs suivants : agriculture, transport-logistique, propreté, aide à domicile, maroquinerie, conducteur de ligne, accompagnant éducatif et social, disponibles en replay. Un espace informatique métiers (hum hub) destinés aux partenaires du SPRO a également été créé en 2021.

APPEL À PROJETS NUMÉRIQUE DANS LES CFA

Lancé dans le cadre du PAIR, cet appel à projets a par exemple permis de financer à hauteur de 78 000 euros la création d'un plateau de réalité virtuelle et d'une station de web casting (diffusion sur internet de contenu audiovisuel) pour les apprentis en design graphique du Lycée Jules Haag de Besançon.



D. ACCOMPAGNER LES ACTEURS CULTURELS

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

En 2021, la Région a poursuivi son dialogue de gestion avec les acteurs culturels afin de les accompagner dans cette période de forte instabilité liée à la crise du covid : lieux de diffusion fermés au public, "embouteillage" prévisible des futures saisons, peu de visibilité des acteurs, etc. Dans ce contexte, le secteur culturel a été le premier bénéficiaire du fonds de soutien associatif, destiné aux associations employeuses (31% des associations soutenues). La Région a continué à déployer sa politique culturelle, fondée sur les principes suivants : culture pour toutes et tous, accès équitable à la culture, valorisation des travaux d'inventaire ou encore structuration de la filière patrimoine. Cette politique s'est traduite par l'octroi d'aides en faveur du secteur du cinéma et de l'audiovisuel, à l'organisation des festivals ainsi qu'au secteur du livre. L'année 2021 a également été marquée par la mise en œuvre des crédits régionaux dans le cadre du plan d'accélération de l'investissement régional, notamment sur le patrimoine. En matière de patrimoine, les études en cours se sont poursuivies et de nouveaux sujets d'études ont été lancés.

FAITS MARQUANTS

- Publication remarquable sur le patrimoine industriel de Franche-Comté, confortant l'action de la Région en matière de valorisation du patrimoine
- Formalisation du contrat de filière musiques actuelles en partenariat avec la direction régionale des affaires culturelles (DRAC), le centre national de la musique (CNM), la FEMA (association des acteurs de la filière musiques actuelles) et le centre régional du jazz
- Finalisation de l'évaluation de la politique d'aide au fonctionnement des compagnies de spectacle vivant en octobre 2021, par le cabinet Quadrant conseil
- Tenue de la première édition du prix du patrimoine de proximité
- Publication du livre-guide sur le château de Châteauneuf "les métamorphoses d'une forteresse", premier guide rédigé par les agent-es du château, la direction et le village de Châteauneuf, en compétition dans le cadre de l'émission "le village préféré des français" (photo)



CHIFFRES CLÉS

43 associations culturelles bénéficiaires du fonds de soutien associatif destiné aux associations employeuses (soit 30% des bénéficiaires)

8,4 millions d'euros votés au titre des contrats métropolitains avec Grand Besançon métropole ; 790 200 euros pour la communauté urbaine Creusot-Montceau et 3,9 millions d'euros pour Nord Franche-Comté

300 000 euros de dotation accordés à la fondation du patrimoine, permettant d'intensifier le soutien à la restauration du patrimoine rural non protégé

120 manifestations soutenues par la Région, d'envergure diverse : musique, cirque, danse, arts de la rue, cinéma documentaire, littérature étrangère, bande dessinée, etc

33 816 visiteurs au château de Châteauneuf (contre 28 470 en 2020), malgré la pandémie et la fermeture exceptionnelle du 30 octobre 2020 au 24 mai 2021. Premier château de Côte-d'Or visité en septembre 2021 (Côte-d'Or Tourisme) et le 6^{ème} site, tout type confondu

PRÉFIGURATION DU CONTRAT DE FILIÈRE MUSIQUES ACTUELLES

La préfiguration du contrat de filière a été signée et s'est traduite par deux premiers appels à projets autour de la coopération entre acteurs et le soutien au développement. Le financement est assuré à parité par la Région, le centre national de la musique et la direction régionale des affaires culturelles.

SOUTIEN EXCEPTIONNEL AUX EXPLOITATIONS CINÉMATOGRAPHIQUES

Les exploitants ont bénéficié d'une aide exceptionnelle permettant la réalisation de travaux de rénovation dans une dizaine de salles sur des crédits PAIR.

EVALUATION DE LA POLITIQUE D'AIDE AU FONCTIONNEMENT DES COMPAGNIES DE SPECTACLE VIVANT

Les aides au fonctionnement des compagnies ont fait l'objet d'une évaluation externe. Les résultats de ces travaux ont démontré que, si des ajustements sont possibles, le dispositif répond bien aux besoins des compagnies du territoire.

LANCEMENT DE NOUVEAUX SUJETS D'ÉTUDES PLURIANNUELS

De nouveaux sujets d'études pluriannuels ont été lancés : patrimoine des lieux de spectacle, patrimoine fortifié, patrimoine religieux du vingtième siècle, patrimoine de la communauté de communes d'Arbois-Poligny-Salins - Cœur de Jura, ainsi qu'un partenariat avec le pôle d'équilibre territorial et rural de l'Auxois-Morvan, pour l'étude du patrimoine industriel du Pays d'art et d'histoire.



SOUTIEN EN FAVEUR DE LA RESTAURATION ET À LA VALORISATION DU PATRIMOINE.

10 subventions ont été accordées pour un total de 2,7 millions d'euros, afin de soutenir et intensifier les investissements en faveur de la restauration et de la valorisation du patrimoine, en accélérant et en bonifiant les programmes de travaux sur certains sites patrimoniaux. 8 autres dossiers seront à l'étude en 2022.

SOUTIEN AUX AMÉNAGEMENTS DES LIEUX CULTURELS ET À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS CULTURELS

400 000 euros ont été attribués à des librairies, cinémas et lieux de diffusion culturelle (théâtres et centres d'art) afin de soutenir les aménagements des lieux. Deux projets ont été financés en 2021 au titre de l'accompagnement de la rénovation énergétique des bâtiments culturels, pour 44 860 euros. Deux dossiers seront instruits en 2022.

SOUTIEN À L'AMÉNAGEMENT DES LIEUX CULTURELS

Dans le cadre du plan d'accélération de l'investissement régional, l'enveloppe de 200 000 euros dédiée au soutien à l'aménagement des lieux culturels (abondée à hauteur de 200 000 euros supplémentaires en cours d'année), a été intégralement consommée. Cette dotation a permis le financement de 21 projets : 6 librairies, 9 salles de cinéma, 5 structures labélisées et un centre d'art contemporain en ont bénéficié.

E. PLACER LA POLITIQUE SPORTIVE AU CŒUR DE L'ACTION RÉGIONALE

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Le milieu sportif a été fortement impacté par la crise liée au covid en 2021. La poursuite du dialogue de gestion avec les acteurs sportifs a confirmé leur perte de ressources propres, les augmentations des coûts de fonctionnement, la perte importante de licencié-es et bénévoles. Dans ce contexte, le sport a été le premier bénéficiaire (à 51%) du fonds exceptionnel de soutien aux associations lancé dès juin 2020 et qui a perduré tout au long de l'année 2021. La Région a confirmé sa place préférentielle aux côtés du mouvement sportif et sa volonté d'accompagner un secteur devant s'adapter à un contexte évolutif, avec la définition du plan de mandat. Elle a poursuivi la mise en œuvre des grands axes de sa politique : soutien aux équipements sportifs structurants et de proximité, renouvellement des contrats régionaux de développement du sport, soutien aux clubs et aux manifestations sportives - dans une volonté de les accompagner vers plus de sobriété énergétique, conformément à la politique d'éco-conditionnalité. Enfin, l'année 2021 a été marquée par l'installation de la conférence régionale du sport, avec une présidence maintenue à la Région. Sa mise en œuvre opérationnelle sera déclinée en 2022.

FAITS MARQUANTS

- Installation de la conférence régionale du sport le 29 mars
- Mise en œuvre du plan piscines dans le cadre du PAIR (deux dossiers votés en 2021)
- Soutien aux athlètes pressentis pour participer aux Jeux olympiques (23 juillet - 8 août) et paralympiques (24 août - 5 septembre) de Tokyo. 22 sportives et sportifs ont été soutenus par la Région et ses partenaires, 8 ont participé aux Jeux de Tokyo (dont 6 paralympiques). Léa Ferney a remporté une médaille d'argent en para tennis de table.
- Évaluation de la politique régionale de soutien à la valorisation et au développement de la pratique du sport par les femmes, restituée en décembre par Quadrant conseil
- Le centre de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS), dans le cadre de la nouvelle gouvernance, devient le référent du sport de haut niveau en région. Il abrite désormais la maison régionale de la performance



CHIFFRES CLÉS

1 million d'euros attribués à la Ville de Dijon Métropole pour la construction du nouveau centre de formation du Dijon Football Côte-d'Or et 400 000 euros à la Ville de Besançon pour la construction du centre nautique des Prés de Vaux dans le cadre des contrats métropolitains

88 équipements sportifs structurants et de proximité soutenus par la Région à hauteur de 5,8 millions d'euros

109 manifestations soutenues pour un montant total de 722 150 euros

108 435 euros octroyés pour la prise en charge du coût des licences "fédération française handisport" (1 683 licencié-e-s) et "fédération française du sport adapté" (1 111 licencié-e-s) de tout sportif-ve ou accompagnant-e, au sein d'un club affilié aux comités régionaux correspondants

124 sportifs et sportives de haut niveau soutenus pour un montant de 99 000 euros, dans le cadre de l'aide régionale individuelle

PRÉSIDENTE RENOUVELÉE DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DU SPORT

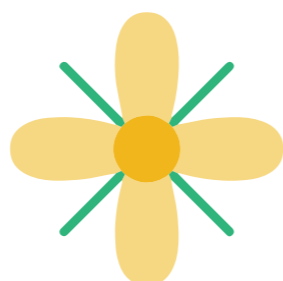
La nouvelle gouvernance territoriale du sport propose un cadre de concertation entre l'État, les collectivités locales, le mouvement sportif et le monde de l'entreprise, qui vont désormais définir la politique sportive de manière concertée. La conférence régionale du sport a été installée le 29 mars au CREPS de Dijon, la présidence de la Région a depuis été réaffirmée. Celle-ci devra décliner sa mise en œuvre opérationnelle, notamment avec l'installation d'une conférence des financeurs et la formalisation d'un diagnostic et d'un projet sportif territorial.

DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE AU CREPS

La maîtrise d'ouvrage d'opérations d'investissement (équipement du centre de performance, réaménagement du terrain de football, consolidation de la piste de roller, etc.) a été déléguée en 2021 au CREPS, en complément du programme ambitieux de rénovation et de construction prévu au titre du PAIR. Dans la perspective des Jeux olympiques de Paris en 2024 et en vertu de la labellisation du CREPS en centre de préparation aux Jeux, ce programme prévoit : la construction d'un centre de performance et de préparation athlétique, la restauration et rénovation (notamment énergétique), et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

REMISE DE LA MÉDAILLE D'HONNEUR DE LA RÉGION À LÉA FERNEY

L'association "Objectif médailles", composée de la Région et de partenaires privés, a reçu au CREPS de Dijon-Bourgogne-Franche-Comté l'ensemble des athlètes soutenus.



Le **Plan piscines** vise à soutenir la construction, la restructuration ainsi que la rénovation des piscines. Deux piscines à Luxeuil et Toucy ont été financées en 2021 dans le cadre du PAIR, pour un total de 931 600 euros. 5 autres dossiers ont été déposés auprès de la Région avant décembre, délai de rigueur.



CÉRÉMONIE DE REMERCIEMENTS AUX ATHLÈTES DES JEUX DE TOKYO

Un peu plus d'un mois après la cérémonie de clôture des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo, la Région recevait le 5 octobre 2021 ses champion-nes au CREPS Dijon -Bourgogne-Franche-Comté. Réunis sous le collectif "Objectif médailles", huit athlètes ont endossé le maillot de l'équipe de France au Japon, dont six athlètes paralympiques. Tous étaient présents au CREPS à Dijon pour une cérémonie de remerciements conviviale. Willy Bourgeois, vice-président en charge des sports, a ainsi remis la médaille d'honneur de la Région à Léa Ferney, médaillée d'argent olympique en para tennis de table.

F. ENCOURAGER LA CITOYENNETÉ, LA VIE ASSOCIATIVE ET L'AUTONOMIE DES JEUNES

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La mise en place du plan de soutien aux associations, créé en juin 2020, s'est poursuivie tout au long de l'année 2021, afin de venir en aide aux associations fortement affectées par la crise sanitaire. Par ailleurs, la collectivité a relancé la réflexion initiée en 2020 sur la mise en place d'un dialogue structuré pérenne avec les jeunes, conformément aux recommandations du Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) et aux préconisations de la loi égalité citoyenneté. Après l'installation d'une nouvelle assemblée régionale, les grands axes du plan de mandat pour la jeunesse et la vie associative ont été définis, et les principaux axes d'intervention régionaux maintenus.

FAITS MARQUANTS

- **Fin en décembre 2021 du plan de soutien ambitieux de la Région aux associations** lancé en juin 2020
- **Reprise d'un dialogue structuré pérenne avec les jeunes** autour d'un comité de pilotage associant notamment le comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP), le centre régional information jeunesse (CRIJ) et l'Etat
- **Concertations avec les principaux acteurs de la jeunesse et représentants associatifs** pour engager un nouveau cadre partenarial et travailler sur la refonte de certains dispositifs

PLAN DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

La mise en place du plan de soutien aux associations, lancé en juin 2020 dans le contexte de crise sanitaire, s'est poursuivie en 2021 pour venir en aide aux associations de la région, fortement affectées par la crise sanitaire. Ce plan de soutien, doté de 10 millions d'euros (dont 5,6 millions d'euros de fonds régionaux) est le plus doté des Régions de France. A travers l'expertise du réseau France active, 305 associations ont pu être accompagnées dans la recherche de solutions financières, mêlant outils financiers (avances remboursables, garanties) et subventions de fonctionnement.

LES NOUVEAUTÉS DE LA CARTE AVANTAGES JEUNES

La nouvelle édition territoriale pour Dijon métropole propose près de 400 avantages auprès de 257 partenaires de Dijon et alentours. Elle comporte une édition 100 % numérique pour la Saône-et-Loire et pour l'Yonne. Désormais, les jeunes de 18 ans inscrits au Pass culture pourront obtenir un exemplaire numérique de la e-carte avantages jeunes grâce à leur crédit Pass culture.

APPEL À INITIATIVES "CAP SUR VOS TERRITOIRES"

Une troisième édition de l'appel à initiatives "cap sur vos territoires" a eu lieu du 15 avril au 31 mai en direction des associations et entreprises solidaires en milieu rural. L'objectif est de proposer une offre globale de financement, d'accompagnement et de communication aux lauréat-es. La Région a attribué l'un des prix le 19 novembre dernier à l'association Les invités au festin, sur la thématique "renforcer le lien social et le vivre-ensemble". Cette association, basée à Besançon, développe des lieux d'accueil et de vie pour les personnes en souffrance psychique.

CHIFFRES CLÉS

305 associations accompagnées dans la recherche de solutions financières, mêlant outils financiers et subventions de fonctionnement dans le cadre du plan de soutien

1 000^{ème} emploi accordé en 2021 dans le cadre du programme régional d'aide à l'emploi associatif

15 145 aides au permis de conduire octroyées en 10 ans

33 000 euros pour soutenir la réalisation de 8 projets jeunes

109 jeunes bénéficiaires de l'appui au service civique en zone rurale depuis son lancement

LANCEMENT DE LA E-CARTE AVANTAGES JEUNES 2021-2022

Le 27 août 2021, la Région, le centre régional d'information jeunesse et la Banque populaire ont donné le coup d'envoi de la e-carte avantages jeunes pour l'année scolaire 2021-2022. La présidente de Région, accompagnée de Sarah Persil, nouvelle vice-présidente en charge de la jeunesse, de la vie associative et de la démocratie participative et du nouveau président d'Info jeunes Bourgogne-Franche-Comté, ont présenté les nouveautés de cette carte, destinée aux jeunes de moins de 30 ans.



G. PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE SANTÉ DE PROXIMITÉ

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La Région s'est toujours mobilisée pour favoriser l'égal accès à une santé de qualité pour toutes et tous et sur l'ensemble de son territoire. Au-delà de l'implication dans la gestion de la crise sanitaire liée au covid-19 qui a encore largement marquée l'année 2021, elle s'appuie sur la légitimité que lui confère l'exercice de ses compétences exclusives pour agir notamment sur les déterminants de la santé, qui influent sur l'état de santé et le bien-être des habitants. **Faire de la Bourgogne-Franche-Comté une région attractive caractérisée par une égalité d'accès aux soins**, telle est l'ambition du Conseil régional. Ainsi, la Région s'investit afin d'assurer l'attractivité de ses territoires pour les professionnel·les de santé, l'accessibilité des soins pour les citoyen·nes, et l'émergence de nouvelles pratiques et organisations.

FAITS MARQUANTS

- Mise en œuvre du PAIR sur l'offre de soins en proximité
- Seconds ateliers santé-environnement, organisés le 3 juin
- Evolution du pôle de santé publique suite au comité stratégique du 7 décembre

SOUTIEN AUX STRUCTURES D'EXERCICE COORDONNÉ

Depuis 2017, la Région finance, en coordination avec l'agence régionale de santé, des maisons de santé pluriprofessionnelles afin de lutter contre le manque de professionnel·les de santé, en encourageant l'exercice professionnel coordonné. Les montants plafonds habituellement octroyés ont été doublés dans le cadre du PAIR (plafond d'intervention de 50 %). Ainsi, les financements pour un bâtiment varient de 50 000 à 400 000 euros, selon le type d'équipe de soins, le zonage et le nombre de professionnel·les de santé prévus.

EVOLUTION DU STATUT DU PÔLE FÉDÉRATIF DE RECHERCHE ET DE FORMATION EN SANTÉ PUBLIQUE

Le pôle de santé publique, créé en 2019, regroupe, via un accord de partenariat, les acteurs suivants : agence régionale de santé, Région, université Bourgogne-Franche-Comté (UBFC), université de Bourgogne, université de Franche-Comté, centres hospitaliers universitaires de Dijon et de Besançon et Assurance maladie. Jusqu'alors porté par UBFC, les partenaires ont validé en 2021 l'évolution de la structuration du pôle sous la forme d'un groupement d'intérêt scientifique, adossé à UBFC, pour 2022. Le partenariat novateur établi pour la structuration du pôle a fait l'objet d'une présentation lors du congrès de la société française de santé publique en octobre 2021. Le

CHIFFRES CLÉS

1,78 million d'euros de subventions engagées pour soutenir la construction de maisons de santé pluriprofessionnelles, dont 1,48 million d'euros dans le cadre du PAIR (6 projets sur 7)

46 430 euros de subventions engagées pour soutenir les actions des territoires en matière d'hébergement des étudiant·es en santé, le transport d'habitant·es vers une offre de santé de proximité et les événements d'accueil et d'immersion des étudiant·es dans les territoires régionaux

131 316 euros engagés pour le soutien aux postes d'ingénierie et d'animation santé dans les territoires

pôle a su faciliter les interactions entre l'ensemble des parties prenantes et rassembler les initiatives en santé publique, nombreuses mais souvent cloisonnées. Dans le futur, il accompagnera et fédérera l'ensemble des acteurs concernés dans les réflexions visant à refonder la santé publique. A court terme, le pôle poursuit un travail sur le partage des connaissances et la valorisation des projets soutenus.

CANCEROPOLE EST

Le Cancéropôle Est est chargé d'analyser les avancées des équipes de recherche et leurs impacts en matière de prévention, les progrès des nouveaux traitements et les liens avec les structures en charge de la formation. Il constitue un acteur majeur de la recherche sur le cancer, du partage des connaissances et de l'animation scientifique, notamment auprès du grand public.



MISE EN ROUTE DE L'ÉLABORATION DU QUATRIÈME PLAN RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT (PRSE 4)

Un bilan des actions menées dans le cadre du PRSE 3, arrivé à terme le 31 décembre 2021, est en cours de réalisation. L'élaboration du PRSE 4 a été initiée, afin de poursuivre les actions engagées et de définir de nouveaux objectifs pour les cinq prochaines années, conformément aux enjeux de la Région : adaptation au changement climatique, intégration de la santé environnement dans les politiques territoriales, développement des actions de prévention et promotion en santé. Un copilotage du PRSE4 par l'agence régionale de santé (ARS) et la Région a été validé.

SECONDS ATELIERS SANTÉ ENVIRONNEMENT

Dans le cadre du troisième plan régional santé-environnement, la Région, en partenariat avec l'ARS, l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, ont organisé la seconde édition des ateliers de la santé-environnement le 3 juin. Ces ateliers ont été menés en collaboration avec l'instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (Ireps), l'association Alterre et le centre académique de formation continue. Sur le thème "osons la santé-environnement dans nos territoires !", ils ont permis de présenter les enjeux, les outils et plusieurs retours d'expériences aux acteurs territoriaux. Les trois thématiques retenues pour 2021 sont les suivantes : renaturation et santé ; petite enfance et perturbateurs endocriniens ; alimentation et santé. Les replays des ateliers, les diaporamas et les bibliographies thématiques sont disponibles sur le portail santé environnement pour tous à l'adresse suivante : <https://www.sante-environnement-bfc.fr/ressource/2nde-edition-des-ateliers-sante-environnement-dans-les-territoires/>.

RÉPONSE À LA CRISE SANITAIRE

Face à une crise sanitaire sans précédent, la Région s'est fortement mobilisée pour répondre aux difficultés des citoyens, mais également des structures de soins et des équipes médicales, particulièrement engagées face aux tensions fortes sur le système de santé régional. Elle a mis en œuvre un nombre important de mesures : augmentation des quotas de formations sanitaires et sociales, déploiement de la e-santé, soutien aux élèves soignants, développement d'une filière masques, mobilisation des fonds européens, etc.

SOUTIEN AUX STRUCTURES D'EXERCICE COORDONNÉ

La Région a renforcé son intervention historique en direction des structures d'accès aux soins de proximité dans le cadre d'un exercice coordonné. 4,5 millions d'euros ont été mobilisés dans le cadre du PAIR (1,48 millions d'euros en 2021) pour soutenir 6 projets : Perrecy-Les-Forges, Saint-Seine l'Abbaye, Giromagny, Saint-Loup sur Semouse, Chevannes, Goux-Les-Usiers, Châtillon-sur-Seine. 6 nouveaux projets seront financés au premier semestre 2022.

SOUTIEN AU PROJET DE BÂTIMENT - MAISON DE SANTÉ DE GIROMAGNY (90)

Afin de conserver et de dynamiser l'offre de soins sur son territoire, la communauté de communes Vosges du Sud, en partenariat avec les professionnel·les de santé, a décidé de construire une maison de santé pluriprofessionnelle à Giromagny. Les professionnel·les, constitués en association, ont élaboré un projet de santé d'exercice coordonné de soins (validé par l'ARS en janvier 2020), concrétisé dans un projet de construction d'un nouveau bâtiment. Ce dernier offrira de bonnes conditions d'accueil à la patientèle locale et de bonnes conditions de travail aux 11 professionnel·les de santé engagés (quatre médecins généralistes, un orthophoniste, un ostéopathe, deux psychologues et trois infirmières). Le projet de rénovation, qui répond aux éco-conditions régionales, bénéficie d'une subvention régionale de 350 000 euros, bonifiée dans le cadre du PAIR (33% du coût total du projet).



OSONS LA SANTÉ-ENVIRONNEMENT DANS NOS TERRITOIRES ! QUELS ENJEUX ET QUELS OUTILS ?

2^{de} édition des ateliers santé-environnement dans les territoires

Jeudi 3 juin 2021

Événement en ligne

H. FAVORISER L'ÉGALITÉ ET LA DIVERSITÉ

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La lutte contre les inégalités fait partie des 17 objectifs de développement durable définis par l'Organisation des Nations Unies (ONU) et s'impose à toutes les collectivités. En 2021, **la pandémie du covid-19 a continué à aggraver les écarts**. Qu'il s'agisse de santé, d'économie ou de sécurité, les femmes et les personnes vulnérables ont été particulièrement exposées. Pour contribuer à un avenir meilleur et plus durable pour tous et toutes, **la Région concentre son action sur deux priorités : l'égalité de genre et l'inclusion des personnes handicapées.**



FAITS MARQUANTS

- Signature du **plan d'actions régional pour l'entrepreneuriat des femmes** (PAREF 2021-2023)
- **Deuxième comité d'orientation de la feuille de route handicap**, adoptée en 2019
- Mobilisation des ligues et comités sportifs régionaux dans la **lutte contre les violences sexistes et sexuelles**
- Adoption du **premier plan égalité professionnelle**

ANIMATION DU RÉSEAU DES CORRESPONDANT-ES ÉGALITÉ (26 RÉFÉRENT-ES)

Des rencontres trimestrielles ont été organisées autour de thématiques variées : égalité professionnelle, communication sans stéréotype de sexe, violences sexistes et sexuelles et budget sensible au genre.

ANIMATION DU RÉSEAU DES CORRESPONDANT-ES HANDICAP (21 RÉFÉRENT-ES)

Le réseau a été mobilisé dans la préparation du comité d'orientation et ses trois séquences : emploi et formation, accessibilité des sites et équipements, sport et numérique. Une sensibilisation a été menée sur le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité.

PRINTEMPS DE L'ÉGALITÉ 2021

Pour la 4^{ème} édition de cette opération, 15 portraits de femmes engagées / d'exception ont été publiés du 8 mars à fin juin, sous le titre "Elles font la Bourgogne-Franche-Comté". <https://www.bourgognefranche-comte.fr/elles-font-bourgogne-franche-comte>

FORMATION À L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

97 encadrant-es du siège ont été formé-es à la prévention des violences sexistes et sexuelles (5 sessions d'octobre 2020 à mars 2021). 93 personnes du siège ont été sensibilisées à ces violences au travers de cinq séances de théâtre forum par la compagnie bisontine des Trois sœurs. 67 chef-fes d'équipe ont également été formé-es sur ces thématiques dans les lycées.

VALORISATION DU TOURISME DURABLE ET SOLIDAIRE

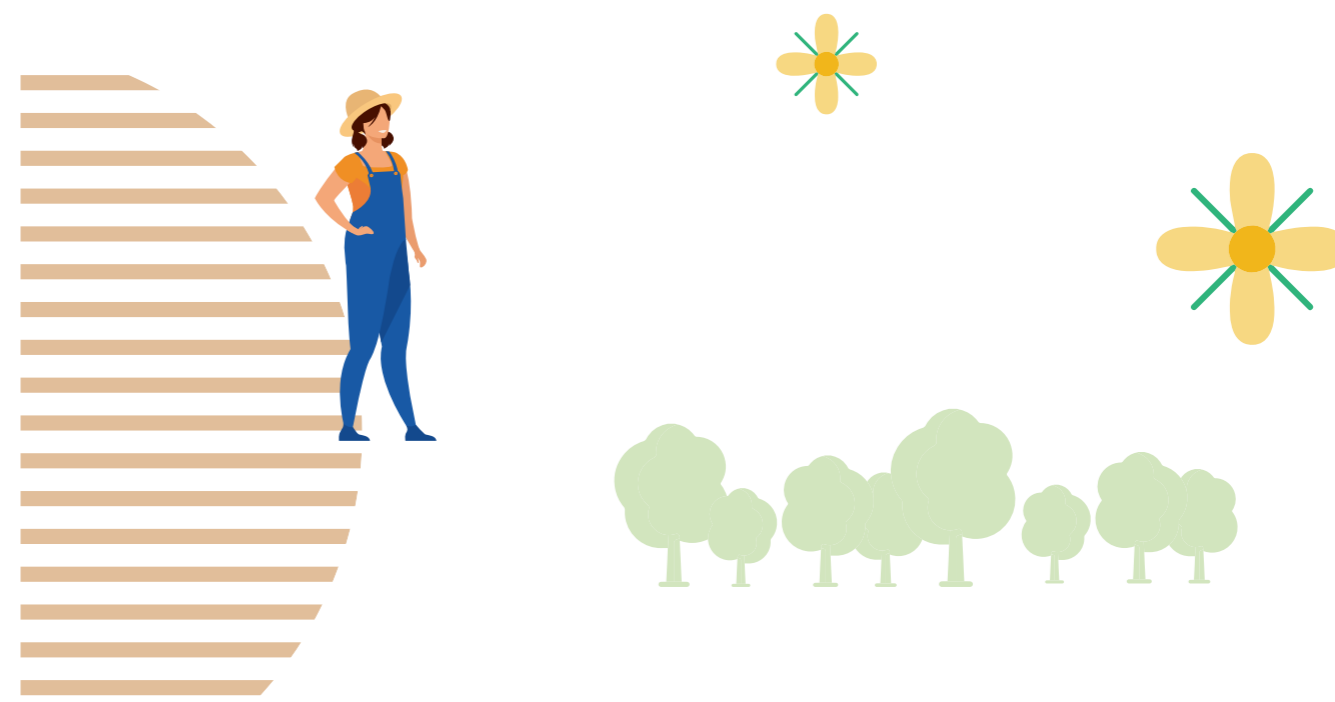
Le prix régional de l'innovation touristique, élargi en 2020 aux projets handi-accueillants, a été présenté lors du comité d'orientation handicap du 27 mai 2021. 4000 euros ont été attribués en 2021 à l'Association Apach'Evasion, basée à Métabief, dans la catégorie "tourisme durable, solidaire et handi-accueillant", pour un projet de randonnées avec des ânes, tout public (localisation du projet : Les Fourgs)

"INITIATIVE AU FÉMININ", L'UNE DES ACTIONS-PHARES DU PAREF 2021 - 2023

En Bourgogne-Franche-Comté, les femmes représentent 32 % des non-salariées, soit le taux de féminisation le plus bas des régions de France métropolitaine. En déclinaison de l'accord national en faveur de l'entrepreneuriat des femmes, la Région Bourgogne-Franche-Comté a été la première à signer, le 19 mai 2021, une déclinaison régionale avec l'Etat et Bpifrance.

L'un des cinq axes du nouveau plan d'actions régional pour la promotion et le développement de l'entrepreneuriat des femmes en Bourgogne-Franche-Comté (PAREF) prévoit de valoriser les créatrices et repreneuses. L'édition 2021 du concours "Initiative au féminin", financé à hauteur de 20 000 euros par la Région, a récompensé 5 créatrices d'entreprise exemplaires en Bourgogne-Franche-Comté.

Le premier prix doté a été attribué à Camille Raboutet, créatrice de "Kam'Issole & Co", entreprise spécialisée dans l'éco-construction et l'isolation écologique à Quarré-les-Tombes. Recevoir ce trophée a constitué une grande surprise pour la lauréate qui avait souhaité, en déposant sa candidature, mettre en lumière le fait "qu'il n'y a pas un type de travail pour un genre humain et que nous sommes toutes et tous égaux dans le travail".



III. INTENSIFIER L'ENGAGEMENT DE LA RÉGION DANS LES TRANSITIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉCOLOGIQUES ET NUMÉRIQUES

A. METTRE EN ŒUVRE LE SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

L'année 2021 a été consacrée à la **mise en œuvre du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)**, approuvé depuis septembre 2020. Cette première année a été particulièrement riche d'enseignements et de productions.

FAITS MARQUANTS

- **Bilan réglementaire du SRADDET** et lancement de la procédure de modification à l'assemblée plénière de décembre 2021
- **Déploiement de l'outil Ici 2050** (carte)
- Sessions de **formation au SRADDET**
- Publication des "**nouvelles données territoriales** - volume 1"
- Publication de la **synthèse du SRADDET**

SENSIBILISATION ET FORMATION AUX ENJEUX DU SRADDET

Le volet sensibilisation aux enjeux du SRADDET a été investi de façon soutenue par la production d'une plaquette de synthèse destinée à vulgariser le contenu et la portée du schéma auprès du plus grand nombre. En complément, un cycle de formation a été engagé pour faciliter la mise en œuvre des objectifs et règles du schéma par les partenaires et techniciens des collectivités. Ce cycle de formation à deux

niveaux (sensibilisation-approfondissement) a permis de familiariser, à ce stade, environ 150 agent-es en charge de ces sujets dans les différents territoires infrarégionaux.

ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES

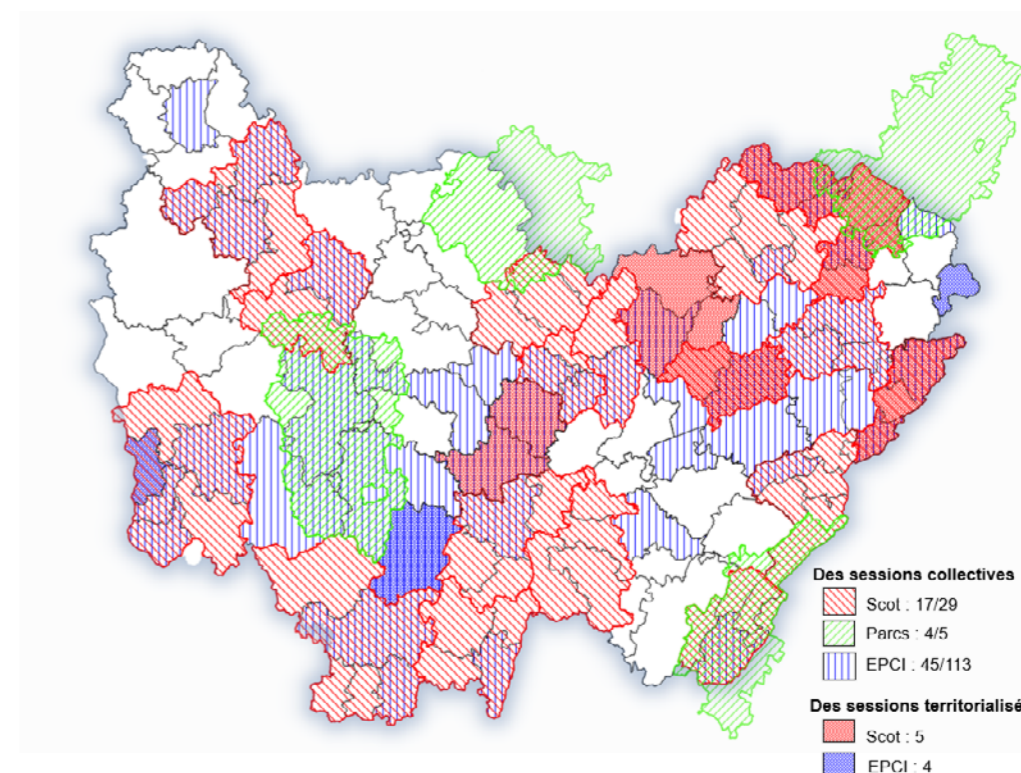
L'accompagnement des territoires a constitué également une priorité de l'action régionale. Cela s'est traduit par la production d'études expertes, notamment les "nouvelles données territoriales en Bourgogne-Franche-Comté", qui renouvelle la lecture des dynamiques territoriales à partir de jeux de données habituellement peu utilisés. Cet apport cognitif général est intégré à l'outil Ici 2050, qui constitue le principal vecteur d'accompagnement individualisé des territoires. Le déploiement de cet outil a permis de sensibiliser une vingtaine de schémas de cohérence territoriale (SCoT) et 50 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) aux forces et faiblesses de ces territoires, aussi bien qu'aux enjeux du SRADDET.

BILAN DE MISE EN ŒUVRE

Enfin, un bilan de mise en œuvre du SRADDET a été produit et examiné lors de l'assemblée plénière du 17 décembre. La variété et l'ampleur des actions engagées et précisées par ce document attestent d'une mise en œuvre qualitative, engageant à poursuivre la dynamique déjà installée. Néanmoins, les obligations législatives liées à la loi climat et résilience, en particulier celles relatives aux objectifs de zéro artificialisation nette, ont conduit à proposer une modification du SRADDET lors de cette même assemblée plénière.

CHIFFRES CLÉS

Déploiement ICI 2050 au 10 septembre 2021



Nombre de collectivités ayant participé aux sessions d'information sur l'outil Ici 2050

B. ADAPTER LES SOLUTIONS DE MOBILITÉS AU TERRITOIRE ET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

L'année 2021 a été consacrée à la poursuite des travaux sur les grands axes de la stratégie de mandat, avec **l'unification du réseau de transport régional**, suite au déploiement d'un dispositif billettique pour les lignes régulières Mobigo. Les travaux de **modernisation du réseau ferroviaire** sur la ligne des horlogers ont permis d'améliorer la performance de la desserte, dans un contexte contraignant lié à la crise sanitaire. Enfin, le **dialogue** s'est poursuivi **avec les partenaires locaux dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités (LOM)**, afin de définir des bassins de mobilité pertinents.

FAITS MARQUANTS

- Vote du **prolongement du volet mobilités du contrat de plan Etat-Région (CPER)** jusqu'en 2022, dans le cadre du protocole d'accord de relance avec l'Etat et du PAIR. Prolongement de la mise

en œuvre du volet routier du schéma directeur d'accessibilité-agenda d'accessibilité programmée (SDA-Ad'Ap) jusqu'en 2025, 5 février.

- **Mise en œuvre d'un plan de transport allégé**, adapté à la diminution des déplacements en train durant la période de crise sanitaire et négociation de son corollaire financier avec l'exploitant
- **Poursuite de la refonte de la desserte de l'axe Laroche-Montereau-Paris Gare de Lyon**, conformément au protocole d'accord et à la finalisation du renouvellement du parc de matériel roulant
- **Déploiement du M-ticket routier sur l'application Mobigo** au 1^{er} avril 2021 : premier outil harmonisé de distribution sur l'ensemble du réseau régional de transport routier, permettant de compléter le dispositif billettique régional
- **Poursuite de la déclinaison de la loi LOM**, avec la configuration des bassins de mobilité en lien avec les acteurs locaux, et l'initiation des réflexions liées aux contrats opérationnels de mobilité

CHIFFRES CLÉS

1,59 million d'euros de budget d'investissement pour le déploiement du dispositif billettique, avec 415 véhicules et 20 points de vente équipés

8,8 millions d'euros d'investissement sur le programme transports collectifs et modes doux, dans le cadre du CPER 2015-2020

5,25 millions d'euros engagés pour le programme d'investissement en gares

Plus de **11 millions d'euros** affectés dans le cadre du PAIR

EVOLUTION DE DESERTE

Des travaux de régénération sur la ligne Besançon - Morteau - La Chaux-de-Fonds ont été réalisés, ayant engendré une coupure totale pendant 8 mois. Le plan de transport a été adapté au contexte sanitaire et aux travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite en gare de Dijon. Le premier train du matin Pontarlier - Dole a été prolongé vers Dijon et un dernier train du soir Dole - Pontarlier amorcé au départ de Dijon à partir du 30 août 2020.

ACQUISITION DE NOUVELLES RAMES RÉGIOLIS

Dans le cadre de l'évolution de l'offre de transport express régional (TER) Laroche Migennes - Paris Gare de Lyon, la Région a procédé à l'acquisition de 8 nouvelles rames.

ETUDES CONCERNANT LE SITE D'APPROVISIONNEMENT DES TRAINS À HYDROGÈNE À AUXERRE

La Région participe au développement d'un "écosystème" hydrogène à Auxerre (dont une station d'avitaillement), à travers le financement d'une étude préliminaire portant sur trois domaines : la consistance et l'estimation du coût de l'opération ferroviaire, les préconisations et contraintes techniques et règlementaires vis-à-vis des infrastructures ferroviaires, et le calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération.

FINANCEMENT D'UNE ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR UN SCHEMA DIRECTEUR RELATIF AUX BORNES ÉLECTRIQUES

La Région Bourgogne-Franche-Comté s'est inscrite dans une démarche de mobilité durable. Cette nouvelle étude est venue compléter le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), où figurent déjà les schémas régionaux des aires de covoiturage, d'avitaillement en stations GNV (gaz naturel pour véhicules) et BioGNV, ainsi que le plan régional vélo (tous adoptés en 2020).

TRAVAUX DANS LES GARES

Les travaux réalisés dans les gares ont permis de rendre totalement accessibles sept gares supplémentaires : Dijon Ville, Avallon, Clamecy, Montbard, Auxerre, Le Valdahon, Morteau. Les travaux du quai 1 de la gare de Besançon Viotte se sont achevés en 2021. Enfin, 7 nouveaux projets ont été

engagés dans le cadre du projet de réenchâtement des gares : Laissey (25), Ranchot (39), Beaune, Dijon Porte Neuve et Nuits-Saint-Georges (21), Auxerre et Pont-sur-Yonne (89).

TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES

Des travaux d'infrastructures importants ont été cofinancés par la Région : études et travaux du pont rail sur l'Arroux et travaux de modernisation de la ligne des hirondelles.

TRAVAUX DE MISE À 2X2 VOIES DE LA RN7 ENTRE SAINT-PIERRE, CHANTENAY-SAINT-IMBERT ET L'ALLIER

Le projet a consisté à créer une voie express à 2x2 voies d'une longueur d'environ 6 kilomètres. Cette section débute à Chantenay-Saint-Imbert et se raccorde sur la RN7 à la limite du département de l'Allier.



RÉALISATION DES TRAVAUX DU PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL DE LA GARE DE MOUCHARD

Ces travaux visaient à créer un pôle d'échange multimodal accessible à toutes et tous et sécurisé, notamment par une bonne gestion des flux, du stationnement et des accès. Il s'agissait également d'améliorer l'attractivité du site et du quartier, en amplifiant le marquage de la gare dans la ville.

MISE EN PLACE DE BOX A VÉLOS INDIVIDUELS

Afin de compléter le dispositif déjà en service, la Région a lancé un marché pour équiper de box à vélos individuels les sept gares suivantes : Baume-les-Dames, Frasne, Le Creusot Ville, Morteau, Pontarlier, Romanèche-Thorins et Villeneuve-la-Guyard.

EXTENSION DU TERMINAL FERROVIAIRE DU PORT MULTIMODAL DE CHALON-SUR-SAÛNE

Le projet a eu pour ambition de mettre en capacité ce site multimodal pour traiter des convois ferroviaires. Il comprend l'extension du terminal, avec la création d'une plateforme de 15 000 m² et de 1 000 m de voies ferrées, associé à un système de vidéoprotection et un bungalow.

CRÉATION D'AIRES DE COVOITURAGE D'INTÉRÊT RÉGIONAL

5 aires "structurantes" et 1 aire "complémentaire" ont été créées dans les Départements de la Côte d'Or, du Doubs et de l'Yonne.

AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

Des aménagements cyclables ont été réalisés pour des déplacements domicile-travail le long des routes départementales : 5 pistes cyclables et 2 bandes cyclables dans les Départements de la Côte d'Or, du Doubs, du Jura, de la Saône-et-Loire et du Territoire de Belfort.



TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ DE LA GARE DE DIJON-VILLE

La gare ferroviaire de Dijon-Ville est la gare la plus fréquentée (plus de 5 millions de voyageurs par an) de la région Bourgogne Franche-Comté. Les prises en charges des personnes à mobilité réduite ont été très élevées (entre 8 000 et 10 000 par an) ces dernières années. A l'issue des travaux, la gare sera totalement accessible, en toute autonomie, aux personnes à mobilité réduite. Les travaux ont été phasés selon deux opérations (étés 2020 et 2021) avec une coupure partielle des circulations pendant ces périodes estivales, limitant ainsi les contraintes pour les voyageurs et les riverains.



Vue rampe 1 gare de Dijon après travaux © dr ©

ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La transition énergétique est l'une des trois priorités de la stratégie de mandat, réaffirmée en 2021 dans le cadre des orientations budgétaires. En matière d'efficacité énergétique des bâtiments, la Région entend **promouvoir les rénovations BBC** (bâtiment basse consommation) pour toutes et tous et **résorber la précarité énergétique**. Les politiques régionales visant à **favoriser la production d'énergies renouvelables** ont porté essentiellement sur le bois énergie, le solaire thermique, la méthanisation et l'hydroélectricité, au regard notamment du potentiel que représentent la couverture forestière de la région, l'activité agricole d'élevage et le réseau hydrographique. L'exécutif régional a également choisi de **faire de l'accélération de la transition énergétique l'un des trois piliers du plan d'accélération de l'investissement régional**. Dès 2021, sa mise en œuvre s'est traduite par une hausse des investissements et du nombre de projets soutenus dans le champ de la transition énergétique.

FAITS MARQUANTS

- **Création du fonds régional EnR participatives** dédié aux énergies renouvelables, 9 avril
- Première année de mise en œuvre opérationnelle du **service national d'accompagnement pour la rénovation énergétique** (SARE)
- **Doublement du budget dédié à l'efficacité énergétique** grâce au PAIR
- **Soutien aux sociétés d'économie mixte dédiées aux énergies renouvelables** et à la coopérative Jurascic - énergies renouvelables citoyennes

CRÉATION DU FONDS RÉGIONAL ENR PARTICIPATIVES DÉDIÉ AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

La création d'un fonds régional d'investissement dédié aux énergies renouvelables participatives et citoyennes a été actée en avril 2021, avec la caisse des dépôts et consignation et des banques régionales. Cette société interviendra dans toutes les filières d'énergies renouvelables matures. Il permettra à la Région de s'impliquer fortement dans leur développement, d'avoir un effet levier à la hauteur des enjeux et de promouvoir les projets "d'intérêt territorial". La relocalisation des projets ainsi que l'implication des collectivités et citoyen-nes dans la gouvernance sur toute la durée des projets, sont deux conditions majeures de l'acceptation et de la réussite de la transition énergétique.

CHIFFRES CLÉS

1575 demandes d'audits traitées pour des particuliers afin de réaliser un état des lieux de leur logement dans le cadre du service Effilogis-maison individuelle

2300 logements rénovés BBC (bâtiment basse consommation) par les bailleurs sociaux avec l'aide d'Effilogis

250 projets accompagnés auprès des collectivités et bailleurs, pour des bâtiments économes en énergie et carbone : 20 millions d'euros engagés par la Région

4077 tonnes de CO² évitées et 1351 tonnes d'équivalent pétrole (TEP) substituées grâce aux projets réalisés en matière d'énergies renouvelables

3,13 millions d'euros d'aide pour des installations de systèmes à énergies renouvelables (52 dossiers)



PREMIÈRE ANNÉE DE MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE DU PROGRAMME NATIONAL SARE

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le service public Effilogis-maison individuelle a été intégré au programme SARE (service d'accompagnement pour la rénovation énergétique), proposé par l'Etat et porté par l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). 8 structures associatives ont été désignées comme guichets uniques de la rénovation énergétique, chargés de l'information, orientation et conseil aux ménages. 7 plateformes territoriales, portées par les territoires "moteurs", complètent ce réseau pour la mise en œuvre du service public régional. Au total, la Région co-finance 39 équivalents temps plein (ETP) sur les postes de conseillers grâce aux certificats d'économie d'énergie. En 2021, ils ont généré plus de 47 000 actes d'information ou conseils, donnant lieu à une activité forte en matière d'audits Effilogis puis de travaux.

AIDES DIRECTES AUX PROJETS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (ENR)

La Région a engagé 3,13 millions d'euros d'aides pour le financement de 52 dossiers d'installations de systèmes à énergies renouvelables (méthanisation, bois énergie, solaire thermique et hydro-électricité), permettant d'éviter l'équivalent de 4077 tonnes de CO² par an et la substitution de 1351 TEP par des renouvelables. Concernant le solaire photovoltaïque, la Région a soutenu les études de faisabilité des projets en autoconsommation collective et celles menées dans le cadre d'un projet citoyen.

RÉSEAU DES ANIMATEURS ENR

Le réseau des animateurs EnR a été renforcé, grâce au financement de 17 ETP par la Région en 2021. Ce réseau d'animateurs est essentiel pour faire émerger et accompagner la réalisation des projets. Il se compose de 6 ETP d'animateurs EnR thermiques, 3 pour la filière bois énergie amont, 1 pour l'hydroélectricité, 1 pour la cible "entreprises", 5 pour la cible "agriculteurs", et 1 pour les EnR citoyennes.

PIONNIERS ORDINAIRES DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (POTES)

La démarche de gestion de la transition avec les POTES s'est poursuivie en 2021, avec notamment le groupe "habiter heureux en Bourgogne-Franche-Comté" à Tramayes, l'ouverture du festival des solutions en septembre, la préparation des cafés POTES lors du festival. Ces événements ont permis de relancer les contacts directs entre POTES et de donner de la visibilité au réseau, qui comptait 450 membres à la fin 2021.



En 2021, le PAIR a permis d'amplifier très fortement les actions de transition énergétique, notamment en efficacité énergétique du bâtiment et en capitalisation des outils d'investissement pour la production d'énergies renouvelables.



ACCÉLÉRATION DES PROJETS D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Les moyens consacrés à l'efficacité énergétique des bâtiments ont été considérablement renforcés dans le cadre du PAIR. L'accès des particuliers au service public Effilogis-maison individuelle a été élargi, permettant aux ménages modestes et intermédiaires de bénéficier d'aides aux travaux. 1575 audits ont été réalisés, soit plus du double qu'en 2020. Le nombre d'aides aux travaux BBC (près de 450), a presque quadruplé sur l'ensemble du territoire régional. Concernant les collectivités et bailleurs sociaux, les crédits supplémentaires engagés au titre du PAIR ont permis de doubler les aides Effilogis pour les collectivités. Les aides aux bailleurs sociaux ont quant à elles augmenté de 30% (2 300 logements rénovés BBC accompagnés par la Région). Le programme a également continué à promouvoir l'innovation en matière de bâtiments neufs à énergie positive et d'usage des matériaux biosourcés. 11 millions d'euros ont ainsi été engagés pour ces aides.

PLATEAUX TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES PRAXIBAT ET QUALIT'ENR

De nouveaux plateaux pédagogiques dédiés à la transition énergétique ont été développés dans les lycées, servant ainsi de support pour la formation initiale et continue. Une dizaine de nouveaux plateaux techniques ont été soutenus dans le cadre du PAIR, venant renforcer le maillage territorial, pour un budget total de 400 000 euros.

ABONDEMENT DE LA CAISSE D'AVANCE EFFILOGIS

La caisse d'avance Effilogis permet d'avancer l'équivalent des subventions publiques mobilisées pour un projet de rénovation, en attendant leur versement par les organismes publics. Dans le cadre du PAIR, la Région a engagé 4 millions d'euros pour abonder cette caisse, portant sa dotation à 6,3 millions d'euros. Plus de 200 dossiers ont été reçus, dont 127 effectivement engagés.

SOUTIEN AUX SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE DÉDIÉES AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES ET À LA COOPÉRATIVE JURASCIC

La Région a fait le choix d'intégrer trois sociétés d'économie mixte (SEM) locales dédiées aux énergies renouvelables et la coopérative Jurascic - énergies renouvelables citoyennes. Celles-ci développent, financent et exploitent des projets d'énergie renouvelable, souvent électriques. Dans le cadre du PAIR, la Région a apporté 2,9 millions d'euros d'avances en comptes courants d'associés (CCA) pour accélérer les politiques d'investissement de ces outils.

ÉTUDES PRÉALABLES À LA PRODUCTION D'ÉNERGIE SOLAIRE

Dans le cadre du PAIR, un dispositif d'aide au traitement des friches et sites dégradés pour une production photovoltaïque au sol a permis de financer des études préalables, pour un potentiel photovoltaïque de 10 MegaWatt crête (MWC).

D. CONTRIBUER À LA RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Après l'adoption en octobre 2020 de la stratégie régionale pour la biodiversité 2020-2030, l'année 2021 a été consacrée au **développement de l'observatoire régional de la biodiversité**, à la **création d'une nouvelle réserve naturelle régionale** et au soutien aux programmes des gestionnaires d'espaces naturels ou des porteurs de projets en faveur de la **restauration de la trame verte et bleue**. Dans le domaine des déchets, la Région a poursuivi **l'animation du plan régional de prévention et de gestion des déchets** et le soutien aux porteurs de projets déchets / économie circulaire. La création d'un observatoire régional des déchets s'est poursuivie, de même que l'accélérateur à projets économie circulaire et l'appel à projets Tribio, visant la **généralisation du tri à la source des biodéchets**. En matière de préservation des milieux aquatiques, la Région a continué sa politique de **préservation de la trame bleue** et l'accompagnement de divers projets d'ampleur régionale, tels que l'observatoire régional des pressions sur les milieux aquatiques et l'animation du réseau de gestionnaires de milieux aquatiques. La Région a poursuivi ses actions de **soutien aux associations d'éducation à l'environnement**, de développement des **classes environnement** ainsi que des manifestations et colloques pour partager les enjeux environnementaux avec le grand public. Enfin, la mise en œuvre du plan d'accélération de l'investissement régional s'est poursuivie dans les domaines de l'environnement.

FAITS MARQUANTS

- **Classement de la réserve naturelle régionale du bief du Nanchez** dans le Parc naturel régional du Haut-Jura, 17 décembre 2021 (photo)
- **Record de projets financés** pour la création de **vergers de sauvegarde** et de projets en faveur de la restauration de la **trame verte et du bocage**
- **Comité régional de la biodiversité** co-présidé par la Présidente du Conseil régional et le Préfet de Région, en présence de Béangère Abba, Secrétaire d'Etat à la biodiversité
- **Succès de l'appel à projets éducation à l'environnement et au développement durable** : 73 dossiers déposés, 40 dossiers soutenus
- **Lancement de différents partenariats dans le champ de l'économie circulaire** : sur le vrac (avec Réseau National Vrac), sur le réemploi (avec l'association régionale des acteurs du réemploi), sur le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques (avec l'association Syntaxe Erreur 2.0), lancement des travaux sur la plate-forme numérique économie circulaire

CRÉATION DE LA RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE DU BIEF DU NANCHEZ

A l'issue de près de 10 ans d'étude et d'acquisition foncière par la commune de Nanchez, le Conseil régional a classé en réserve naturelle régionale (RNR) le site des tourbières du Bief du Nanchez, situé sur les communes de Nanchez et de Grande-Rivière Château, dans le département du Jura. D'une surface de près de 49 hectares, la 19^{ème} RNR de la région comprend une grande diversité de milieux : biefs du Nanchez et du Trémontagne, prairies, tourbières et autres zones humides, ainsi qu'un versant boisé dominant l'ensemble. Ces habitats naturels variés accueillent de nombreuses espèces dont certaines sont protégées au niveau européen.

CHIFFRES CLÉS

53 dossiers "bocage"

accompagnés pour 466 000 euros attribués, représentant la replantation de 48 km de haies bocagères, 14 km de systèmes agroforestiers, 6 700 m² de bosquets et 100 arbres isolés en prairies et pâtures.

233 dossiers "vergers de sauvegarde"

retenus pour 508 000 euros d'aides, représentant 3 862 arbres fruitiers, 1 613 arbustes à petits fruits, 8 km de haies mellifères, 28 ruches et 94 nichoirs et hôtels à insectes

4 925 hectares : surface totale des réserves naturelles régionales classées et protégées par la Région Bourgogne Franche-Comté

2,8 millions d'euros de subventions attribuées aux 47 dossiers instruits dans le cadre de l'accélérateur à projets économie circulaire 2021 (PAIR)

928 000 euros en soutien à 8 projets dans le cadre l'appel à projets "Tri à la source des biodéchets 2021" (Plan de relance)

103 dossiers instruits pour 1,9 million d'euros de subventions attribués sur la trame bleue



PROJET CARELI

La Région s'est engagée en 2021 à soutenir un programme expérimental de recherche-action dénommé "CARELI" (campagnol - renard - lièvre) initié par un consortium composé de l'Université de Franche-Comté, l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, la FREDON, la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles du Doubs, la Fédération départementale des chasseurs du Doubs, France Nature Environnement Bourgogne Franche-Comté, et la Ligue régionale pour la protection des oiseaux. Ce dispositif pilote de surveillance concertée vise à mesurer l'effet des différents statuts du renard (classement comme espèce protégée ou chassable) et à comparer deux modes de gestion sur 4 zones dans le département du Doubs.

ANIMATION DU PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS (PRPGD)

Une exposition itinérante sur la réduction des déchets a été réalisée par la Région et mise à disposition des territoires à partir de septembre 2021 (vue par 500 personnes à ce jour). Une série de 8 vidéos-reportages a été réalisée et diffusée sur les réseaux sociaux afin de sensibiliser le public aux gestes de réduction des déchets.

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DÉCHETS

Le travail amorcé les années précédentes a pu aboutir à la rédaction d'une feuille de route précisant le champ et les indicateurs à observer et permettant de confier à l'association Alterre le portage de cet observatoire, avec une montée progressive en puissance et en compétences.

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'appel à projet "Actions en faveur de l'éducation à l'environnement et au développement durable" a connu un réel succès avec 70 projets déposés et 40 dossiers retenus, qui ont bénéficié de 311 000 euros de subvention. Plus de 10 500 personnes ont ou seront touchées par les actions issues de l'appel à projets (jeunes ou public éloigné de la question environnementale).

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

Trois projets ont été soutenus par la Région au titre du PAIR sur le sujet de l'eau et des milieux aquatiques : la désimperméabilisation de la cour de l'école Brossolette à Besançon (25) et du groupe scolaire à Chenôve (21) et le réaménagement biodiversité de l'ancien site Kodak, Grand Chalon. La désimperméabilisation et renaturation de la cour de l'école Brossolette, à Besançon a bénéficié d'une subvention de 264 600 euros (coût total du projet : 652 812 euros). Les espaces bitumés ont été remplacés par des surfaces perméables et végétalisées, en lien étroit avec les enseignant-es, les parents d'élèves et les élèves. Cette opération exemplaire a eu pour objectifs de limiter le ruissellement des eaux de pluie et l'accumulation de chaleur des surfaces en bitume.

BIODIVERSITÉ

La réserve naturelle régionale (RNR) de Frasne Drugeon a été soutenue par la Région dans le cadre du PAIR, pour les actions suivantes : réaménagement de la RNR, restauration du platelage en bois permettant un cheminement sécurisé pour les promeneurs et protecteur pour la faune et la flore fragile de la tourbière. Des programmes de restauration des sites en gestions des conservatoires d'espaces naturels Franche-Comté et Bourgogne ont également été financés.

DÉCHETS ÉCONOMIE CIRCULAIRE

En 2021, le PAIR a permis de soutenir la modernisation du centre de tri des déchets ménagers de Dijon (21), dans le cadre de l'extension des consignes de tri (augmentation significative des volumes de déchets papier, cartons et plastiques). Il a également permis d'accélérer la mise en place du tri à la source des biodéchets sur le territoire du Pays de Montbéliard.

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

Enfin, en matière d'éducation à l'environnement, différents travaux de rénovation énergétique ont été conduits pour des centres d'hébergement d'accueil des classes environnement grâce au PAIR.



E. SOUTENIR LA FILIÈRE FORÊT-BOIS ET LA POLITIQUE MONTAGNE

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Après trois années de sécheresses entre 2018 et 2020, les forêts régionales ont pu bénéficier en 2021 de précipitations et températures plus normales. **L'épidémie de scolytes s'est néanmoins poursuivie** en particulier en plaine, où désormais près d'un tiers des épicéas a été atteint. Cette épidémie a fortement augmenté les volumes d'épicéa mis sur le marché, sans nuire au cours des sciages, atteignant des niveaux records depuis 15 ans. Dès lors, les **enjeux d'export et les problématiques d'accès à la ressource** sont au cœur des préoccupations de la filière régionale. Dans ce contexte et conformément au contrat forêt bois régional 2018-2028, **la Région a continué à soutenir l'adaptation de la gestion forestière et de la filière à ces évolutions.** Elle a également choisi de **promouvoir la construction bois** dans le cadre du plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR). Enfin, le contexte sanitaire a conduit au report en 2022 du congrès Fibois, initialement prévu fin 2021.

FAITS MARQUANTS

- **Lancement d'une politique en faveur du bois construction** dans le cadre du PAIR
- **Soutien à la filière bois face à l'épidémie de scolytes** : financement de plateformes de stockage de bois
- **Conférence des financeurs forêt-bois** coprésidée par la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et la Région, 19 mai

CHIFFRES CLÉS

7 dossiers de constructions en bois local pour un total de 1,6 million d'euros

26 dossiers scieries pour un total de 1,5 million d'euros d'aides.

17 dossiers d'engagement de travaux forestiers pour un total de 195 000 euros d'aides régionales, cofinancés par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et les Départements du Doubs et de Haute-Saône, pour les dossiers mécanisation

26 îlots d'avenir plantés en forêt, pour 206 461 euros

1 million d'euros d'aides aux programmes d'actions portés par les partenaires de la Région en application du contrat forêt-bois

DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DES ÎLOTS D'AVENIR

26 îlots d'avenir ont été plantés en forêt (206 461 euros d'aides), afin de poursuivre la mise en place d'un réseau de placettes, qui permettra de connaître le comportement d'essences méridionales dans le contexte du changement climatique en Bourgogne-Franche-Comté.

SOUTIEN AUX PROGRAMMES D'ACTIONS EN MATIÈRE DE FILIÈRE FORÊT-BOIS

La Région s'est engagée à hauteur d'un million d'euros pour soutenir les programmes d'actions portés par ses partenaires en application du contrat régional forêt-bois. Pour mémoire, ce contrat fixe le cap de la politique forestière régionale pour la période 2018-2028.

BOIS CONSTRUCTION

La construction en bois permet le stockage de carbone et limite le recours à des matériaux de construction émissifs. Le recours à des bois locaux valorise la filière locale et les forêts de la région. Il limite également les émissions de dioxyde de carbone dues au transport et réduit la déforestation importée. Pour ces raisons, la Région a souhaité dynamiser la construction en bois local pour faire émerger des bâtiments ambitieux pouvant servir de modèles et encourager sur le long terme la construction bois et le développement des entreprises de la filière régionale.

PLATEFORMES

Face à la crise des scolytes et aux éventuelles crises sanitaires et climatiques risquant d'affecter la forêt bourguignonne-franc-comtoise, il est essentiel de trouver des solutions de stockage du bois. Face à ces enjeux, la Région a mis en place un dispositif d'accompagnement des outils de stockage de bois sous aspersion. L'objectif est triple : anticiper les tensions sur les marchés des bois et/ou préserver les caractéristiques des bois scolytés, mais aussi augmenter les capacités de stockage et donc d'adaptation des scieries et des acteurs de la première transformation du bois aux évolutions de la ressource et des débouchés. 3 projets ont été financés en 2021, permettant de créer une capacité de stockage de 31 000 m³ de bois ronds.

CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE À BOIS D'AMONT (JURA)

Ce bâtiment éco-construit fait intervenir en grande partie des matériaux biosourcés, notamment des bois de la forêt communale du Risoux, dont certains scolytés. Le chantier est actuellement à la phase gros œuvre - fondations. Les bois sont en cours de séchage et seront acheminés à Bois d'Amont sur le chantier en juin 2022.



RESTAURATION DE L'ESPACE DE BON FONCTIONNEMENT DE LA BIENNE, POLITIQUE DE L'EAU

La Région a contribué au financement à hauteur de 1 million d'euros des travaux du parc naturel régional du Haut Jura sur la Bienne, pour éviter que la rivière ne soit capturée par une ancienne carrière alluvionnaire et entraîne un abaissement généralisé du lit, pouvant déstabiliser ponts et routes.

FINANCEMENT D'UNE RESSOURCERIE / RECYCLERIE LE CADRE DE L'ACCÉLÉRATEUR À PROJET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Financement et inauguration de la ressourcerie/recyclerie de Maîche REBON. Ce lieu est dédié au réemploi de la matière - meuble, vélo, ordinateur, textile. Une aide régionale de 250 000 euros a été octroyée pour la construction d'un bâtiment respectant les critères régionaux d'écoconditionnalité.



F. INVESTIR MASSIVEMENT AU SERVICE DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La Région a fait de la transition numérique un enjeu central de ses politiques, renforcé par la crise sanitaire, qui a notamment rappelé l'impérieuse nécessité d'un accès fixe et mobile aux services numériques. Engagée dans une stratégie numérique territoriale, à travers sa stratégie de cohérence pour l'aménagement numérique (SCORAN), la Région a choisi de **réaffirmer l'urgence numérique** et de renforcer sa **politique de généralisation de la connectivité très haut débit** fixe ou mobile. Parallèlement, la collectivité a fait de la question des usages la priorité des enjeux numériques pour 2020-2030. La **politique publique des usages numériques** (PPUN), adoptée fin 2020, fixe la feuille de route, afin d'anticiper et d'accompagner l'impact de l'essor du numérique sur la vie des habitant·es, pour que la région en tire les plus grands avantages. La **question des infrastructures** reste également d'actualité, les défis technologiques et la multiplication des objets connectés risquant d'accentuer les déséquilibres territoriaux. La **gestion des données**, la nécessité de multiplier les datacentres, la couverture des territoires en réseau bas débit et en ultra haut débit (5G), conduiront à adapter les infrastructures et à réaliser de lourds investissements publics. Enfin, **maîtriser et valoriser la donnée** est fondamental pour piloter les politiques publiques, générer des services et assurer les missions d'intérêt général, en évitant les phénomènes de spoliation de la donnée. Ce sujet revêt des enjeux juridique, économique et éthique.

FAITS MARQUANTS

- **Lancement d'un appel à projets "territoires intelligents et durables"** pour accompagner les acteurs publics dans le développement de projets numériques globaux conjuguant bien-être du citoyen, développement du territoire et préservation des ressources naturelles
- **Création d'un réseau indépendant dans le cadre d'un groupe fermé d'utilisateurs (GFU)**, qui apportera aux lycées des débits supérieurs, adaptés aux nouveaux usages, offrira une infrastructure souveraine et plus sécurisée, des économies de fonctionnement et une solution de télécommunication performante pour développer les territoires intelligents
- **Mise en œuvre d'une "infrastructure régionale de la donnée"**, pour accompagner les collectivités dans leur transformation numérique et faire émerger des projets numériques globaux intégrant la gestion des données.
- **Développer les usages innovants du numérique et les tiers-lieux** : lutter contre l'illectronisme, favoriser l'émergence de projets innovants et faciliter l'accessibilité des usages numériques pour tous, accompagner la transformation numérique des territoires et créer un effet levier pour des projets expérimentaux, pilotes et/ou innovants

CHIFFRES CLÉS

7,9 millions d'euros pour l'appel à projets "territoires intelligents" : 32 lauréat·es, 100 projets en cours

6,8 millions d'euros engagés pour les infrastructures numériques dans le cadre du PAIR

2,8 millions de mesures qualité effectuées sur le réseau de téléphonie mobile

80 tiers lieux accompagnés depuis 2011, dont 20 en 2021, soit une hausse de 285% par rapport à 2020

30 000 actes de télésanté (dont 17 000 téléconsultations) réalisés en 2021, grâce à 450 projets financés et 350 structures déployées par l'agence régionale de santé, avec le soutien financier de la Région

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

La Région s'est engagée, auprès des maîtres d'ouvrage départementaux, à financer les réseaux de fibre optique à l'habitant·e à hauteur de 162 millions d'euros. L'année 2021 a été marquée par la finalisation des avenants de financements des déploiements sur la période 2021-2025.

EXPÉRIMENTATION D'UN ASSISTANT NUMÉRIQUE "GUIDE DES AIDES"

Les technologies d'intelligence artificielle ont été testées afin de réaliser un moteur de recherche des aides régionales. Au-delà des technologies testées, cette expérimentation a démontré la nécessité d'homogénéiser et de structurer la rédaction des règlements d'intervention.



READAPTIC RÉHABILITATION ET DÉVELOPPEMENT DES USAGES - CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE DIJON

Ce projet préfigure la maison du futur en soins de suite et rééducation (150 lits, 200 professionnel·les). Robotique, réalité virtuelle, objets connectés et intelligence artificielle sont mis au service de l'amélioration de la prise en charge des patient·es. Il s'agit de développer des parcours de rééducation personnalisés, axés sur la capacité des patient·es plutôt que leur pathologie, et de favoriser le décroisement des prises en charges (forte collaboration entre les acteurs ville-hôpital et les structures sanitaires).

MICRO-FOLIE, LE MUSÉE NUMÉRIQUE POUR TOUTES ET TOUS

En mars 2021, la Région a signé une convention avec la Grande halle de La Villette pour animer, en Bourgogne-Franche-Comté, un dispositif de politique culturelle "hors les murs", sous la forme d'un musée numérique. Cette offre culturelle doit permettre aux publics éloignés d'accéder facilement à une offre culturelle. 6 micro-folies ont été financées en 2021.

VITILAB

Ouvert en mars 2021, le tiers-lieu VitiLab dédié au développement de services, d'outils ou d'usages expérimentaux, a été inauguré à Davayé (Saône-et-Loire). Des solutions numériques et robotiques innovantes y sont testées par la filière viticole.



DÉPLOIEMENT DE LA E-SANTÉ

La Région s'est engagée à hauteur de 4 millions d'euros afin d'accélérer le développement de la e-santé et de la télémédecine sur le territoire régional. L'objectif est de permettre à l'agence régionale de santé de généraliser le recours à la télémédecine en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes sur le territoire régional, en 2021. Cette intervention permettra l'acquisition de matériels connectés pour développer de nouveaux services numériques basés sur les technologies de l'intelligence artificielle en cardiologie, radiologie et dermatologie. La croissance exponentielle du recours à ces services nécessite une mise à niveau rapide des solutions d'hébergement.



APPEL À PROJETS TERRITOIRES INTELLIGENTS

L'appel à projets "territoires intelligents et durables" a été lancé le 15 mars. 32 lauréat-es ont été labellisés en 2021 pour une centaine de projets. 20 dossiers ont été votés pour un montant de 2,6 millions d'euros.

TIERS LIEUX

La Région a soutenu 9 projets de tiers lieux, pour un montant total de 438 740 euros, afin d'aider à la construction, à l'aménagement et à l'équipement des tiers lieux structurants amenés à jouer le rôle de pôle de ressource à l'échelle du territoire.

TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DES COLLECTIVITÉS

Ce dispositif vise à accompagner les petites collectivités (jusqu'aux EPCI de 50 000 habitants) dans une première étape de transformation numérique. Fin 2021, plus de 150 projets ont été déposés dans le cadre du programme et sont en cours d'instruction. 84 dossiers ont été votés en 2021 pour un montant de 316 827 euros.



CRÉATION DU CENTRE D'URGENCE CYBER RÉGIONAL DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (CSIRT)

En février 2021, le Président de la République a présenté la stratégie de cyber-sécurité, dotée d'un milliard d'euros dans le cadre de France relance. Ces crédits, pilotés par le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN), et par l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI), ont pour objectif d'accélérer la sécurisation des systèmes numériques de l'État et des territoires face aux risques numériques. Outre l'ambition d'élever le niveau de sécurité numérique de l'État et des services publics, le volet cyber-sécurité du plan de relance impulse l'investissement durable des bénéficiaires dans la sécurisation de leurs systèmes d'information et permettra au tissu industriel français de cyber-sécurité, de se structurer et de se développer. Dans ce cadre, l'ANSSI accompagne l'émergence de centres régionaux de réponse d'urgence aux incidents de cyber-sécurité, en proposant aux régions un financement d'un million d'euros et un programme d'incubation de 4 mois. Ces centres permettront d'atteindre un objectif de traitement des incidents de cyber-sécurité intervenant chez les acteurs de taille intermédiaire (petites et moyennes entreprises, entreprises de taille intermédiaire, collectivités territoriales, établissements publics locaux et associations) implantés sur le territoire régional.

Le 20 mai 2021, la Région a fait part à l'ANSSI de son intérêt pour la création d'un tel centre. Elle a identifié l'Agence régionale du numérique et de l'intelligence artificielle (ARNia) pour le porter. L'Assemblée a approuvé le 22 octobre 2021 la convention et la subvention (1 million d'euros) relative à la création du centre, à conclure entre la Région et le SGDSN, ainsi que la demande de subvention dans le cadre du plan France relance.

G. DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ RÉGIONALE

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

L'attractivité régionale constitue l'une des ambitions politiques fortes exprimée dès la fusion des anciennes régions Bourgogne et Franche-Comté, transcrite dans le projet de mandature 2016-2021 et réaffirmée en 2021 par l'exécutif régional. La feuille de route pluriannuelle de l'attractivité régionale établie en juin 2019 s'articule autour de 4 axes : 1) consolider l'attachement / la fierté d'appartenance ; 2) traduire le positionnement du "mode de vie sain" ; 3) organiser des politiques d'accueil ; 4) coordonner les acteurs de l'attractivité. L'année 2021 a été dédiée à son déploiement. Par ailleurs, la deuxième édition de l'appel à projets "attractivité régionale" a permis de soutenir des événements ainsi que des démarches territoriales relayant le positionnement d'attractivité "sain et accessible" et œuvrant au rayonnement de la région. Enfin, des programmes d'actions ont été confiés à l'agence économique régionale ainsi qu'à la chambre de commerce et d'industrie régionale. Le déploiement de la stratégie d'attractivité se poursuit auprès des territoires, des partenaires économiques, touristiques, culturels et des outils de promotion ont été conçus et diffusés.

FAITS MARQUANTS

- Lancement du réseau des ambassadeurs et ambassadrices de Bourgogne-Franche-Comté
- Mise en œuvre de programmes régionaux d'actions confiés aux partenaires : agence économique régionale (AER), chambre de commerce et d'industrie régionale (CCIR)
- Installation de la cellule technique de pilotage de la démarche d'attractivité
- Organisation de la deuxième édition de l'appel à projets "attractivité régionale"

CHIFFRES CLÉS

350 ambassadeurs et ambassadrices potentiels de la Bourgogne-Franche-Comté identifiés, 250 "kits ambassadeurs" envoyés, 61 ambassadeurs et ambassadrices engagés dès 2021

7 territoires présents aux côtés de l'AER sur quelques 150 m² de stand mis en visibilité auprès de 22 000 visiteurs, 379 exposants, lors du salon de l'immobilier d'entreprise (SIMI) organisé au palais des congrès à Paris du 8 au 10 décembre

280 participant-es et 94 connectés Twitch à l'open business "Made in Bourgogne-Franche-Comté : l'excellence de nos territoires !", le 19 octobre

LANCEMENT DU RÉSEAU DES AMBASSADEURS ET AMBASSADRICES

Le lancement a été réalisé, contexte sanitaire oblige, sous la forme d'un webinaire ayant rassemblé 70 participant-es. La vidéo dédiée à l'attractivité régionale a été dévoilée, puis lancée.

MISE EN ŒUVRE DE PROGRAMMES D' ACTIONS ANNUELS PAR DES PARTENAIRES RÉGIONAUX

Plusieurs plans d'actions annuels inédits sur le sujet de l'attractivité ont été portés par des partenaires régionaux (AER et CCIR) : réalisation de portraits d'ambassadeurs et ambassadrices, participation commune au Salon national "SIMI" sur un stand dédié à l'attractivité de la région, cycle de conférences "open business" et TedX organisées avec la CCIR, premières réflexions pour la constitution d'un catalogue de produits bourguignon-franc-comtois, etc.

CRÉATION DE LA CELLULE TECHNIQUE DE PILOTAGE DE LA DÉMARCHE

L'organe de pilotage technique interne de la démarche d'attractivité, prévu au chapitre "gouvernance" de la feuille de route pour l'attractivité régionale, a été installé. Toutes les directions directement concernées par la démarche d'attractivité (culture, sport, tourisme, économie, recherche-enseignement supérieur, etc.) ont été mobilisées et participent à la co-construction des actions de la feuille de route.

ORGANISATION DE LA DEUXIÈME ÉDITION DE L'APPEL À PROJETS ATTRACTIVITÉ RÉGIONALE

Cette deuxième édition était orientée vers le soutien à l'émergence de stratégies d'accueil de populations. 7 projets ont été retenus, dont 5 territoires sollicitant un accompagnement, allant du diagnostic jusqu'à la définition d'un plan d'actions.

PARTICIPATION DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ AU SALON DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE (SIMI) 2021

L'Agence économique régionale (AER), accompagnée de 7 territoires, était présente au Salon de l'immobilier d'entreprise organisé au palais des congrès à Paris du 8 au 10 décembre. Grâce à un stand de 150 m² et plusieurs temps forts, ce Salon a permis de faire la promotion des opportunités d'implantation et des atouts économiques de la Bourgogne-Franche-Comté.



IV. GARANTIR LA COOPÉRATION AVEC L'EUROPE, L'ETAT, LES TERRITOIRES ET LES CITOYENS POUR UNE ACTION COORDONNÉE, EFFICACE ET SOLIDAIRE

A. POURSUIVRE LA MOBILISATION DES FONDS EUROPÉENS ET ASSURER LE DÉMARRAGE DE LA PROGRAMMATION 2021-2027

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

L'année 2021 a constitué une année charnière, marquée par la **préparation de la fin de gestion de la programmation 2014-2020**, abondée par les volets relance pour le Fonds européen de développement régional (FEDER) - Fonds social européen (FSE) et transition pour le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Cette année a également été la **dernière ligne droite de la préparation des programmes européens** pour la période 2021-2027.

FAITS MARQUANTS

- Finalisation des programmes européens 2021-2027
- Dépôt du **plan stratégique national du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) 2023-2027** et construction du volet régional sur les mesures d'investissement du second pilier, dont la gestion est confiée aux Régions
- **Programmation des premiers dossiers dans le cadre de l'initiative React-EU** (recovery assistance for cohesion and the territories of Europe)
- **Comité de suivi du programme de coopération Interreg**, novembre 2021
- Organisation du **premier "rendez-vous Europe"** avec les directions opérationnelles

CHIFFRES CLÉS

103 % : taux de programmation des programmes 2014-2020, hors volet relance

15 015 projets soutenus depuis 2014 au titre du FEADER

16,7 millions d'euros programmés au bénéfice des établissements de santé dans le cadre du plan de relance React-EU FEDER (Fonds européen de développement régional)

200 participant-es à l'instance régionale de concertation (IRC) de décembre 2021

MISE EN ŒUVRE DE LA RELANCE FEDER-FSE

À la suite de l'intégration des volets React-EU dans les deux programmes opérationnels FEDER-FSE (Fonds européen de développement régional - Fonds social européen) Bourgogne et Franche-Comté 2014-2020, les premiers dossiers ont été programmés à la fin de l'année 2021. A titre d'exemples, les projets suivants ont été soutenus dans ce cadre : l'opération ORDIL a permis de fournir des ordinateurs aux lycéen-nes non équipés (voir encadré) et des aides ont été apportées aux hôpitaux dans le cadre des investissements en matière de santé.

MISE EN ŒUVRE DE LA RELANCE/TRANSITION FEADER

Deux programmes de développement rural ont été déployés au titre de la relance pour 2021 et 2022. Les premiers appels à projets ont été lancés à partir de septembre 2021 et les premiers dossiers ont été sélectionnés en décembre 2021. Les projets de diversification et de transformation à la ferme ont suscité un très fort engouement du monde agricole. En parallèle, les maquettes ont été abondées à hauteur de 321 millions d'euros pour les deux années de transition.

CONCERTATION ET FINALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION INTERREG

Au terme de 15 cellules d'appui consacrées à la préparation du programme de coopération Interreg France-Suisse 2021-2027, les partenaires français et suisses ont validé l'ultime version du programme,



Au global en 2021, la relance s'est traduite par l'ajout de 92 millions d'euros de FEDER et FSE (enveloppe qui sera portée à 116 millions en 2022), à travers le volet REACT-EU et de 70 millions d'euros de FEADER. Fin 2021, le taux de programmation des volets relance atteignait en moyenne 49% (soit 40 millions d'euros programmés) pour les programmes opérationnels FEDER-FSE. Pour le FEADER, les premiers appels à projets EURI ont été lancés à partir de septembre 2021. Les premiers comités de sélection se sont tenus en décembre, pour un montant total de 16,7 millions d'euros (24 % de taux d'avancement).

Soutien à l'économie. Fin 2021, 15,8 millions d'euros ont été investis pour la reprise de l'économie, notamment à travers le prêt relance mis en œuvre par Bpifrance, visant à permettre aux petites et moyennes entreprises régionales de bénéficier de prêts à des conditions avantageuses.

Soutien à la santé. Fin 2021, 16,7 millions d'euros de FEDER ont été investis pour soutenir 9 projets en matière de santé.

Soutien au numérique. Fin 2021, 4,2 millions d'euros de FEDER ont été consacrés au développement du numérique, correspondant à 3 projets.

Soutien à l'agriculture. Les crédits relance FEADER ont été fléchés essentiellement sur les dispositifs d'aide à la transformation et à la commercialisation à la ferme, aux industries agroalimentaires et au maintien de l'agriculture biologique.

qui a été transmis à la Commission européenne en octobre, parmi les premiers programmes transfrontaliers français.

CONCERTATION SUR LES FICHES-MESURES DU PLAN STRATÉGIQUE NATIONAL

En 2021, la concertation sur la rédaction des fiches d'interventions régionales s'est accélérée. 7 ateliers techniques préparatoires (Région / Etat) ont permis d'établir de premières déclinaisons régionales de dispositifs FEADER pour la période 2023-2027. Ces propositions font l'objet d'une concertation auprès des partenaires financiers, en vue d'une validation en 2022.

TRAVAUX PRÉPARATOIRES SUR LES APPELS À PROJETS 2021-27

En prévision du démarrage officiel des programmes 2021-27, la Région a œuvré tout au long de l'année pour définir les règles d'intervention et notamment les appels à projets. Les travaux ont porté sur plusieurs thématiques, et en particulier sur la recherche et l'innovation, ainsi que sur les mesures territoriales en milieu urbain.

MINOTERIE FOREST DE BRAY (SAÔNE-ET-LOIRE)

La minoterie Forest transforme plus de 60 000 tonnes de blé par an, se plaçant ainsi 11^{ème} au rang des moulins français. A travers ce projet, la société vise à s'adapter aux évolutions structurelles du marché de la boulangerie en diversifiant son offre de produits pour mieux répondre aux besoins des artisans boulangers et des consommateurs. Elle vise également à augmenter ses capacités de production, en investissant dans deux principaux équipements : la refonte des silos et la création d'une nouvelle station de mélange. Ces investissements vont permettre de développer le chiffre d'affaires et la rentabilité de l'entreprise et d'assurer la montée en compétences de la force de vente et des fonctions support. Montant des dépenses éligibles : 2,6 millions d'euros (participation FEADER : 569 927 euros).

OPÉRATION ORDIL : 6 000 ORDINATEURS PORTABLES DE PRÊT MIS À DISPOSITION DE LYCÉEN-NES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Dans le cadre du plan de relance (volet React-EU), la Région a bénéficié de 80% de FEDER pour le financement des ordinateurs à destination des lycéen-nes non équipés. Les équipements informatiques ont été distribués à la rentrée scolaire de septembre 2021 par la vice-présidente O. Charret-Godard.



B. FINALISER LE CONTRAT DE PLAN ETAT-RÉGION (CPER)

ELÉMENTS DE CONTEXTE

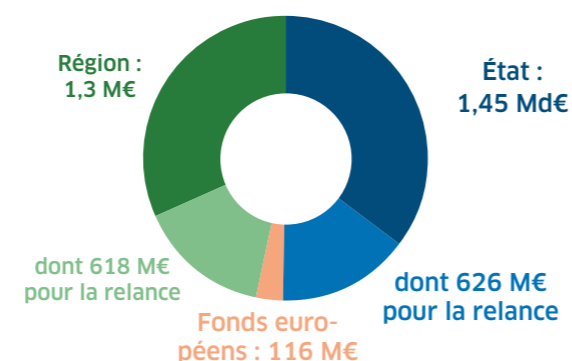
La **démarche d'élaboration du contrat de plan Etat-Région (CPER) Bourgogne-Franche-Comté (BFC) 2021-27** a été initiée par courrier du 5 septembre 2019 puis mise en suspens du fait de la crise sanitaire. La dynamique des CPER a été **relancée à travers l'accord de partenariat national** signé entre l'Etat et les Régions le 28 septembre 2020, qui a ajouté un volet "accord de relance 2021-2022" à cette démarche.

FAITS MARQUANTS

- Vote en assemblée plénière et signature du **protocole d'accord stratégique** en présence de la ministre J. Gourault, 5 février
- **Saisine pour avis de l'autorité environnementale** sur le projet de CPER 2021-2027, 3 mai
- **Consultation électronique du public** sur le projet de CPER 2021-27, 25 novembre-25 décembre
- **Stabilisation du projet final de CPER 2021-2027** et préparation de sa présentation pour son adoption en l'assemblée plénière de janvier 2022

ACCORD STRATÉGIQUE SUR LES ORIENTATIONS DU CPER BFC 2021-27

Sur la base du mandat de négociation que l'Etat a confié aux préfets de région en octobre 2020 et des thématiques de contractualisation proposées, l'élaboration du projet de CPER BFC 2021-27 a été précédée par la rédaction de "l'accord stratégique sur les orientations du CPER". Cet accord, validé par l'assemblée régionale puis signé le 5 février en présence de la Ministre Gourault, précise les enveloppes financières globales et les thématiques de contractualisation.



Répartition de l'enveloppe de 2,75 milliards d'euros mobilisée dans le cadre du CPER BFC 2021-27

CONCERTATION ET RÉDACTION DU PROJET DE CPER 2021-27

L'année 2021 a ensuite été consacrée aux travaux de concertation et de négociations entre partenaires, puis à la rédaction du projet de CPER définitif. Les ambitions partenariales ont été déclinées au travers de 9 grandes thématiques contractuelles, auxquelles sont associées les priorités territoriales. La maquette finale s'est établie à 679 millions d'euros de crédits contractualisés Etat-Région, auxquels s'ajoutent les crédits valorisés d'environ 828 millions d'euros, ainsi que les crédits de l'accord de relance Etat-Région 2021-2022, d'un montant de 1,2 million d'euros. Ce projet a ensuite été l'objet d'une procédure d'évaluation stratégique environnementale et d'une consultation électronique du public entre le 25 novembre et le 25 décembre 2021.

VOTE ET SIGNATURE DU PROJET FINAL

Le projet final de CPER Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027, stabilisé à la fin de l'année 2021, a été soumis au vote de l'assemblée plénière des 26 et 27 janvier 2022 et signé par l'Etat et la Région le 23 février 2022.

CHIFFRES CLÉS

2,75 milliards d'euros sur 2021-2027 : une mobilisation inédite de l'Etat et de la Région, en articulation avec les partenaires, au bénéfice de la Bourgogne-Franche-Comté

679 millions d'euros : montant de crédits contractualisés par l'Etat et la Région (347 millions d'euros de la Région et 332 millions d'euros de l'Etat)

80 % des crédits contractualisés dans le cadre du CPER portent sur trois grandes thématiques : enseignement supérieur, recherche et innovation ; transition énergétique et écologique ; développement territorial

3 nouvelles thématiques intègrent le CPER 2021-2027 : économie sociale et solidaire, sport et égalité entre les femmes et les hommes

SIGNATURE DE L'ACCORD STRATÉGIQUE DU 5 FÉVRIER 2021

La signature de l'accord stratégique pour un CPER Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027 a concrétisé l'ambition de la Région, aux côtés de l'Etat, et a permis d'initier un travail complémentaire tout au long de l'année 2021.



C. CONFORTER LES ACTIONS POUR UN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ ET SOLIDAIRE

ELÉMENTS DE CONTEXTE

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, l'année 2021 a constitué une année de transition entre la fin du précédent mandat et le mandat en cours, qui s'est traduite par la **fin de la mise en œuvre des dispositifs existants** et la contribution active à la **préparation des nouveaux cadres d'intervention régionaux**.

FAITS MARQUANTS

- **Création du parc naturel régional du Doubs horloger** (photo) et renouvellement du classement du parc naturel régional du Morvan pour 15 ans, septembre
- **Nouvelles politiques territoriales** : deux premiers cadres d'intervention "centralités rurales en Région" et "territoires en action" préparés en 2021 et proposés à l'adoption de l'assemblée régionale de janvier 2022
- **Lancement de l'expérimentation Villages du futur**, avec l'accompagnement de 9 communes volontaires, avril 2021
- **Mise en œuvre du PAIR à destination des territoires de projet, des ruralités et des quartiers** : une mobilisation très forte des dispositifs, un soutien à des projets d'équipement et d'aménagement toujours plus exemplaires.
- **Vers un nouveau programme Leader simplifié** : évaluation et rédaction du futur appel à candidatures avec les territoires
- **Signature de trois avenants à trois contrats de développement métropolitain**



DEMAIN, LES FUTURES POLITIQUES TERRITORIALES

Des travaux collectifs ont été menés en interne afin d'élaborer des scénarii d'évolution de la politique territoriale, soumis aux élus. Trois réunions de concertation ont également été menées avec les acteurs territoriaux : les centralités, les territoires de projet et les quartiers, pour préparer les futures politiques territoriales

FINALISATION DE L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DE COHÉSION SOCIALE

Une évaluation externe de la politique de cohésion sociale a été réalisée par le cabinet Pluricité pour évaluer la plus-value et l'efficacité de l'intervention régionale, et ébaucher des pistes d'évolution.

CHIFFRES CLÉS

4 parcs naturels régionaux en Bourgogne-Franche-Comté : 54 actions portées par ces parcs, soutenues par la Région en 2021

15 millions d'euros de crédits alloués aux projets d'investissement dans les pôles de centralité

170 dossiers FEADER territorial instruits et engagés en 2021 au bénéfice du développement rural (+50 % par rapport à 2020) et une centaine de paiements réalisés en 2021

157 projets de cohésion sociale soutenus par la Région dans les quartiers politiques de la ville

20 millions d'euros engagés pour financer 56 postes dans les territoires de projet, pour les accompagner dans la définition et la mise en œuvre de leur stratégie territoriale

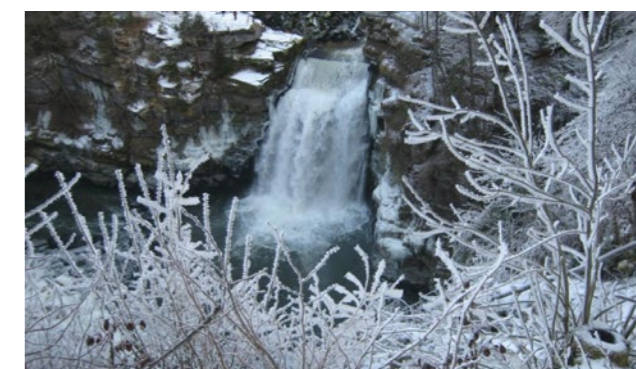
93 projets d'investissement au titre des contrats territoriaux (services à la population, urbanisme-aménagement, mobilité, activités économiques, etc.)

113 projets soutenus au titre du dispositif espaces nouveaux, villages innovants (ENVI) : une sollicitation inédite du dispositif

14 millions d'euros octroyés pour les projets métropolitains de Dijon Métropole dans le cadre de l'accord de relance signé avec l'Etat

VERS UN NOUVEAU PROGRAMME LEADER

Une évaluation du programme LEADER (liaison entre actions de l'économie rurale), associant étroitement les territoires (à travers les groupes d'action locale - GAL) a été menée. Elle s'est traduite par la rédaction de l'appel à candidatures pour le programme LEADER 2023-2027, visant un objectif de simplification.



PARTICIPATION ET ORGANISATION D'ÉVÈNEMENTS

La délégation régionale Bourgogne-Franche-Comté (30 personnes) a participé aux rencontres nationales énergie et territoires ruraux : vers des territoires à énergie positive (TEPOS), qui se sont tenues à Millau, du 29 septembre au 1^{er} octobre 2021. Des webinaires ont également été organisés les 19 et 26 juin 2021, suite à l'annulation du salon de l'émigration d'Utrecht, à destination de candidat·es à l'émigration dans notre région, afin de présenter des territoires engagés dans des démarches d'accueil.

ABOUTISSEMENT DES CONTRATS CAP TERRITOIRES

Les 35 contrats cap territoires 2018-2021 sont arrivés à échéance au 31 décembre 2021. Au total en quatre ans, 527 opérations ont été soutenues dans le cadre de ce programme, pour un montant de 61,4 millions d'euros : 163 équipements de services à la population, 72 opérations d'aménagement et urbanisme, 77 projets de mobilités, 101 d'activités économiques et 15 projets sur l'énergie et le climat.

SOUTIEN RENFORCÉ AUX AGGLOMÉRATIONS D'ENVERGURE MÉTROPOLITAINE

L'assemblée plénière a validé les avenants aux contrats de développement métropolitain, le 5 février

pour Dijon Métropole et le 9 avril pour la communauté urbaine Creusot Montceau ainsi que le Nord Franche-Comté. Par ailleurs, la commission permanente du 9 avril a octroyé une enveloppe de 14 millions d'euros pour les projets métropolitains de Dijon Métropole, dans le cadre de l'accord de relance signé avec l'Etat.

FINANCEMENT DES PROGRAMMES "TERRITOIRES D'INNOVATION" DE DIJON MÉTROPOLE ET DU NORD FRANCHE-COMTÉ

La Région a poursuivi son engagement en faveur des deux programmes labellisés "territoires d'innovation" sur son territoire. Ainsi, elle a apporté son soutien financier au bénéfice de 6 actions du programme "territoires d'innovation" de Dijon Métropole intitulé "alimentation durable 2030" et au programme du Nord Franche-Comté intitulé "transformation d'un territoire industriel".

PACTE NIÈVRE

A la suite de la signature du pacte de développement territorial de la Nièvre le 15 février 2019, la Région prend part aux instances du pacte et soutient de nombreux projets. 22,7 millions d'euros de financements ont été octroyés par la Région au Pacte Nièvre depuis 2019.

Afin d'optimiser les interventions régionales dédiées à la cohésion territoriale, **trois dispositifs existants ont été renforcés dans le cadre du PAIR**. Il s'agit d'améliorer l'effet levier potentiel des subventions régionales et de susciter l'émergence de nouvelles opérations qui n'auraient pas été nécessairement identifiées, mûres ou engagées en 2021 :



- **Bonification du dispositif Habitat - Aménagement (HABAM)**. Le soutien aux opérations d'aménagement d'espace public et de logement locatif social dans les pôles de centralité a été bonifié dans le cadre du PAIR, à travers une enveloppe de 5,3 millions d'euros.
- **Fonds d'intervention de proximité PAIR** : grâce à une enveloppe supplémentaire de 150 000 euros, ce fonds a permis de renforcer le soutien aux opérations d'aménagement et de petits équipements dans les quartiers politiques de la ville.
- **Dispositif ENVI "Espaces nouveaux ; villages Innovants"** : 29 projets ont été soutenus dans le cadre de ce dispositif.

APPUI À LA RELANCE ET TRANSFORMATION DES TERRITOIRES

Un programme spécifique a été mis en œuvre pour appuyer des projets de relance et de transformation, dans le cadre de la cohésion territoriale régionale. En 2021, 93 projets ont été pré-programmés, et 26 ont d'ores et déjà été soutenus : 9 au titre des mobilités et 11 au titre des équipements de service à la population (crèches, piscines, tiers-lieu, maison des soignants, magasin de produits locaux).

VOLET MÉTROPOLITAIN DE L'ACCORD DE RELANCE

La Région, par une délibération de la commission permanente du 9 avril, a octroyé une enveloppe de 14 millions d'euros pour les projets métropolitains de Dijon Métropole, dans le cadre de l'accord de relance signé avec l'Etat.



Passerelle à Is-sur-Tille (PAIR) - Côte d'or

D. POURSUIVRE LA COOPÉRATION AVEC NOS VOISINS ET DÉVELOPPER LE RAYONNEMENT À L'INTERNATIONAL

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

2021 a été une **année difficile pour la coopération internationale** en raison des restrictions sanitaires dues à la pandémie de Covid-19. Malgré ce contexte défavorable :

- **les échanges avec les régions partenaires en Europe se sont poursuivis de manière intense** : échanges thématiques avec les partenaires de la convention quadripartite ; travaux dans le cadre de la présidence française de la stratégie de l'Union européenne pour la région alpine (SUERA) ;
- **les échanges avec les partenaires sud-africains se sont poursuivis**, autour de l'adaptation des politiques agricoles face aux changements climatiques ;
- **l'accompagnement des projets de solidarité internationale** s'est révélé aussi important que durant les années précédentes, les actrices et acteurs engagés ayant adapté leurs projets (beaucoup de suivi à distance, sans déplacement) menés dans les pays en développement. Les projets d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale ont quant à eux été renforcés.

FAITS MARQUANTS

- **Présidence française de la stratégie de l'Union européenne pour la région alpine (Suera)** et lancement du conseil de la jeunesse de la Suera
- **Assises régionales de la coopération et de la solidarité internationales** dédiées à l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale
- **Accueil d'une délégation nigérienne** d'élus et d'acteurs et actrices de la société civile, dans le cadre du programme concerté "coopérer pour réussir l'avenir au Niger - COPRA Niger" (photo)
- Accueil d'une délégation dans le cadre du **groupe de travail quadripartite "tourisme"**, en octobre
- **Webinaire sur la transition énergétique** avec le Land de Rhénanie-Palatinat, en janvier



CHIFFRES CLÉS

100 projets cofinancés, dont 9 projets de coopération internationale (110 290 euros), 78 projets de solidarité internationale (533 435 euros), 13 missions de solidarité dans le cadre du dispositif "jeunes citoyens du monde" (7 500 euros)

11 sessions de travail à l'international, en présentiel ou en visio-conférence

Plus de **150 participant·es** aux assises régionales de la coopération et de la solidarité internationale du 1^{er} décembre

Plus de **11 200 personnes** sensibilisées à l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale pendant le festival des solidarités en Bourgogne-Franche-Comté



MAINTIEN DU DIALOGUE POLITIQUE AVEC LES EXÉCUTIFS DES RÉGIONS PARTENAIRES

En dépit du contexte sanitaire, des rencontres ont été organisées (en présentiel ou visio-conférences) avec :

- les président.e.s des Régions de la convention quadripartite, le 4 février ;
- la ministre-présidente et le président du Landtag de Rhénanie-Palatinat, le 15 septembre ;
- le Premier ministre de la Province du Cap occidental, le 15 novembre.

ANIMATION DU GROUPE DE TRAVAIL QUADRIPARTITE "DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE"

Trois ateliers de travail (visioconférence) et une rencontre (présentiel) ont été organisés en Bourgogne-Franche-Comté en octobre avec une quinzaine d'expert-es du développement touristique des Régions d'Opole, de Bohême centrale et de Rhénanie-Palatinat.



MISE EN PLACE DU CONSEIL DE LA JEUNESSE DE LA SUERA

La Région a participé aux travaux préparatoires pour la création et le lancement effectif du conseil de la jeunesse de la stratégie de l'Union européenne pour la région alpine (Suera). Des jeunes de notre région ont été mobilisés pour prendre part à cette nouvelle instance de participation citoyenne.

LANCEMENT D'UNE DYNAMIQUE DE TRANSITION DU TOURISME DE MONTAGNE

Dans le cadre de la présidence française de la Suera, deux événements importants ont eu lieu sur notre territoire et ont mis en valeur l'engagement de nos stations de moyenne montagne en faveur d'un tourisme quatre saisons : les 15 et 16 mars à Métabief, et les 22 et 23 septembre à Prémanon. Les travaux précurseurs concernant l'anticipation d'une forte diminution de la neige, et le changement climatique de façon générale, sont à l'origine d'une dynamique qui rayonne bien au-delà de nos frontières régionales.

ASSISES RÉGIONALES DE LA COOPÉRATION ET DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

En 2021, les assises régionales de la coopération et de la solidarité internationales ont été dédiées à l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale. De nombreuses initiatives ont été partagées à cette occasion : dispositif "tandems solidaires", tournée régionale d'un spectacle de danse à visée pédagogique dans le cadre du festival des solidarités, etc.



E. AGIR POUR FAVORISER LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

ELÉMENTS DE CONTEXTE

L'année 2021 a permis d'**asseoir la dynamique participative engagée lors de la première édition du festival des solutions écologiques**, organisé en 2020. Cette deuxième édition, qui a bénéficié de 700 000 euros de subventions régionales, a permis à **195 porteurs et porteuses de projets** sur l'ensemble du territoire d'être **accompagnés financièrement** pour réaliser leur initiative. Le festival a constitué une opportunité de mettre en lumière les acteurs de terrain, les actions pertinentes et simples à mettre en œuvre pour **essayer et accélérer la transition écologique et l'adaptation au changement climatique**. 34 000 visiteurs ont participé à cette deuxième édition sur tout le territoire du 5 au 12 septembre 2021 et ont rencontré 227 porteurs et porteuses d'initiatives. Cinq débats ont également été organisés avec des expert-es nationaux et régionaux, à destination des lycéen-nes, des élu-es et des partenaires ainsi que des citoyen-nes. En interne, la cellule démocratie participative a accompagné plusieurs directions pour **renforcer la dimension participative de leurs projets** : création d'un extranet dédié à l'expérimentation "villages du futur" (aménagement du territoire) ; organisation d'un concours en ligne sur la plateforme participative (économie sociale et solidaire) et accompagnement de la démarche des POTES, pionniers ordinaires de la transition écologique (transition énergétique).

FAITS MARQUANTS

→ Deuxième édition du festival des solutions écologiques, du 5 au 12 septembre 2021 :

- lancement et dépôt des projets
- instruction avec les directions opérationnelles
- 227 actions pendant une semaine

CHIFFRES CLÉS

34 000 visiteurs à la deuxième édition du festival des solutions écologiques, du 5 au 12 septembre 2021

298 dossiers déposés

195 porteurs et porteuses de projets financés

700 000 euros de subventions versés

227 lieux ouverts pendant la semaine du Festival

FESTIVAL DES SOLUTIONS ECOLOGIQUES



LANCEMENT ET DÉPÔT DES PROJETS

Une large campagne de communication régionale et multicanaux a été lancée et diffusée sur l'ensemble du territoire.

INSTRUCTION AVEC LES DIRECTIONS

Un travail transversal a été mené avec les directions opérationnelles pour l'instruction de près de 300 dossiers en un mois, l'organisation du jury et la rédaction du rapport pour le vote des élu-es.



227 ACTIONS PENDANT UNE SEMAINE

- Large campagne de communication régionale
- 227 actions organisées sur l'ensemble du territoire
- 5 débats régionaux organisés avec des expert-es nationaux et régionaux
- 34 000 visiteurs en une semaine

PRÉSIDENTE FRANÇAISE SUERA FORUM ANNUEL, DÉCEMBRE 2021



V. COMMUNIQUER POUR RENDRE NOS POLITIQUES PUBLIQUES LISIBLES ET ACCESSIBLES AUX USAGERS ET BÉNÉFICIAIRES

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

L'année 2021 a de nouveau été largement marquée par les conséquences de la crise sanitaire. En matière d'information et de communication, d'importants moyens ont été consacrés au lancement et au **premier anniversaire du plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR)**. La Région a également souhaité mettre en exergue les **dispositifs consacrés aux jeunes**, particulièrement touchés par la crise. En parallèle, la collectivité a confirmé son engagement autour de la **valorisation de ses atouts touristiques**, à travers un appui important à la campagne #SortezChezVous initiée par le comité régional du tourisme. Sur le plan événementiel, la situation sanitaire a conduit à l'annulation de la majeure partie des **grands événements** auxquels la collectivité prend habituellement part (salon de l'agriculture, foires, festivals de musique estivaux). Grâce au déploiement de modes de travail innovants, elle a su **recréer des espaces d'échanges nécessaires** sur certaines thématiques.

FAITS MARQUANTS

- Large campagne d'information et de valorisation du plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR) et création d'un site internet commun à l'Etat et à la Région autour des dispositifs de relance
- Campagne d'information après une année de mise en œuvre du "1 an du PAIR"
- Rédaction et diffusion du magazine "Ma Région est là"
- Campagne sur l'aide financière en faveur des étudiant-es
- Rentrée : campagne institutionnelle et campagne "J'ai ma place"
- Déploiement d'événements au format innovant adaptés au mode "hybride"

CHIFFRES CLÉS

332 000 euros investis pour la campagne "1 an du PAIR"

1 467 000 magazines distribués en boîtes aux lettres, pour un montant de 295 000 euros

80 000 euros pour une campagne en deux vagues sur le dispositif d'aide financière en faveur des étudiant-es

190 000 euros pour les campagnes de rentrée de communication institutionnelle et "J'ai ma place"

500 vues en live de la retransmission du forum de la culture scientifique, technique et industrielle



COMMUNICATION AUTOUR DU PLAN D'ACCÉLÉRATION DE L'INVESTISSEMENT RÉGIONAL (PAIR)

Une vaste campagne a été réalisée en début d'année afin d'informer et valoriser les dispositifs du PAIR auprès du grand public et des bénéficiaires potentiels : campagne grand public, création de vidéos, campagne d'e-mailings directs. Elle a été suivie en fin d'année d'une large campagne d'information organisée pour le premier anniversaire du PAIR : vidéos, documents départementalisés, document régional, spots radios, presse spécialisée.

PRODUCTION DU MAGAZINE "MA RÉGION EST LÀ"

À la suite des élections régionales, la collectivité a produit le magazine "Ma Région est là" afin de présenter les nouveaux élu-es et de mettre en lumière les compétences de la Région. Ce document a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres des habitant-es de Bourgogne-Franche-Comté. Un seizième numéro du magazine Local & Bio a également été conçu en fin d'année pour permettre une sortie en début d'année 2022.



AIDE AUX ÉTUDIANT-ES

Face aux difficultés rencontrées par les jeunes dans le contexte de crise sanitaire, la Région a choisi de réaliser plusieurs actions de communication à leur attention. Une campagne a été conçue pour valoriser le dispositif d'aide financière aux étudiant-es ayant perdu tout ou partie de leur emploi en raison du covid, une campagne directe auprès des entreprises pour les sensibiliser à l'accueil d'étudiant-es stagiaires, et enfin la campagne de rentrée en direction des jeunes et des familles, afin de mettre en lumière l'ensemble des dispositifs qui leur sont consacrés.

CAMPAGNES DE RENTRÉE

Une large campagne grand public a été réalisée afin de valoriser les dispositifs dédiés aux familles au moment de la rentrée. Une campagne ciblée sur le public des demandeurs et demandeuses d'emploi "J'ai ma place" a également vu le jour.

ÉVÈNEMENTS HYBRIDES

Afin de s'adapter au contexte sanitaire et à l'annulation des événements en présentiel, la collectivité a développé de nouvelles compétences pour mettre en place des événements hybrides, mis à profit lors des événements suivants :

- états généraux de la transition en montagne, les 23-24 septembre à Prémanon au format hybride : retransmission en direct des états généraux et conférence et ateliers en présentiel ;
- 3^{ème} forum de la culture scientifique, technique et industrielle, les 25-26 novembre au format mixte : une journée entièrement en digital (format plateau TV) et une journée en présentiel dédiée aux ateliers et échanges à la Citadelle de Besançon.



VI. MOBILISER NOS RESSOURCES HUMAINES ET NOTRE EXPERTISE

A. UNE POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES PERTINENTE POUR LES AGENT·ES ET LE SERVICE PUBLIC

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Dans un contexte de poursuite de la crise sanitaire en 2021, la Région a dû **adapter les règles de son fonctionnement interne afin d'assurer la continuité du service public**, tout en veillant à la **protection de la santé des agent·es**, dans le respect des différents protocoles sanitaires et règles nationales. Cette adaptation a eu lieu dans le cadre d'un **dialogue social constant avec les représentant·es du personnel**. Parallèlement, l'année 2021 a été marquée par la mise en œuvre des **nouvelles lignes directrices de gestion** et la poursuite de la **dématérialisation des outils** dédiés aux ressources humaines, entre autres projets.

FAITS MARQUANTS

- **Gestion de la crise sanitaire** : adaptation des règles de travail, renforcement des remplacements dans les établissements publics locaux d'enseignement, suivi des cas positifs et cas contacts, etc.
- Décision de **majorer le complément indemnitaire annuel** (CIA) fixe de 300 à 360 euros et d'augmenter l'enveloppe du CIA variable de 20%
- Vote du **pack télétravail** permettant aux télétravailleur·ses d'être remboursés pour tout ou partie dans leur achat d'écran et / ou de fauteuil de bureau, afin de prévenir les troubles musculosquelettiques (mise en œuvre en 2022)

CHIFFRES CLÉS

970 télétravailleurs et télétravailleuses au 31 décembre 2021

6 comités techniques, 3 comités d'hygiène de sécurité et des conditions de travail, 2 commissions administratives paritaires, 3 commissions bien vivre au travail, 11 commissions du dialogue social

Plus de **4,1 millions d'euros** consacrés à l'action sociale en 2021

Environ **1,5 million d'euros** consacrés à la formation en 2021 (dont cotisation au centre national de la fonction publique territoriale)

56 256 bulletins de paie édités

DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DISCRIMINATION, HARCÈLEMENT ET AGISSEMENTS SEXISTES

Dans le cadre du plan égalité femmes-hommes, une convention a été passée avec le centre de gestion du Doubs, en charge de recueillir les signalements pour le compte de la Région. Lorsque les faits sont établis, un entretien est proposé à l'agent·e concerné·e, qui peut alors être orienté auprès de professionnel·les (médecin, psychologue, service de police, etc.) pour être accompagné. La collectivité a mis en place de son côté une cellule pour traiter la situation.

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Les premières lignes directrices de gestion ont été mises en œuvre. Celles-ci déterminent à la fois la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière d'effectifs, d'emplois et de compétences et un cadre en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

TÉLÉTRAVAIL

Un forfait annuel de 85 jours télétravaillables a été mis en place en 2021 pour les agent·es du siège. La mise en œuvre de cette formule a débuté en octobre 2021, en raison du contexte sanitaire.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Ce règlement définit un code de conduite pour les relations au sein de la collectivité territoriale, notamment en matière d'hygiène, de santé, de sécurité. En complément, un guide de prévention du risque alcool a été élaboré pour sensibiliser sur la consommation d'alcool. Il est également conçu comme un outil d'aide pour l'encadrement et les agent·es lorsqu'ils sont confrontés à un·e collègue en état d'ébriété sur le lieu de travail. Ces documents ont fait l'objet d'une diffusion large auprès des agent·es.

B. UNE GESTION FINANCIÈRE ADAPTÉE

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

L'année 2021 a été marquée par un fort contexte d'incertitudes, lié à la poursuite de la crise sanitaire et à ses conséquences. Cette année a été consacrée à **l'adaptation de la stratégie financière** de la Région, afin de permettre la mise en œuvre des multiples réponses à la crise, par un **pilotage budgétaire renforcé**. Ce pilotage permet de préserver les grands équilibres du budget et la santé financière de la Région, et de soutenir la réalisation d'un volume d'investissements très élevé. Par ailleurs, la Région a augmenté son recours à l'emprunt, avec un objectif de **diversification des sources de financement**, afin d'assurer l'obtention des volumes d'emprunt aux meilleures conditions. Les évolutions réglementaires à venir (réforme du cadre comptable et de la présentation des comptes) ont également conduit la collectivité à mener plusieurs chantiers **d'amélioration de la qualité comptable**, en lien avec nos partenaires (Direction générale des finances publiques et pairie régionale) et à poursuivre des travaux déjà engagés pour simplifier et **adapter nos procédures de gestion et notre système d'information financière**.

FAITS MARQUANTS

- **Adaptation de la stratégie financière** en lien avec la crise et la mise en place du nouveau mandat
- **Recours accru à l'emprunt**, avec une diversification importante des sources de financement
- **Anticipation des étapes budgétaires** du premier semestre et vote du budget plus tardif en raison du renouvellement de l'assemblée régionale
- **Amélioration de la qualité comptable et des procédures**, via un guide de l'exécution budgétaire et de formalisation de procédures
- Conduite de la **campagne d'audits d'opérations de fonds européens** avec contrôle de la Commission européenne

CHIFFRES CLÉS

255 millions d'euros d'emprunts mobilisés via des sources de financement diversifiées, permettant de réaliser un volume d'investissements inédit de près de **625 millions d'euros** (hors dette)

15 jours, c'est le délai global de paiement (maximum autorisé : 30 jours) pour un volume de 47 785 mandats de paiement émis en 2021

12,8 millions d'euros : résultat de clôture sur un budget ouvert à 1,989 milliards d'euros (après décision modificative n°2)

34 audits d'opérations de fonds européens réalisés, représentant un volume d'opérations contrôlées de 9,4 millions d'euros

47 785 mandats et 6 519 titres



ADAPTATION DE LA PRÉPARATION BUDGÉTAIRE

La préparation des étapes budgétaires de l'année a été adaptée au contexte de renouvellement de l'assemblée régionale, à travers l'adoption du compte administratif et de la décision modificative n°1, avancées de deux mois et un vote du budget 2022 décalé en janvier 2022.

EMPRUNTS ET PARTENARIAT AVEC LA BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENTS

La Région a obtenu des volumes d'emprunts significatifs, dans des conditions de gestion du risque et de performance financière optimisées. Un contrat de prêt-cadre de 150 millions d'euros a été souscrit avec la Banque européenne d'investissement.

TRAVAUX SUR LA QUALITÉ COMPTABLE ET LES PROCÉDURES

Plusieurs travaux ont été menés à bien pour assurer la qualité comptable : formalisation des procédures comptables dans un guide de l'exécution budgétaire à destination des gestionnaires, actualisation du règlement budgétaire et financier, expérimentation de la cartographie des risques en anticipation des évolutions réglementaires à venir.

CONTRIBUTION AU SYSTÈME DE PILOTAGE DU PAIR

La Région a doté le PAIR d'un système de pilotage et suivi régulier, se traduisant notamment par l'élaboration des tableaux de bord de suivi mensuels, et l'intégration des ajustements du plan dans le cadre de la préparation des différentes étapes budgétaires.

PRÊT-CADRE DE LA BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT (BEI)

Un contrat de prêt-cadre a été souscrit auprès de la BEI, permettant de financer des investissements multiples, notamment dans le cadre du PAIR. La collectivité prépare le rendu-compte à venir sur les opérations retenues dans le cadre de ce financement.



DÉMARRAGE ET CONDUITE DE PROJETS STRUCTURANTS DE SYSTÈME D'INFORMATION

Plusieurs projets structurants de système d'information ont débuté ou ont été mis en œuvre en 2021 : lancement du projet "AiR" de renouvellement du portail des aides régionales ; préparation du passage à la nouvelle version du système d'information financière Grand Angle ; participation à l'élaboration des tableaux de bord de la collectivité et spécifiquement du PAIR ; élargissement de la dématérialisation de la certification du service fait dans la chaîne de paiement.

CAMPAGNE D'AUDITS AVEC AUDIT DE RÉEXÉCUTION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

34 audits ont été réalisés, répartis sur les programmes opérationnels Bourgogne, Franche-Comté et de coopération territoriale. La collectivité a également préparé et participé à un audit de réexécution mené par la Commission européenne.

CAMPAGNE D'EMPRUNTS 2021

La collectivité a réalisé une campagne d'emprunts significative en 2021, avec un objectif de performance financière, malgré un contexte bouleversé par la crise sanitaire. Les efforts exceptionnels en matière d'investissements, le souci d'une bonne gestion de l'encours de dette régional, ont rendu nécessaire une diversification des sources de financement en recourant :

- aux marchés financiers, dans le cadre de nos financements obligataires ;
- aux partenaires institutionnels comme la banque européenne d'investissement (BEI) et la banque des territoires ;
- à l'Agence France locale (AFL), banque des collectivités à laquelle la Région a adhéré en 2021 ;
- aux partenaires bancaires traditionnellement présents sur le marché.

Cette campagne s'est déroulée tout au long de l'année, marquée par des temps forts, tels que : l'adhésion à l'AFL ; l'instruction du prêt-cadre de la BEI ; l'adaptation de notre stratégie financière, permettant d'assurer une bonne note de la Région par l'agence de notation Moody's, garante de la performance des émissions obligataires. Ces actions contribuent à la bonne réalisation des opérations d'investissement de la Région, notamment dans le cadre du PAIR.

C. LA MODERNISATION CONTINUE DES SERVICES RÉGIONAUX

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La collectivité est engagée dans une **démarche de transformation de l'action publique** avec pour ambition de faire évoluer les postures, pratiques et méthodes professionnelles en encourageant le travail collaboratif et transversal, l'intelligence collective, les méthodes agiles, les expérimentations, l'approche "usager.es" internes et externes. En 2021, la Région a poursuivi son action, à travers :

- la réalisation de **35 missions d'accompagnement** des directions ;
- des **formations et sensibilisations** : animation régulière des réseaux de correspondant-es à enjeu collectif (innovation, modernisation, communication interne), formations des manager-euses, etc. ;
- des **expérimentations** dans le domaine du management et de la mise en œuvre des politiques publiques ;
- des actions de **communication interne** : mise en place d'un webinar "60 minutes avec le directeur général des services", enquête sur la perception de l'évolution du cadre professionnel suite à la crise sanitaire, refonte de la page d'accueil de l'intranet, etc.

FAITS MARQUANTS

- **Actualisation du projet d'administration**, septembre-décembre
- **Enquête quantitative** pour mesurer la perception du cadre professionnel par les agent-es suite à la crise sanitaire
- **Co-conception de la maquette du magazine interne** avec les agent-es lors d'un "maquette place"
- **Signature de l'entente partenariale relative au réseau de l'innovation publique** en Bourgogne-Franche-Comté, avec l'Etat et le Centre national de la fonction publique territoriale, CNFPT (photo)



INNOVATION

En 2021, l'entente partenariale relative à l'innovation publique en Bourgogne-Franche-Comté a été élargie à l'Etat. Ce partenariat se traduit par des formations inter-fonctions publiques aux méthodes coopératives et des accompagnements de projets par des agent-es formés à de nouvelles méthodes impliquant les usager-es. Une première expérimentation a permis d'accompagner 4 démarches en 2020-2021. L'année

CHIFFRES CLÉS

Plus de **500 participant-es** au mois de l'innovation publique (agent-es de collectivités et de l'Etat) : 1 200 participations, 30 évènements

35 missions d'accompagnement réalisées à la demande des directions

27 facilitateur-rices du laboratoire d'innovation et de coopération, reconnu-es au sein de la collectivité

28 directions désormais équipées d'une licence du logiciel Klaxoon et formées pour réaliser des ateliers d'intelligence collective

7 webinaires "60 minutes avec le directeur général des services" organisés en 2021 : jusqu'à 360 agent-es participant-es

8 formations dédiées aux encadrant-es, mises en place pour accompagner l'évolution des pratiques

2021 a également été marquée par la montée en compétences et la reconnaissance des facilitateur-rices de la collectivité, qui interviennent dans les directions pour l'animation de temps collectifs. Des formations spécifiques leur ont été proposées : facilitation graphique, facilitation numérique, communication non violente, animation de réunion collaborative à distance, etc.



PRÉPARATION DES NOUVEAUX PROJETS D'AMBITION RÉGIONALE

L'année 2021 a permis de stabiliser les modalités de revue des projets d'ambition régionale pour 2022, de concevoir et tester des formations à destination des chef.fes de projet 2022. Une nouvelle liste de 12 projets d'ambition régionale a été établie (validée en janvier 2022), contribuant à la mise en œuvre des projets de mandat et d'administration.

UNE CONCEPTION INNOVANTE DU MAGAZINE INTERNE

Un nouvel outil de communication interne a été conçu pour informer, créer du lien et donner du sens au travail des agent-es de la collectivité. Le magazine interne, intitulé "Com' nous", a été créé selon une démarche participative, organisée autour d'un sondage en ligne, d'un atelier de travail et d'un "maquette place" (exposition interactive). Une cinquantaine d'agent-es se sont porté-es volontaires pour participer à la rédaction des contenus du magazine (propositions de sujets et rédaction d'articles).



ENQUÊTE QUANTITATIVE POUR MESURER LA PERCEPTION PAR LES AGENT-ES DE L'ÉVOLUTION DU CADRE PROFESSIONNEL SUITE À LA CRISE SANITAIRE

Cette enquête, réalisée en collaboration avec la société OpinionWay, visait à mesurer l'impact individuel et collectif de la crise sanitaire sur la perception du travail, la motivation et l'engagement professionnel au sein de la collectivité. Elle a notamment démontré la perception positive par au moins 7 agent-es sur 10 de l'action de la Région, en particulier concernant la gestion de la crise et l'information délivrée. Ses résultats ont été transmis aux directions pour leur permettre de déployer des plans d'action adaptés aux attentes des agent-es.

BILAN D'UNE ANNÉE DE MISE EN ŒUVRE DU PAIR

Après un an de mise en œuvre, un bilan du PAIR a été réalisé afin de rendre compte des actions menées et des premiers résultats atteints sur le territoire. Ce bilan comporte : un état des lieux global du plan, un bilan par thématique et par département, ainsi que des éléments de synthèse et de perspectives. Le premier anniversaire du PAIR a également fait l'objet d'une vaste campagne de communication en direction des publics cibles et du grand public.

PILOTAGE ET SUIVI DU PAIR

Le PAIR fait l'objet d'un pilotage et suivi réguliers tout au long de sa mise en œuvre. Ce pilotage s'est traduit par l'adoption de deux avenants en mars et octobre 2021, permettant des ajustements nécessaires (évolutions de contenu des mesures et modifications de volume budgétaire) pour favoriser l'utilisation des crédits dédiés et l'accélération de la mise en œuvre des mesures.

L'ACTUALISATION DU PROJET D'ADMINISTRATION

Le projet d'administration, lancé début 2020, a été actualisé en 2021. Il fixe, pour la période 2022-2027, 21 objectifs de progrès ambitieux pour accompagner l'amélioration du fonctionnement des services administratifs, des pratiques et postures professionnelles. La principale nouveauté réside dans l'inscription d'un nouvel axe sur la qualité de service aux usager-es. Il comprend quatre objectifs liés à l'accueil et l'orientation des publics, à la compréhension des documents administratifs, à l'association des usager-es et au développement de e-services adaptés et faciles d'accès.

DES EXPÉRIMENTATIONS AVEC L'ENCADREMENT

Pour faire évoluer les pratiques managériales, des expérimentations ont été réalisées avec les encadrant-es volontaires (qui se poursuivent en 2022) sur les thèmes suivants :

- **management visuel** : expérimentation menée dans 6 services ou directions ;
- **boussole managériale** : ce dispositif, fondé sur un référentiel de pratiques managériales reliées aux 6 valeurs de la collectivité, permet à chaque manager-euse de recueillir la perception de ses collaborateur-rices sur ses pratiques. L'expérimentation a été réalisée avec 11 manager-euses ;
- **co-développement** : testé auprès de trois groupes d'encadrant-es, cette méthode d'intelligence collective permet d'apprendre ensemble en partageant des situations vécues.

OPTIMISATION DU PROCESSUS DE GESTION DES AIDES RÉGIONALES

L'objectif de ce projet était de repérer collectivement les activités pouvant être simplifiées, allégées ou nécessitant d'être renforcées pour améliorer l'efficacité du processus de gestion des aides régionales, tant côté agent-es que porteur-euses de projet. Au total, 93 propositions d'amélioration ont été émises, en lien avec le projet de plateforme des aides régionales (AiR), ou exploitables par les directions métiers.



SYSTÈME D'INFORMATION

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Dès la fusion des Régions, un chantier très conséquent a permis de faire converger le système d'information au niveau des applications informatiques des deux ex-territoires. La **fusion et l'harmonisation des architectures techniques** (localisation des serveurs, architecture réseau), encore partielles, constituent un chantier majeur pour la collectivité. En matière de système d'information, la Région a lancé en 2021 le **projet itinéraire DSI** (direction des systèmes d'information), constitué de 15 chantiers structurants, afin d'**apporter des améliorations importantes dans les domaines organisationnels et techniques**. La crise sanitaire s'est traduite par un ralentissement des projets d'équipement et de modernisation du poste de travail. La convergence de ce dernier s'est néanmoins fortement améliorée en 2021 sur le plan matériel et logiciel.

FAITS MARQUANTS

- **Itinéraire DSI** : 15 chantiers structurants définis à la suite d'un audit externe effectué en 2020
- **Harmonisation des postes de travail au siège** : mise à disposition d'ordinateurs portables permettant le télétravail, équipés de la suite Microsoft 365, dont Teams pour la visioconférence, et haute disponibilité de la messagerie
- **Projet aides régionales (AiR)** : choix du futur logiciel des subventions permettant d'inscrire la collectivité dans le cadre d'une relation à l'usager modernisée
- **Modernisation des infrastructures techniques centrales** : remplacement des commutateurs réseaux à Dijon, des pare-feux à Dijon et Besançon, déploiement de 87 nouveaux serveurs, évolution de la sécurisation de la messagerie
- Déploiement d'une **plateforme de supervision des services numériques** et d'un **portail unique des demandes** (svp.bourgognefranchecomte.fr)

ITINÉRAIRE DSI : 15 CHANTIERS STRUCTURANTS

- Harmonisation des postes de travail : l'ensemble des agent-es du siège a été doté d'un ordinateur portable équipé de Windows 10 et de la suite Microsoft 365, complété au bureau d'un ou deux écrans haute définition et d'une station d'accueil
- Architecture technique centrale : les principes de migration des infrastructures des salles de Besançon vers Dijon ont été définis et expérimentés sur les premières applications
- Lancement de la définition d'un schéma directeur des systèmes d'information sur la période 2022-2025, aligné avec les projets de mandat et d'administration
- Lancement de la définition d'une politique de sécurité des systèmes d'information, et du parcours de cybersécurité de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

CHIFFRES CLÉS

Environ **100 applications** en production et 50 projets en cours

100 % des agent-es du siège disposent du même matériel et de la suite Office 365 et peuvent télétravailler

Les **100 élu-es** disposent d'un matériel performant et d'un outil de visioconférence

1 million d'euros de budget prévu pour la dématérialisation de plus de 220 dispositifs d'aides régionales (projet AiR)

Environ **400 serveurs** en support de l'infrastructure régionale

PROJET AIDES RÉGIONALES (AIR)

Le futur progiciel de gestion des aides régionales se veut porteur d'une modernisation de la relation à l'usager-e. Il vise à proposer des traitements plus intuitifs et ergonomiques tant au niveau des agent-es de la collectivité que des demandeur-euses de subventions. L'interopérabilité avec le système d'information régional devra sous-tendre le concept de simplification des démarches administratives du "dites-le nous une fois" (interfaces gestion financière, parapheur, France connect, API entreprise, etc.).



PORTAIL SVP.BOURGOGNEFRANCHECOMTE.FR

La collectivité a mis en place un portail de signalement des incidents et de dépôts des demandes pour les agent-es du conseil régional. Ce portail unique permet de signaler ou d'émettre des requêtes sur les systèmes d'information, les moyens généraux et la direction des ressources humaines (prévention des risques professionnels).

PILOT IT : SUPERVISION DES SERVICES NUMÉRIQUES

Un logiciel permettant la supervision des services numériques a été mis en place, permettant aux agent-es de la direction des systèmes d'information d'être informés immédiatement en cas de dysfonctionnement d'un service en production. La disponibilité globale des services est mesurée.

NEWSLETTER "DSI ET VOUS"

Une newsletter bimestrielle à destination des agent-es du siège a été créée. Elle présente les actions de la direction des systèmes d'information et les communications aux agent-es : au total, 6 lettres par an, 114 articles et documents publiés sur l'intranet agent-es, 62 questionnaires.

MOYENS GÉNÉRAUX

ELÉMENTS DE CONTEXTE

L'année 2021 a été marquée par la poursuite de la crise sanitaire liée au covid-19. Au titre des moyens généraux, la collectivité a été fortement mobilisée pour assurer la **distribution d'équipements sanitaires** à destination de l'ensemble des agent-es régionaux (masques, autotests, etc.). Ces actions ont été mises en œuvre dans un contexte financier maîtrisé et dans le respect du plan de développement des pratiques durables, déployé en cohérence avec les politiques publiques conduites par la collectivité (notamment en matière d'environnement et de transition énergétique). Les **opérations de travaux** se sont poursuivies, malgré la difficulté accrue de mise en œuvre, compte tenu de la crise.

FAITS MARQUANTS

- **Dotation des agent-es régionaux en masques et équipements sanitaires**
- **Ouverture de l'antenne de Nevers** en août 2021 (photo), après des travaux de rénovation énergétique. Les opérations de travaux sont en cours pour l'installation de l'antenne de Mâcon d'ici mi-2022
- **Poursuite des travaux et de l'aménagement du site Viotte**, pour le regroupement des locaux administratifs de Besançon
- Interventions techniques orientées vers **l'accessibilité et l'amélioration de la performance énergétique**
- Engagement de travaux de réfection de la toiture Castan (Hôtel de Région à Besançon), permettant **l'amélioration de la performance thermique du bâtiment**

BILLETTIQUE LIGNE RÉGULIÈRE

La Région a développé une solution billettique ligne régulière intégrée aux dispositifs actuels, en particulier à la centrale de mobilité Mobigo. Cette billettique porte des enjeux importants tels qu'une facilitation pour les usagers et usagères, avec par exemple des supports de titre de transport par cartes bancaires sans-contact, mais également la récupération de données de fréquentation permettant d'adapter l'offre pour répondre au mieux aux besoins des usagers.



CHIFFRES CLÉS

7 réunions d'assemblée plénière organisées dans un protocole sanitaire en constante évolution, dont deux réunions délocalisées

934 colis gérés sur plusieurs campagnes de distribution d'équipements sanitaires : 1,05 million de masques et plus de 32 000 autotests distribués sur l'ensemble des établissements d'enseignement relevant de la Région

1530 demandes d'interventions techniques de maintenance courante traitées et 1127 demandes de bons de travaux réalisées pour la maintenance des bâtiments

108 416 kilomètres réalisés en véhicules propres



AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE ET AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Le programme de travaux élaboré sur la durée du mandat a pour vocation de mieux prendre en compte le développement durable pour les bâtiments dont la Région est propriétaire et de mettre en place l'accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite. En 2021, des travaux de mise en accessibilité

ont été réalisés à Dijon sur le bâtiment Rhénanie Palatinat et réceptionnés au 17 boulevard de la Trémouille. Des études ont été lancées pour la mise en accessibilité de la maison des sports et de la maison de la forêt et du bois à Besançon. Concernant l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments : des études ont été conduites au 17 boulevard de la Trémouille à Dijon, en vue de la rénovation de l'isolation en toiture-terrasse et de l'installation de panneaux photovoltaïques (travaux programmés en 2022). Au 16 boulevard de la Trémouille, les études ont été réalisées pour l'installation de panneaux photovoltaïques. Des travaux de réfection de la toiture du bâtiment Castan, à Besançon, ont été engagés en 2021 pour améliorer la performance thermique du bâtiment.

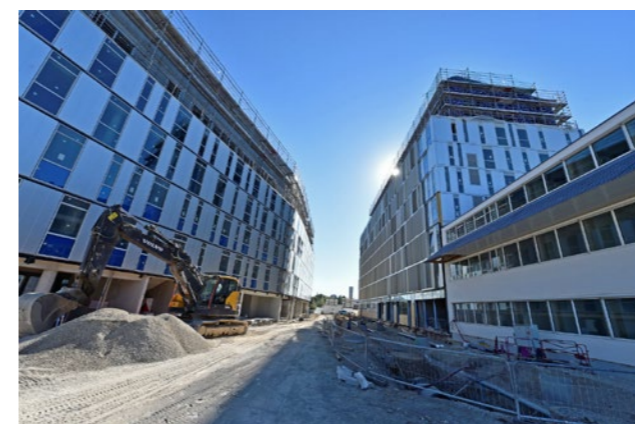
EVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE GESTION PATRIMONIALE

En 2021, la rationalisation du patrimoine immobilier s'est poursuivie, malgré l'existence de doublons durant la période de transition. Des cessions et acquisitions sont en cours, des bâtiments ont été transférés :

- des recherches de locaux ont été conduites afin de procéder à la relocalisation des archives de Besançon en 2022 ;
- le projet de vente du Domaine de Pontigny à la Fondation Schneider a été validé en décembre 2021 pour un montant de 1,8 million d'euros. Le porteur n'ayant pu finaliser le projet (hôtel-restauration et vente de produits du domaine) en 2021, la promesse de vente a été prolongée. La signature définitive est prévue au plus tard le 20 janvier 2023 ;
- fin 2021, des opérations de recherches immobilières ont été effectuées à Dijon et Besançon pour anticiper l'accueil des agent-es issus du transfert de compétences sur le FEADER et des nouveaux agent-es recrutés dans le cadre de la troisième adéquation missions-moyens.

REGROUPEMENT DES LOCAUX ADMINISTRATIFS DE BESANÇON

Après le lancement des travaux en 2019 (livraison prévue fin 2022), l'aménagement du site de Viotte a débuté. Ces locaux, approvisionnés en énergies renouvelables à hauteur de 40%, contribueront par leur localisation à proximité de la gare Viotte à réduire les durées de transport entre Dijon et Besançon et favoriseront l'usage du TER. Des démarches ont été conduites pour l'acquisition de surfaces supplémentaires. La Région a été accompagnée par la société Tetris pour précéder au recensement des



besoins des agent-es dans un contexte de travail profondément modifié. Une réflexion sur le plan de déplacement du site a également été poursuivie en 2021 avec la collaboration du cabinet Indiggo.

UN PARC AUTOMOBILE PLUS DURABLE

En 2021, la Région, qui dispose d'un parc automobile de 130 véhicules, a fait l'acquisition de 11 véhicules de faible émission en gaz à effet de serre. 19 véhicules plus anciens ont fait l'objet de dons ou de vente, dont 17 donations en faveur de garages solidaires et des missions locales régionales. La Région s'est également engagée en faveur du développement des modes de déplacement doux de ses agent-es, à travers la mise en place de 4 bornes de recharge électrique et d'abris à vélos, à Besançon.

DES PRESTATIONS DE RESTAURATION ORIENTÉES VERS LE BIO ET LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

En 2021, la collectivité a développé un marché traiteurs octroyant une part importante aux produits locaux et issus de l'agriculture biologique. Deux nouveaux traiteurs particulièrement engagés dans la démarche ont intégré le marché et ont pu être référencés. Les plateaux repas et l'ensemble des prestations devront utiliser des contenants écoresponsables.

INVENTAIRE DU MOBILIER ET INTÉGRATION DU MOBILIER DE VALEUR

Un travail a été réalisé en 2021 afin d'élaborer une base consolidée de l'inventaire du mobilier régional, réunissant l'inventaire des deux anciennes Régions, soit près de 15 000 objets référencés. Le travail se poursuivra en 2022, avec des missions spécifiques dédiées pour un inventaire unique et harmonisé.

TRAVAUX DE RESTAURATION, RÉNOVATION ET CONSTRUCTION AU CHÂTEAU DE CHÂTEAUNEUF

Les travaux programmés en 2021 dans le cadre du PAIR répondent aux objectifs de la Région sur le site du château de Châteauneuf, à savoir : la mise en sécurité des personnes et des biens, la mise en accessibilité de l'ensemble du site et l'extension du domaine visitable.



PRODUCTION D'ÉNERGIE RENEUVELABLE PAR GÉNÉRATEURS PHOTOVOLTAÏQUES SUR DEUX BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS DU CONSEIL RÉGIONAL À DIJON

L'installation des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments administratifs du Conseil régional à Dijon est retardée pour permettre l'amélioration de l'isolation des toitures. Les études de conception sont en cours pour cette amélioration. L'installation des équipements photovoltaïques est programmée en 2022.

COURRIER-ASSEMBLÉES

ELÉMENTS DE CONTEXTE

L'année 2021 a été marquée par les élections régionales de juin, mais également par la persistance de la crise sanitaire, qui a nécessité la **mise en place de nouveaux modes de gestion et leur sécurisation**. L'organisation des réunions de l'assemblée plénière et de la commission permanente a dû être adaptée, dans le respect des règles sanitaires. L'action des services s'est structurée autour de trois objectifs :

- **organiser l'accueil et l'équipement des nouveaux élu-es** et assurer la **sécurisation de la session plénière d'installation** et de l'ensemble des réunions des assemblées délibérantes ;
- **assurer la diffusion de l'information aux services et à l'exécutif**, en favorisant la diffusion de documents numériques et en proposant un service de diffusion sélective de l'information par e-mails ;
- **assurer l'enregistrement du courrier** "arrivée" et l'affranchissement du courrier "départ" et notamment les divers envois de masques, autotests et autres envois spécifiques.

FAITS MARQUANTS

- **Gestion du changement de mandature** : préparation de la session d'installation des nouveaux élu-es, élaboration des rapports concernant le statut de l'élu-e et d'un projet de règlement intérieur, juin-juillet
- **Recensement des organismes** dans lesquels la Région doit être représentée
- **Prise en charge de nombreux envois spécifiques** aux besoins de la collectivité (notamment masques et tests covid aux agent-es des lycées)
- **Travaux préparatoires pour la mise en œuvre d'un portail documentaire** offrant les meilleurs services aux usager-es



GESTION DU CHANGEMENT DE MANDATURE

La gestion du changement de mandature a répondu à deux priorités : informer et équiper les élu-es et sécuriser la session d'installation, qui s'est déroulée le 2 juillet 2021. Plusieurs rapports concernant le statut de l'élu-e, ainsi qu'un projet de règlement intérieur ont été élaborés et soumis au nouvel exécutif. Les services ont également procédé au recensement des organismes dans lesquels la Région doit être représentée. Enfin, la Région a mis à disposition des 100 élu-es un matériel informatique leur permettant de recevoir les rapports en version dématérialisée, via l'application Kbox .

PRISE EN CHARGE D'ENVOIS SPÉCIFIQUES

L'envoi de 1 500 colis a été pris en charge : masques, autotests covid, livrets d'orientation post 3^{ème} et post-bac, matériel technique, etc. Ces envois volumineux sont importants et conformes aux engagements pris par la Région vis-à-vis des agent-es et des partenaires.

CHIFFRES CLÉS

24 000 euros d'affranchissement de colis (contre 6 500 euros en 2020 et 1 600 euros en 2019)

1 342 rapports examinés au cours des assemblées plénières et commissions permanentes en 2021

7 assemblées plénières organisées, dont deux délocalisées à Besançon et 10 commissions permanentes

254 "sélections doc du jour" (revue de presse) mises en ligne sur l'intranet

EVOLUTION DE PRATIQUES DE DOCUMENTATION

Afin de pouvoir répondre au mieux aux besoins des services et dans les meilleurs délais, la collectivité a fait le choix de recourir à un agrégateur de presse. La plateforme Aday permet ainsi d'accéder à un maximum de données et d'articles de presse sans être contraint de s'abonner aux revues ou journaux concernés.

ADAPTATION / RENOUELEMENT DES OUTILS MÉTIER

Une étude de marché portant sur les logiciels de documentation et un parangonnage des outils et pratiques ont été réalisés. L'objectif de ces recherches est d'aboutir à un portail documentaire riche et performant. Les agent-es concernés ont été formés dans le cadre du déploiement du nouvel outil d'envoi dématérialisé des rapports aux élu-es.

ACHATS

ELÉMENTS DE CONTEXTE

L'année 2021 a été marquée par l'importance **exceptionnelle du montant des marchés et concessions** attribués. En effet, alors que l'encours des contrats atteint en année normale entre 300 et 450 millions d'euros, ce sont plus de 640 millions d'euros qui ont été notifiés par marchés publics et concessions en 2021. Ce montant s'explique essentiellement par un effet "rattrapage" des marchés qui n'avaient pas pu être lancés en 2021, compte tenu des difficultés des entreprises à y répondre. De nombreux marchés avaient été prolongés d'un an, dans le cadre dérogatoire de l'état de circonstance exceptionnelle.

FAITS MARQUANTS

- **43 consultations de transport collectifs interurbain** attribuées, pour un montant total de 271 millions d'euros
- Consultation par accord cadre lancée pour assurer les **travaux de maintenance dans les lycées**
- **Mise à jour des pièces de marchés publics** suite à la réforme des cahiers des clauses administratives générales (CCAG) fournitures et services, prestations intellectuelles, techniques de l'information, travaux et maîtrise d'œuvre. Ce travail a bénéficié de l'organisation de quatre journées de formation auxquelles 105 agent-es de la Région ont participé
- **Installation de la nouvelle commission d'appel d'offres** issue de la nouvelle assemblée régionale
- **Installation de la centrale d'achat sur l'espace numérique de travail ECLAT** (écoles collèges lycées académies et territoires) permettant un accès direct aux pièces de marchés, pour tous les adhérent-es, lycées et collectivités

ACCORD CADRE TRAVAUX DE MAINTENANCE DANS LES LYCÉES

Un appel d'offres a été lancé le 13 février afin de désigner 220 entreprises qui seront chargées de l'ensemble des travaux de maintenance dans les 130 lycées de la région.

CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE PRÉPARATION À LA PERFORMANCE ATHLÉTIQUE AU CREPS

Ce projet inscrit dans le programme "objectif Jeux olympiques 2024" comprend, pour un montant estimatif de 6,1 millions d'euros : la construction d'un centre de réathlétisation, de vestiaires et la modernisation de bâtiments d'hébergement. Il a donné lieu à un concours d'architecture, lancé en juin 2021, attribué au cabinet parisien Trebahljär. Ces travaux doivent être finalisés en 2023.

CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE DE LA CITÉ SCOLAIRE DU PARC DES CHAUMES À AVALLON

Le restaurant scolaire de la cité scolaire du Parc des Chaumes à Avallon fait l'objet d'un cofinancement

CHIFFRES CLÉS

642 millions d'euros : montant total des marchés publics engagés en 2021

523 actes modificatifs aux marchés de la formation professionnelle, afin de permettre à un public plus large de bénéficier de formations proposées par la Région

438 adhérent-es à la centrale d'achat Bourgogne Franche-Comté (dont 96 lycées)

220 lots pour le contrat cadre pour la maintenance des lycées

6 000 ordinateurs portables achetés pour les lycées, pour un montant d'1,9 million d'euros

avec le Département de l'Yonne. Ce marché a été attribué au cabinet UBIK de Vermenton à la suite d'un concours d'architecture lancé en mars 2021. Le projet est évalué à 4,8 millions d'euros pour les travaux seuls. Il comprend une phase expérimentale de récupération, recyclage et réemploi de déchets de chantier dans un périmètre de 150 km autour d'Avallon, avec un objectif de valorisation de 75 % des déchets.



Le projet lauréat, attribué à l'agence UBIK de Vermenton (89), pour le restaurant scolaire d'Avallon.

OPÉRATIONS DE SOURCING ET DÉMARCHES D'ACHAT SPÉCIFIQUES

Dans le contexte de la crise sanitaire, la collectivité a renforcé ses efforts de sourcing pour trouver les fournisseurs les plus à même de répondre à ses besoins, en particulier en matière de purificateurs d'air (525 purificateurs d'air ont été commandés par les lycées adhérents à la centrale d'achat), détecteurs de monoxyde de carbone et autotests covid. Elle a fait de même pour faire réaliser les porte-verres pour la Percée du vin jaune 2022 par des structures de l'insertion (impression et travaux de couture). Enfin, la Région a conclu un marché public avec l'organisme "Ecologic", collecteur des éco-contributions pour la récupération et le traitement des déchets électroniques des lycées et des services, en lien avec les structures régionales d'insertion.

ELÉMENTS DE CONTEXTE

Dans le contexte de la **fin de mandature puis d'installation du nouvel exécutif**, la collectivité s'est fortement appuyée sur les **conseils juridiques** de ses services en 2021. La **préparation de l'ouverture à la concurrence ferroviaire** a également nécessité un travail de cadrage juridique important. Concernant les archives, l'harmonisation des pratiques entre les sites de Dijon et Besançon s'est poursuivie en 2021 et une réflexion a été menée autour de l'**archivage numérique**. L'année 2021 a également été consacrée, en matière d'archivage, à la reprise de l'arriéré sur le site de Dijon et à l'anticipation des déménagements des directions à Besançon.

FAITS MARQUANTS

- **Fin de mandature et installation de la nouvelle assemblée régionale**, juin-juillet
- **Etude sur l'harmonisation et la simplification du logiciel Alexandria**, mise en place et communication à destination des agent-es
- **Préparation de l'ouverture à la concurrence ferroviaire**
- **Tri, élimination et versement aux archives** des directions concernées par un futur déménagement

CONSEILS ET ANALYSE JURIDIQUES SPÉCIFIQUES

Dans le contexte de la fin de mandature et d'installation de la nouvelle assemblée régionale, des conseils juridiques ont été prodigués aux directions fonctionnelles et opérationnelles, ainsi que des consultations et prise d'actes spécifiques à cette période. Un travail analytique et juridique important a été réalisé pour préparer l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire de voyageurs à l'horizon 2026. Enfin, dans le cadre de la crise liée au covid, une aide aux conseils et à la prise de décision dans l'initiative de nouveaux projets (rédaction de règlements d'intervention, actes, appels à projets) a été menée à bien.

HARMONISATION DU LOGICIEL ALEXANDRIE

Une étude sur les fonctionnalités du logiciel Alexandria, qui permet notamment de gérer les archives, a été menée afin de simplifier et d'harmoniser les pratiques au sein de la collectivité. A l'issue de cette étude, un masque de saisie a été mis en place pour les versements et cette nouvelle procédure a fait l'objet d'une présentation en visioconférence aux agent-es.

CHIFFRES CLÉS

1 442 conseils rendus en 2021 (tous pôles et affaires confondus)

41 contentieux en cours à la fin de l'année 2021

550 mètres linéaires d'archives éliminés en 2021 (150 à Besançon et 400 à Dijon). Reprise importante de l'arriéré à Dijon (magasin et annexes), 17 tonnes détruites

FORMATIONS DES AGENT-ES AUX AIDES D'ETAT

De nombreuses formations ont été organisées en interne sur la problématique des aides d'Etat, afin de renforcer l'acculturation de la collectivité sur le sujet : connaissance de base, cas pratique, service d'intérêt économique général.

PRÉPARATION DES DÉMÉNAGEMENTS SUR LE SITE DE BESANÇON

Diagnostic, aide au tri, élimination et versement aux archives de certaines directions ont été organisés en vue de leur déménagement.

ELÉMENTS DE CONTEXTE

Dans le domaine de la mesure de la performance, la **collectivité a développé un tableau de bord régional**, comportant notamment un volet sur le suivi des mesures d'urgence, à la suite de la crise sanitaire et d'un volet dédié au suivi du plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR). La collectivité est également engagée dans le **contrôle de ses organismes satellites et des coûts**. Par ailleurs, en matière d'évaluation, l'année 2021 a été consacrée à la **poursuite de la mise en œuvre du programme d'évaluation** dont le volet 2021 a été validé par le comité de suivi du 4 février 2021. La collectivité s'attelle également au suivi des recommandations formulées lors des évaluations externes et à la diffusion de la culture de l'évaluation au sein des services.

FAITS MARQUANTS

- **Co-élaboration du bilan du PAIR**, octobre 2021
- Présentation d'un **rendu-compte de la synthèse des évaluations** en assemblée plénière du 17 décembre
- **Comité de suivi de l'évaluation** du 4 février

CHIFFRES CLÉS

17 sociétés d'économie mixte (SEM) et sociétés publiques locales (SPL), 5 régies régionales, 2 associations et une société par actions simplifiée (SAS) analysées

280 analyses simplifiées effectuées

10 évaluations de politiques publiques réalisées

27 synthèses publiées sur l'intranet des agent-es

CONTRÔLE DE GESTION INTERNE

En matière de contrôle de gestion interne, les coûts d'administration sur trois années, comprenant les coûts de ressources humaines, bâtiments et fonctionnement divers, ont été calculés.

PILOTAGE

L'enrichissement du tableau de bord mensuel s'est poursuivi en 2021, grâce à l'intégration d'éléments de suivi de nouvelles politiques. 17 directions ont publié au moins une fois des éléments de suivi (contre 8 en 2019). Deux autres tableaux de bord ont également été élaborés, relatifs au suivi :

- des mesures d'urgence mises en place depuis 2020. Un bilan de leur mise en œuvre sera réalisé en juin 2022 ;
- des mesures du PAIR, comprenant des éléments financiers, géographiques, calendaires et d'appréciation sur le niveau d'avancement des mesures par les directions. L'élaboration de ces tableaux de suivi et les échanges réguliers avec les directions opérationnelles ont servi de base à la réalisation du bilan du PAIR après un an de mise en œuvre.

CONDUITE DU PROGRAMME D'ÉVALUATION

Les deux dernières évaluations réalisées sur les programmes européens 2014-2020 ont porté sur le programme LEADER et l'impact du programme Interreg. Par ailleurs, 8 évaluations de politiques publiques ont été menées, afin de vérifier leur efficacité, utilité et efficience et d'ajuster autant que de besoins les dispositifs, voire d'en supprimer certaines dispositions jugées inefficaces. Ces évaluations ont porté sur les politiques publiques suivantes :

- aides financières mises en place dans le cadre du Pacte régional pour l'investissement dans les compétences (formation) ;
- plan pluriannuel d'équipement (lycées) ;
- politique de la ville - cohésion sociale (aménagement du territoire) ;
- dispositif d'appui à l'export (développement économique) ;
- hébergements touristiques (tourisme) ;
- aide au fonctionnement des compagnies culturelles (culture) ;
- investissements dans les exploitations agricoles (agriculture) ;
- structuration du mouvement sportif (place des femmes dans le sport).

DIFFUSION DE LA CULTURE DE L'ÉVALUATION

Afin d'accompagner la préparation des évaluations programmées, les services en charge ont participé à diverses commissions et réunions de directions. 27 synthèses d'évaluations ont été publiées sur l'intranet des agent-es de la collectivité, afin d'en diffuser les résultats et plus largement la culture de l'évaluation au sein de l'organisation, dans le prolongement du rendu-compte effectué en assemblée plénière.



VII. LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL (CESER)

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Selon la loi, le conseil économique, social et environnemental régional (CESER) est, auprès du conseil régional et du président du conseil régional, une assemblée consultative. Il a pour mission d'**informer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales**, de **participer aux consultations** organisées à l'échelle régionale, ainsi que de **contribuer à des évaluations et à un suivi** des politiques publiques régionales.

FAITS MARQUANTS

- **Renouvellement du bureau du CESER** et réélection de D. Roy à l'unanimité, janvier
- **Adoption du rapport de saisine** "De l'invisible détresse à la détresse des invisibles, isolement des femmes en Bourgogne-Franche-Comté : mise en lumière et défis à relever" et **du rapport d'autosaisine** "La formation tout au long de la vie : levier de développement pour les territoires et leurs actifs ?"
- **27 avis rendus** sur les rapports de l'exécutif
- **Adoption de trois contributions à l'élaboration de politiques publiques** : relatives aux programmes européens 2021-2027 ; à la 3^{ème} stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) 2021-2030 et aux consultations du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux et du plan de gestion des risques d'inondation 2022-2027 du bassin Rhône-Méditerranée
- **Deux bureaux organisés hors les murs**, l'un à Mâcon sur la thématique de l'intermodalité, l'autre à Belfort sur le thématique de la culture

DE L'INVISIBLE DÉTRESSE À LA DÉTRESSE DES INVISIBLES, ISOLEMENT DES FEMMES EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ : MISE EN LUMIÈRE ET DÉFIS À RELEVER

Le CESER a été saisi par la présidente de Région du sujet suivant : "Isolement et monoparentalité : comment ces formes de précarité agissent-elles sur la situation financière et sanitaire des femmes et des personnes dont elles ont la charge en Bourgogne-Franche-Comté ? Quelles stratégies correctives peuvent être préconisées à court, moyen et long terme ?". Cette saisine s'inscrit dans l'axe du plan de mandat régional 2016-2021 "promouvoir la laïcité, lutter contre les discriminations et garantir l'égalité entre les femmes et les hommes", mais aussi dans le cadre du rapport annuel de situation égalité femmes-hommes et des changements législatifs introduits par les lois du 4 août 2014 et du 6 août 2019. En janvier 2020, le CESER a adopté un premier volet du rapport de saisine "Femmes et monoparentalité, un double constat d'inégalités". Ce second volet, adopté en juin 2021, est consacré à l'isolement des femmes.

DE L'INVISIBLE DÉTRESSE À LA DÉTRESSE DES INVISIBLES

Isolement des femmes en Bourgogne-Franche-Comté : mise en lumière et défis à relever



Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne-Franche-Comté | Juin 2021

LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE : LEVIER DE DÉVELOPPEMENT POUR LES TERRITOIRES ET LEURS ACTIFS ?

La formation constitue l'un des principaux défis que pose l'évolution de l'emploi dans un contexte de transitions et de transformations, dans lequel est venue s'enchaîner la crise sanitaire. Présente dans la plupart des politiques publiques et des dispositifs qui les accompagnent, elle constitue un fil rouge des plans de relance. Le CESER a ciblé ses réflexions sur la formation professionnelle continue. Il a fait le choix d'une approche centrée sur les territoires, en cohérence avec son projet. C'est à partir de rencontres avec les acteurs de terrain que le CESER a construit une vision pragmatique et concrète, la vision de la société civile organisée. Autosaisine adoptée en octobre 2021.

CONTRIBUTION DU CESER RELATIVE AUX PROGRAMMES EUROPÉENS 2021-2027

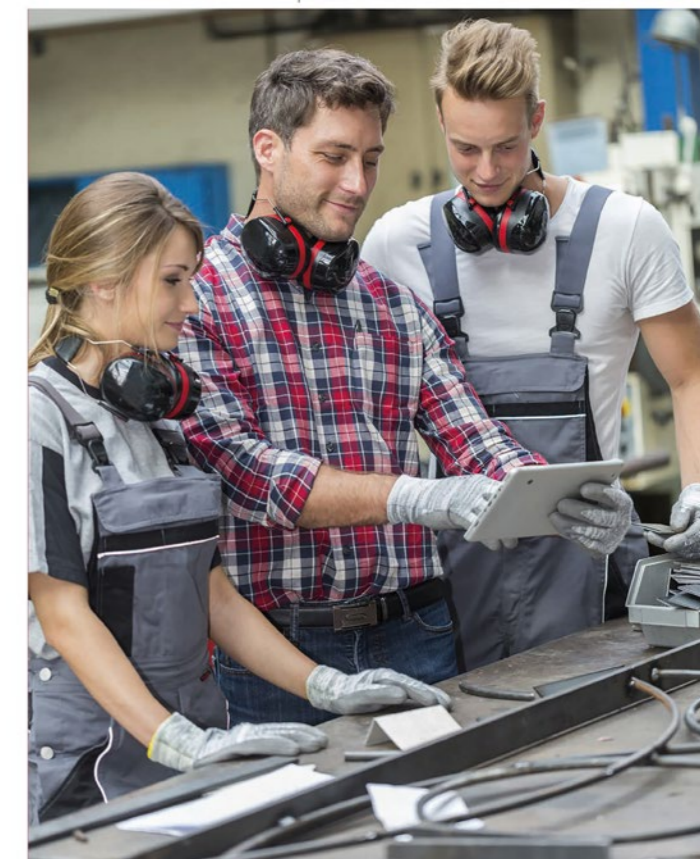
La contribution du CESER porte principalement sur les programmes FEDER-FSE+ 2021-2027 et Interreg France-Suisse 2021-2027. Il tient compte des multiples éléments de cadrage européens qui conditionnent l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des programmes. Une question importante concerne la bonne articulation des programmes européens avec les autres politiques publiques, dans la recherche d'effets levier. Le CESER formule plusieurs propositions en matière d'accompagnement des porteurs de projets et d'animation des programmes, outre des préconisations sur certains objectifs spécifiques. A titre d'exemple, en matière d'efficacité énergétique, il propose de mettre en place un organisme intermédiaire afin de dynamiser la rénovation du parc privé de logement. Contribution adoptée en janvier 2021.

CONTRIBUTION DU CESER RELATIVE À LA 3^{ÈME} STRATÉGIE NATIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ 2021-2030

La secrétaire d'État à la biodiversité, Bérangère Abba, a proposé au CESER de contribuer à la construction de la 3^{ème} stratégie nationale pour la biodiversité, dans le cadre d'une démarche nationale de concertation régionale. Le CESER souligne le chemin encore considérable à parcourir en matière de préservation de la biodiversité et la menace fondamentale que sa destruction entraîne pour notre avenir et celui de nos enfants. Cette contribution adoptée en avril 2021, propose des réflexions sur les enjeux les plus importants identifiés par le CESER.

LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

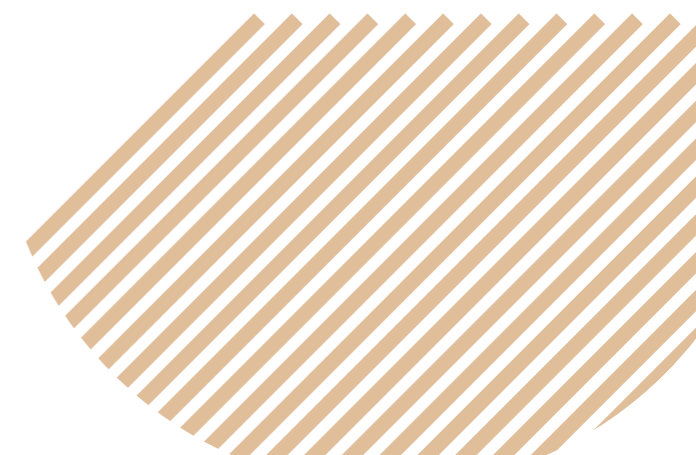
Levier de développement pour les territoires et leurs actifs ?



Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne-Franche-Comté | Octobre 2021

L'EAU DANS TOUS SES ÉTATS. CONTRIBUTION DU CESER AUX CONSULTATIONS SDAGE ET PGRI 2022-2027 DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

La contribution, adoptée en juin, rappelle l'importance du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et du plan de gestion des risques d'inondations (PGRI), qui fixeront le cap de la politique de l'eau et de la gestion des inondations pour les six prochaines années. La gestion et la préservation des milieux aquatiques et la prévention des inondations constituent des questions primordiales en Bourgogne-Franche-Comté.



GLOSSAIRE

5G: cinquième génération de réseaux mobiles

A

ADEC: accord de développement de l'emploi et des compétences
ADEME: agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AER: agence économique régionale
AES: accompagnant-e éducatif et social
AFL: agence France locale
AiR: aides régionales (logiciel)
AMIR: agent-e de maintenance informatique régional
ANSSI: agence nationale de sécurité des systèmes d'information
AREFE: appui régional à l'effort de formation des entreprises
ARNia: agence régionale du numérique et de l'intelligence artificielle

B

BBC: basse consommation énergétique
BEL: Banque européenne d'investissements

C

Cafoc: centre académique de formation continue
CCA: comptes courants d'associés
CCAG: cahiers des clauses administratives générales
CCIR: chambre de commerce et d'industrie régionale
CESER: conseil économique, social et environnemental régional
CFA: centre de formation d'apprentis
CIA: complément indemnitaire annuel
CIGV: cité internationale de la gastronomie et du vin
Cléor: clés pour l'évolution et l'orientation en région
CNFPT: centre national de la fonction publique territoriale
CNM: centre national de la musique
COPRA Niger: coopérer pour réussir l'avenir au Niger
CPER: contrat de plan Etat-Région
CRAJEP: comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire
CREPS: centre de ressources, d'expertise et de performance sportive
CRIJ: centre régional information jeunesse
CSIRT: centre d'urgence cyber régional (en anglais : computer security incident response team)
CSTI: culture scientifique, technique et industrielle

D

DAQ: dispositif amont de la qualification
DRAC: direction régionale des affaires culturelles
DSI: direction des systèmes d'information

E

E3D: établissement en démarche de développement durable

EIPHI: ingénierie et innovation par les sciences physiques, les hautes technologies et la recherche interdisciplinaire
EMFOR: emploi, métiers, formation, orientation en Bourgogne-Franche-Comté
EnR: énergies renouvelables
ENSMM: école nationale supérieure de mécanique et des microtechniques
ENT ECLAT BFC: espace numérique de travail écoles collèges lycées académies et territoires en Bourgogne-Franche-Comté
ENVI: espaces nouveaux, villages innovants
EPCI: établissements publics de coopération intercommunale
EPLE: établissements publics locaux d'enseignement
ESEO: école supérieure d'électronique de l'Ouest
ESIREM: école supérieure d'ingénieurs de recherche en matériaux et en infotronique
ESS: économie sociale et solidaire
ESTP: école spéciale des travaux publics du bâtiment et de l'industrie
ETP: équivalents temps plein
EVEIL: enveloppe pour la vie, l'épanouissement et l'implication des lycéens

F

FAL: fonds régional d'aide aux loyers
FARCT: fonds régional d'avances remboursables
FC' Innov: Franche-Comté' Innov
FEADER: fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER: fonds européen de développement régional
FEMA: association des acteurs de la filière musiques actuelles
FRT: fonds régional des territoires
FRTED: fonds de relocalisation et de transition vers une économie décarbonée
FSE: fonds social européen

G

GEIQ: groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification
GFU: groupe fermé d'utilisateurs
GNV: gaz naturel pour véhicules
GPECT: gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales
GRETA: groupement d'établissements
CAL: groupes d'action locale

H

HABAM (dispositif): habitat - aménagement

I

IFAS: institut de formation des aides-soignant-es
IFPS: institut de formation de professions de santé
IFSI: institut de formation en soins infirmiers
IRC: instance régionale de concertation
Ireps: instance régionale d'éducation et de promotion de la santé

I-SITE (label): initiative-science-innovation-territoires-économie
ISTHY: institut national de stockage d'hydrogène

L

LCAP (loi): loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel
LEADER: liaison entre actions de développement de l'économie rurale
LOM: loi d'orientation des mobilités

O

ONISEP: Office national d'information sur les enseignements et les professions
OPCO: opérateur de compétences

P

PAIR: plan d'accélération de l'investissement régional
PAREF: plan d'actions régional pour l'entrepreneuriat des femmes
PEI-AGRI: partenariat européen d'innovation en agriculture et foresterie
PGRI: plan de gestion des risques d'inondations
PNR: parc naturel régional
PO: programme opérationnel
POTEs: pionniers ordinaires de la transition écologique
PPI: programme pluriannuel d'investissement
PPUN: politique publique des usages numériques
PRIC: pacte régional d'investissement dans les compétences
PRPGD: plan régional de prévention et de gestion des déchets

R

React-EU: soutien à la reprise en faveur de la cohésion et des territoires de l'Europe (en anglais : recovery assistance for cohesion and the territories of Europe)
RNR: réserve naturelle régionale
RIS3: stratégie régionale de l'innovation

S

SARE: service national d'accompagnement pour la rénovation énergétique
SAS: société par actions simplifiée
SATT: société d'accélération du transfert de technologies
SCORAN: stratégie de cohérence pour l'aménagement numérique
SCoT: schémas de cohérence territoriale
SDA Ad'AP: schéma directeur d'accessibilité - agenda d'accessibilité programmée
SDAGE: schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SDIL: schéma directeur immobilier des lycées
SEM: société d'économie mixte
SCDSN: secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale

SIEG: service d'intérêt économique général
SIMI: salon de l'immobilier d'entreprise
SNB: stratégie nationale pour la biodiversité
SPL: société publique locale
SPRO: service public régional de l'orientation
SRADETT: schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
SRDEII: schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation
SRESRI: schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
Suera: stratégie de l'Union européenne pour la région alpine

T

TEP: tonne d'équivalent pétrole
TEPOS: territoires à énergie positive
TER: transport express régional
TPE: très petites entreprises

U

UB: université de Bourgogne
UBFC: université Bourgogne-Franche-Comté
UFC: université de Franche-Comté
UFR: unité de formation et de recherche
UTBM: université de technologie de Belfort-Montbéliard

V

VAE: validation des acquis de l'expérience

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

4, square Castan
CS 51 857 25 031 Besançon CEDEX

0 970 289 000

www.bourgognefranchecomte.fr

Retrouvez-nous sur  